RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Plan Local d'Urbanisme de Châtenois-les-Forges

5b - Servitudes d'Utilité Publique

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 11 mars 2013

PRAGMA

ELECTRICITÉ (H.T.B.) ETUPES - MAMBELIN 1

ELECTRICITÉ (H.T.B.) ARGIESANS - ETUPES

ELECTRICITÉ (H.T.B.) ARGIESANS - SIERENTZ

GAZ - ANTENNE DE CHATENOIS LES - FORGES (DN 80)

GAZ - GAZ DE GRONINGUE RACCORDEMENT À L'USINE ACMER (DN 80)

ELECTRICITÉ (H.T.B.) ETUPES - SIERENTZ

GAZ - RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION DU POSTE DE CHATENOIS - LES - FORGES D.P (DN 100)

GAZ - VOISINES-DAMBENOIS (DN 500)

ELECTRICITÉ (H.T.B.) ETUPES - SEVENANS

GAZ - VOISINES-DAMBENOIS (DN 500)

Légende

A1
BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER- Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier.

A4
CONSERVATION DES EAUX:TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU - Servitudes relatives au passage des engins mécaniques d'entretien

A5
CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET ASSAINISSEMENT - Servitudes de canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux pluviales et usées).

I1
HYDROCARBURES LIQUIDES: Servitudes relatives à la construction et l'exploitation d'oléoducs d' intérêt général P.L.S.E. n° 1 (34") et P.L.S.E. n° 2 (40").

I3
GAZ CANALISATIONS DE DISTRIBUTION ET TRANSPORT DE GAZ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et transport de gaz.

I4A
TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - Réseau haute tension B (H.T.B.) Tension supérieure ou égale à 50kv.

I4B
TRANSPORT DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE Réseau haute tension A (H.T.A.) Tension inférieure à 50 kv. Réseau basse tension (B.T.) Tension inférieure à 1000 v alternatif.

PM1
RISQUES NATURELS Plan de prévention du risque d' inondation.

PT3
TELECOMMUNICATIONS - Servitudes pour l'installation des infrastructures et des équipements du réseau de télécommunication.

NOTA : *Le tableau des Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du Sol est constitué par:*
La présente liste des servitudes
Le document graphique
Ces deux pièces sont indissociables.

Arrêté Municipal n° 231

Le Maire de la Commune de Chatenois les Forges,

Vu:

La délibération par laquelle le Conseil Municipal de Chatenois les Forges a pris en considération pour sa mise à l'enquête publique du projet de plan des alignements de la voie communale n° 15, sise entre les propriétés Salvi et Goletti, dite "Impasse de Lattre de Tassigny".

L'article 1er de l'Ordonnance n° 58-997 du 23 Octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des Collectivités locales.

L'arrêté ministériel du 28 Juin 1960 relatif aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Arrête:

Article 1er: Il sera procédé à une enquête administrative dans les formes prescrites par l'arrêté ministériel susvisé sur le projet de plan des alignements applicables à la voie communale dite "Impasse de Lattre de Tassigny" annexé au présent arrêté.

Article 2: Ladite enquête sera ouverte le 1er Septembre 1960 en Mairie de Chatenois les Forges.

Article 3: Monsieur le Maire de Trétudans est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

Article 4: En conséquence, les pièces du projet seront déposées en Mairie de Chatenois les Forges, pendant huit jours pleins et consécutifs du 1er au 9 Septembre 1960 inclusivement. Toute personne pourra en prendre connaissance sur place, chaque jour, de 10 à 12 heures, dimanches et jours fériés exceptés, formuler des observations sur le projet considéré et les consigner sur un registre ouvert à cet effet.

Ce registre à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Article 5: A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur qui le transmettra à Mr le Maire de Chatenois avec ses conclusions, pour être soumis au Conseil Municipal pour décision définitive.

Article 6: La délibération du Conseil Municipal passant outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire-enquêteur sera motivée.

Article 7: Le présent arrêté sera, avant le 1er Septembre 1960, date fixée pour l'ouverture de l'enquête, publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés dans la Commune de Chatenois.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Maire. Cette pièce sera jointe au dossier de l'enquête.

Chatenois le 10 Août 1960

Le Maire,

Vu

Arrêté Municipal n° 297

Le Maire de Chatenais-les-Forges

VU :

- L'article 6 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique :
- L'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales.
- L'arrêté du 28 juin 1960 et la circulaire n° 364 du 3 Août 1960 de M. le Ministre de l'Intérieur fixant les modalités de l'enquête préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.
- le projet relatif à l'alignement du Chemin vicinal n° 1 dit de Brevilliers dressé par le service des Ponts et Chaussées -

ARRÊTE

Article 1.- Il sera procédé à une enquête administrative dans les formes prescrites par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1960 susvisé sur le projet d'alignement du chemin vicinal n° 1 dit chemin de Brevilliers au encore rue du Maréchal Foch.

Article 2.- Ladite enquête sera ouverte le lundi 14 novembre 1960 en Mairie de Chatenais-les-Forges.

Article 3.- Monsieur Jean-Marie Courtat, maire de Éretudans est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

Article 4.- En conséquence les pièces du projet seront déposées en mairie de Chatenais-les-Forges pendant huit jours pleins et consécutifs, du 14 novembre au 22 novembre 1960 inclusivement.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place chaque jour, de 10 à 12 heures, dimanches et jours fériés exceptés, formuler des observations sur le projet considéré et les consigner sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Ce registre sera préalablement coté et paraphé.

Article 5.- A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par M. le Commissaire-enquêteur.

Article 6.- M. le Commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et transmettra ensuite le dossier au Maire avec ses conclusions pour permettre au Conseil municipal d'en être saisi et de statuer.

Article 7.- La délibération du Conseil Municipal passant outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables de M. le Commissaire enquêteur sera motivée.

Article 8.- Le Présent arrêté fera, avant le 14 novembre 1960 date fixée pour l'ouverture de l'enquête, l'objet d'un avertissement collectif donné par voie d'affichage aux lieux habituels.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du Maire qui sera versé au dossier.

Fait à Chatenais-les-Forges, le 21 octobre 1960.

Le Maire,

Vu pour être affiché le 2 Nov. 1960
Le Préfet pour le Préfet
et Secrétaire Général
signé P Verbrugghe

Arrêté Municipal n° 322

Le Maire de Chalonnes-les-Forges

VU :

- L'article 6 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 Octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique :
- L'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales :
- L'arrêté du 28 juin 1960 et la circulaire n° 364 du 3 Août 1960 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur fixant les modalités de l'enquête préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales :
- Les projets relatifs à l'alignement des rues Antoine Marré, du Congo,

de la République, du Commandant Grince, Pasteur, des Frères Géhant, des Fours à Chaux

ARRÊTE

Vu
Belfort le 17 janvier 1963
Le Préfet, pour le Préfet
le Secrétaire Général

Article 1.- Il sera procédé à une enquête administrative dans les formes prescrites par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1960 survisé sur les projets d'alignement des rues : Fontaine Marré
du Congo,
de la République
du Commandant Grince
Pasteur
des Frères Géhant
des Fours à Chaux

Article 2.- Ladite enquête sera ouverte le lundi 4 février 1963 en Mairie de Chatenois-les-Forges.

Article 3.- Monsieur Jean-Marie Caurlot, maire de Crétudans est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Article 4.- En conséquence les pièces des projets seront déposées en mairie de Chatenois-les-Forges pendant huit jours pleins et consécutifs, du 4 février au 14 février 1963 inclusivement.
Toute personne pourra en prendre connaissance sur place chaque jour, de 10 à 12 heures, dimanches et jours fériés exceptés, formuler des observations sur le projet considéré et les consigner sur un registre à feuillets non mobiles à cet effet.
Ce registre sera préalablement coté et paraphé.

Article 5.- A l'expiration de délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par M. le Commissaire-enquêteur.

Article 6.- M. le Commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et transmettra ensuite le dossier au Maire avec ses conclusions pour permettre au Conseil Municipal d'en être saisi et de statuer.

Article 7.- La délibération du Conseil Municipal passant outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables de M. le Commissaire-enquêteur sera motivée.

Article 8.- Le présent arrêté sera, avant le 4 février 1963 date fixée pour l'ouverture de l'enquête, l'objet d'un avertissement collectif donné par voie d'affichage aux lieux habituels
Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du Maire qui sera versé au dossier.

Fait à Chatenois-les-Forges, le 10 janvier 1963.

Le Maire,
Elie

Numéros d'ordre	Objet	Arrêtés (Porter à la suite de chaque arrêté les mentions de récépissé ou de notification, d'affichage, de publicité certifiées par le Maire)
		article 3 Elle sera affiliée à la Caisse Nationale de Retraite des agents de Collectivités Locales (Caisse des Dépôts et Consignations) 16, rue Berthollet, Arcueil, Seine. En mairie le 24 octobre 1963 Le Maire [signature]
329	Alignement de rues Enquête administrative — 20 NOV 1963	Le Maire de Chatenois-les-Forges VU : - L'article 6 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 Octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique : - L'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales : - L'arrêté du 28 juin 1960 et la circulaire n° 364 du 3 Août 1960 de M. le Ministre de l'Intérieur fixant les modalités de l'enquête préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales : - Les projets relatifs à l'alignement de la rue d'Oye, de l'Avenue des Forges de l'Impasse du Haut Fourneau de la place de la Gare, rue des Ecoles.
	Vu pour exécution immédiate Belfort le 2 Déc. 1963 Le Préfet, pour le Préfet Le Secrétaire Général signé P Verbrugghe	ARRÊTE Article 1.- Il sera procédé à une enquête administrative dans les formes prescrites par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1960 susvisé sur les projets d'alignement : de la rue d'Oye, de l'Avenue des Forges de l'Impasse du Haut Fourneau

Numéros d'ordre	Objet	Arrêtés (Porter à la suite de chaque arrêté les mentions de récépissé ou de notification, d'affichage, de publicité certifiées par le Maire)
		de la place de la Gare, rue des Ecoles. Article 2.- Ladite enquête sera ouverte le lundi 9 Décembre 1963 en Mairie de Chatenois-les-Forges. Article 3.- Monsieur Jean Marie Courtot, maire de Trétudans est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Article 4.- En conséquence les pièces des projets seront déposées en mairie de Chatenois-les-Forges pendant huit jours pleins et consécutifs, du 9 Décembre au 17 Décembre 1963 inclusivement. Toute personne pourra en prendre connaissance sur place chaque jour, de 10 à 12 heures, dimanches et jours fériés exceptés, formuler des observations sur le projet considéré et les consigner sur un registre à feuillets non mobiles à cet effet. Ce registre sera préalablement coté et paraphé. Article 5.- A l'expiration de ce délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par M. le Commissaire Enquêteur. Article 6.- M. le Commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et transmettra ensuite le dossier au Maire avec ses conclusions pour permettre au Conseil Municipal d'en être saisi et de statuer. Article 7.- La délibération du Conseil Municipal passant outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables de M. le Commissaire enquêteur sera motivée. Article 8.- Le Présent arrêté fera, avant le 9 Décembre

Objet	Arrêtés (Porter à la suite de chaque arrêté les mentions de récépissé ou de notification, d'affichage, de publicité certifiées par le Maire)

1963 date fixée pour l'ouverture de l'enquête, l'objet d'un avertissement collectif donné par voie d'affichage aux lieux habituels.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du Maire qui sera versé au dossier.

Fait à Châtenois les Forges, le 20 novembre 1963.

Le Maire,

Elle

MAIRIE de CHATENOIS-les-FORGES (Terr. de Belfort)

PONTS ET CHAUSSÉES
TERRITOIRE DE BELFORT
SUBDIVISION DE BELFORT
M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.
M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

Pet C (Divis)

Commune de CHATENOIS-LES-FORGES

1
2

La délibération du 30 septembre 1966, approuvée par Monsieur le Préfet le 12 octobre 1966 a été publiée, dans les formes habituelles, le 17 octobre 1966

LE MAIRE

PLAN D'ALIGNEMENT

Ex. Chemin Vicinal Ordinaire N° 1

"Route de Brevilliers" et

"Lotissement C. R. L."

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30-9-1966 visée par M. le Préfet le 12-10-1966

LE MAIRE,

Ech. 1: 500

Dressé par l'Ingénieur T.P.E. Soussigné
BELFORT le 06 JANV 1966

Présenté par l'Ingénieur en Chef Soussigné
BELFORT le 07 JANV 1966

Vu, pour être Annexé à la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 1966
CHATENOIS-LES-FORGES le
Le MAIRE

MAIRIE
-6 OCT 1966
CHATENOIS-les-FORGES (T. de B.)

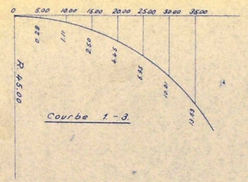

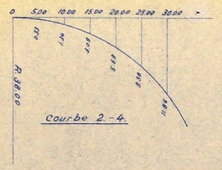

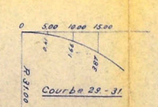

Courbe 21-23	
R.	8.00
C.	9.86
T.	6.27
F.	1.70
S.	21.62
D.	10.63
$\hat{A}_T$	115g 40
$\hat{A}_C$	84g 60

Courbe 1-3	
R.	45.00
C.	58.96
T.	39.03
F.	11.00
S.	59.57
D.	64.30
$\hat{A}_T$	103g 95
$\hat{A}_C$	80g 95

Courbe 2-4	
R	38.00
C.	49.79
T	32.96
F	9.29
S.	50.30
D.	54.30
$\hat{A}_T$	103g 05
$\hat{A}_C$	80. 95

Courbe 8-8	
R	8.00
C.	14.05
T	14.67
F	4.10
S.	16.71
D	17.15
$\hat{A}_T$	63g 56
$\hat{A}_C$	136g 44

Courbe 29-31	
R.	31.00
C	26.91
T.	14.93
F.	3.07
S	30.41
D.	27.83
$\hat{A}_T$	142g 85
$\hat{A}_C$	57g 15

Courbe 28-27	
R.	6.00
C	7.86
T	6.36
F	1.91
S.	8.05
D.	9.04
$\hat{A}_T$	84g 80
$\hat{A}_C$	115g 20

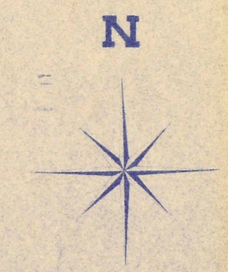

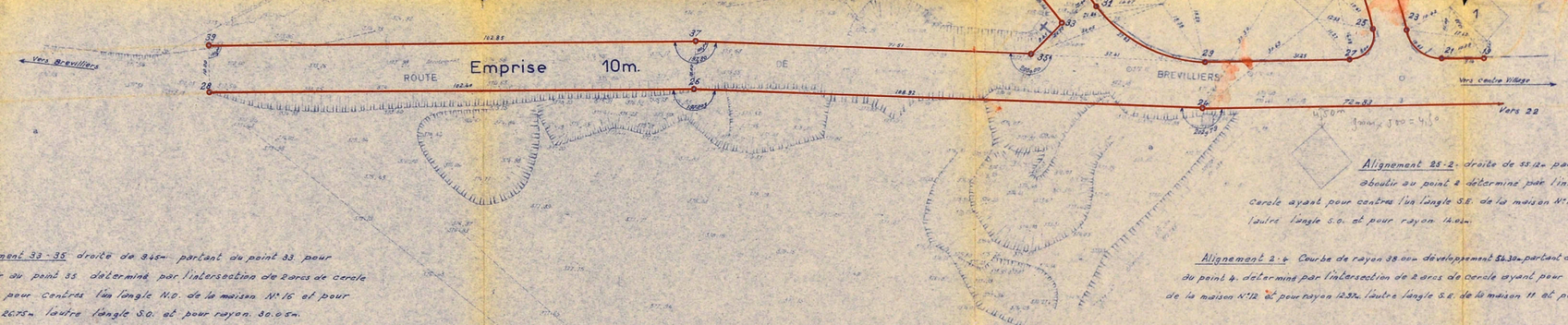

Alignement 19-21 droite de 9.14m partant du point 19 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°1 et pour rayon 13.32m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 3.67m pour aboutir au point 21. déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°1 et pour rayon 11.00m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 10.39m.

Alignement 21-23 Courbe de rayon 8.00m développement 10.63m partant du point 21 pour aboutir au point 23 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N° 1 et pour rayon 10.42m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 17.62m.

Alignement 23-1 droite de 57.64m partant du point 23 pour aboutir au point 1 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison N°3 et pour rayon 11.33m l'autre l'angle S.O. de la maison N° 4 et pour rayon 13.65m.

Alignement 1-3 Courbe de rayon 45.00m. développement 64.30m. partant du point 1 pour aboutir au point 3 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison N°7 et pour rayon 5.69m l'autre l'angle N.O. et pour rayon 13.50m.

Alignement 3-5 droite de 53.15m partant du point 3 pour aboutir au point 5 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison N° 9 et pour rayon 7.28m l'autre l'angle N.O. et pour rayon 12.01m.

Alignement 5-7 droite de 5.55m partant du point 5 pour aboutir au point 7 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison N°9 et pour rayon 11.12m l'autre l'angle N.O. et pour rayon 11.06m.

Alignement 9-11 droite de 23.40m partant du point 9 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison N° 9 et pour rayon 13.05m l'autre l'angle N.O. et pour rayon 17.95m pour aboutir au point 11. déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison N° 10 et pour rayon 12.95 l'autre l'angle S.O. et pour rayon 18.85m.

Alignement 11-33 droite de 74.61m partant du point 11 pour aboutir au point 33 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°16 et pour rayon 17.40m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 21.86m.

Alignement 33-35 droite de 3.45m partant du point 33 pour aboutir au point 35 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°16 et pour rayon 26.75m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 30.05m.

Alignement 35-37 droite de 71.51m partant du point 35 pour aboutir au point 37. la droite est déterminée par un angle de 200g.00 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre, au point 35 et ayant comme référence la droite 35-29.

Alignement 37-39 droite de 102.85m partant du point 37 pour aboutir au point 39 la droite est déterminée par un angle de 137g.30 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre au point 37 et ayant comme référence la droite 37.35.

Alignement 24-26 droite de 108.32m partant du point 24 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°15 et pour rayon 3m.50m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 30.69m pour aboutir au point 26. la droite est déterminée par un angle des 202g.78 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre au point 24 et ayant comme référence la droite 22-24

Alignement 26-28 droite de 102.40m partant du point 26 pour aboutir au point 28. la droite est déterminée par un angle de 37g.30 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre, au point 26 et ayant comme référence la droite 26-24.

Alignement 25-27 Courbe de rayon 6.00m développement 9.04m partant du point 25 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison N°15 et pour rayon 12.33m l'autre l'angle S.E. et pour rayon 11.61m pour aboutir au point 27 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison N°18 et pour rayon 11.27m l'autre l'angle S.E. et pour rayon 14.03m.

Alignement 27-29 droite de 31.25m partant du point 27 pour aboutir au point 29 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison N°16 et pour rayon 18.2m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 15.38m.

Alignement 29 31 Courbe de rayon 31.00m. développement 27.83m. partant du point 29 pour aboutir au point 31 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°16 et pour rayon 37m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 14.87m.

Alignement 25-2 droite de 55.12m partant du point 25 pour aboutir au point 2 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison N°13 et pour rayon 8.02m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 14.01m.

Alignement 2-4 Courbe de rayon 38.00m développement 24.30m partant du point 2 pour aboutir au point 4. déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison N°12 et pour rayon 12.37m l'autre l'angle S.E. de la maison 11 et pour rayon 16.52m.

LEGENDE
- REGARD SOUS CHAUSSEE
- BOUCHE A CLE
- POTEAU BETON ET LAMPE
- AVALOIR

N.B. LE NIVELLEMENT EST RATTACHE AU N.G.F.

Alignement 4-6 droite de 47.52m partant du point 4 pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison N°10 et pour rayon 5.76m l'autre l'angle N.O. et pour rayon 10.11m.

Alignement 6-8 Courbe de rayon 8.00m. développement 17.15m. partant du point 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison N°10 et pour rayon 4.37m. l'autre l'angle S.E. et pour rayon 11.06m.

Alignement 8 31 droite de 76.38m partant du point 8 pour aboutir au point 31 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N° 16 et pour rayon 3.71m l'autre l'angle S.O. et pour rayon 14.87m.

PONTS ET CHAUSSÉES
TERRITOIRE DE BELFORT
SUBDIVISION DE BELFORT
M. RIBAUD
INGENIEUR DES T. P. E.
M. MOSCHETTI
INGENIEUR EN CHEF

Commune de

CHATENOIS-LES-FORGES

PLAN D'ALIGNEMENT

Ex. Chemin Vicinal Ordinaire N° 1

"Route de Brevilliers" et

"Lotissement C. R. L."

Ech. 1: 500

Dressé par l'Ingénieur T.P.E.
Soussigné
BELFORT le

présenté par l'Ingénieur en Chef
Soussigné
BELFORT le

Vu pour être Annexé à la délibération
du Conseil Municipal du
CHATENOIS-LES-FORGES le
Le MAIRE

Ser. remis à IC le 24. VIII. 66

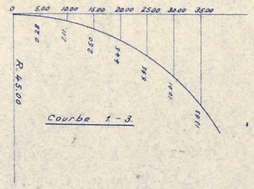

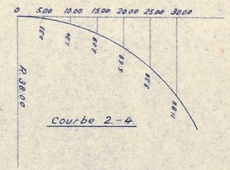

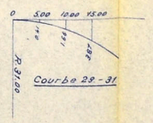

N

Courbe 21-23	
R.	8.00
C.	9.86
T.	6.27
F.	1.70
S.	21.62
D.	10.63
$\hat{A}_G$	115g 40
$\hat{A}_C$	84g 60

Courbe 1-3	
R.	45.00
C.	58.96
T.	39.03
F.	11.00
S.	59.57
D.	64.30
$\hat{A}_G$	103g 05
$\hat{A}_C$	90g 95

Courbe 2-4	
R.	38.00
C.	49.79
T.	32.96
F.	9.29
S.	50.30
D.	54.30
$\hat{A}_G$	103g 05
$\hat{A}_C$	90. 95

Courbe 6-8	
R.	8.00
C.	14.05
T.	14.67
F.	4.10
S.	16.71
D.	17.15
$\hat{A}_G$	63g 56
$\hat{A}_C$	136g 44

Courbe 29-31	
R.	31.00
C.	26.91
T.	14.93
F.	3.07
S.	34.41
D.	27.83
$\hat{A}_G$	142g 85
$\hat{A}_C$	57g 15

Courbe 25-27	
R.	5.00
C.	7.86
T.	6.36
F.	1.91
S.	8.09
D.	9.04
$\hat{A}_G$	84g 80
$\hat{A}_C$	115g 20

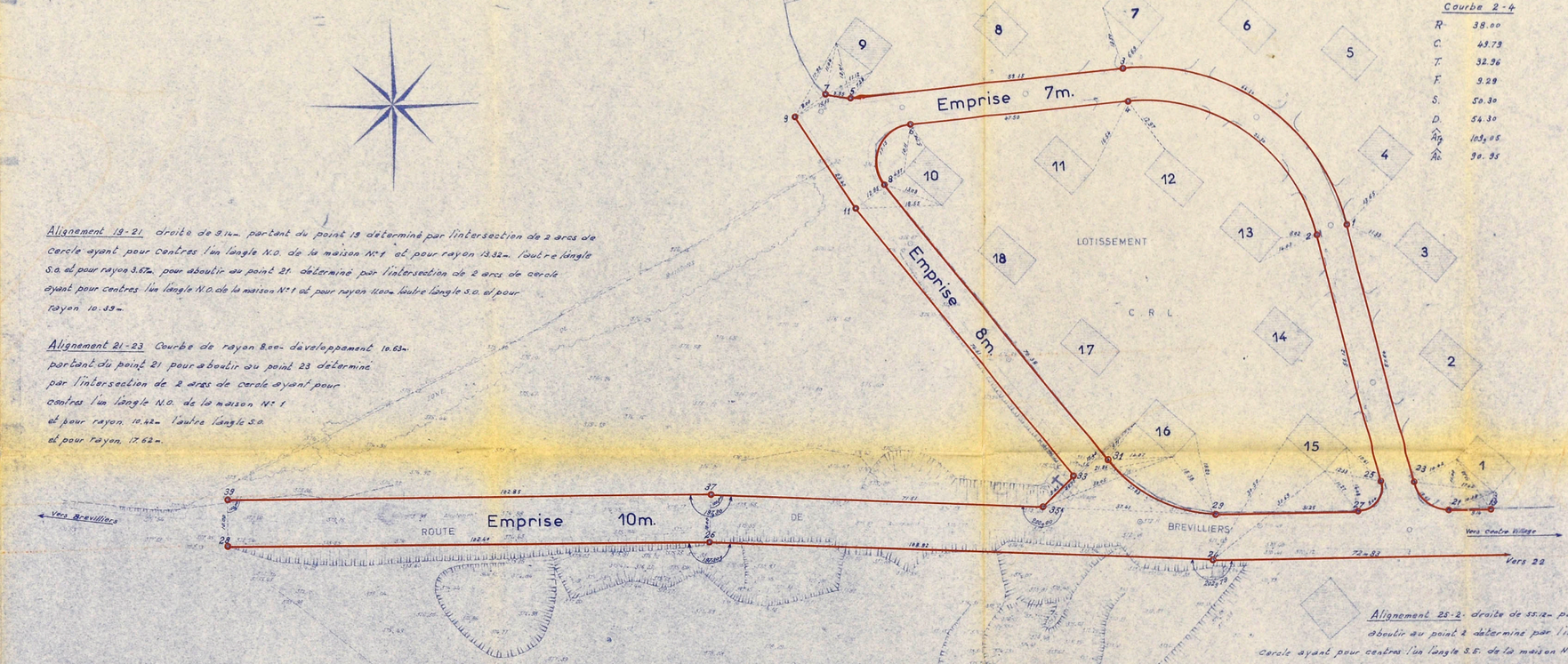

Alignement 19-21 droite de 9.14m. partant du point 19 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°1 et pour rayon 13.32m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 3.67m. pour aboutir au point 21 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°1 et pour rayon 11.00m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 10.39m.

Alignement 21-23 Courbe de rayon 8.00m. développement 10.63m. partant du point 21 pour aboutir au point 23 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N° 1 et pour rayon 10.42m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 17.62m.

Alignement 23-1 droite de 57.60m. partant du point 23 pour aboutir au point 1 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison N° 3 et pour rayon 11.33m. l'autre l'angle S.O. de la maison N° 4 et pour rayon 18.65m.

Alignement 1-3 Courbe de rayon 45.00m. développement 64.30m. partant du point 1 pour aboutir au point 3 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison N°7 et pour rayon 5.63m. l'autre l'angle N.O. et pour rayon 13.60m.

Alignement 3-5 droite de 59.15m. partant du point 3 pour aboutir au point 5 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison N° 9 et pour rayon 7.28m. l'autre l'angle N.O. et pour rayon 12.01m.

Alignement 5-7 droite de 5.55m. partant du point 5 pour aboutir au point 7 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison N°9 et pour rayon 11.12m. l'autre l'angle N.O. et pour rayon 11.04m.

Alignement 9-11 droite de 23.40m. partant du point 9 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison N° 9 et pour rayon 18.05m. l'autre l'angle N.O. et pour rayon 17.35m. pour aboutir au point 11 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison N° 10 et pour rayon 12m.35 l'autre l'angle S.O. et pour rayon 18.55m.

Alignement 11-33 droite de 74.61m. partant du point 11 pour aboutir au point 33 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°16 et pour rayon 17.40m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 21.86m.

Alignement 33-35 droite de 3.45m. partant du point 33 pour aboutir au point 35 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°16 et pour rayon 26.75m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 30.05m.

Alignement 35-37 droite de 7.15m. partant du point 35 pour aboutir au point 37. la droite est déterminé par un angle de 200g 00 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre, au point 35 et ayant comme référence la droite 35-29.

Alignement 37-39 droite de 102.85m. partant du point 37 pour aboutir au point 39 la droite est déterminée par un angle de 137g 30 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre au point 37 et ayant comme référence la droite 37.35.

Alignement 24-26 droite de 108.32m. partant du point 24 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°15 et pour rayon 34.50m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 30.69m. pour aboutir au point 26. la droite est déterminé par un angle de 202g 79 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre au point 24 et ayant comme référence la droite 22-24

Alignement 26-28 droite de 102.40m. partant du point 26 pour aboutir au point 28. la droite est déterminée par un angle de 197g 30 mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre, au point 26 et ayant comme référence la droite 26-24

Alignement 25-27 Courbe de rayon 5.00m. développement 9.04m. partant du point 25 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison N°15 et pour rayon 12.33m. l'autre l'angle S.E. et pour rayon 18.61m. pour aboutir au point 27. déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison N°15 et pour rayon 11.47m. l'autre l'angle S.E. et pour rayon 14.08m.

Alignement 27-29 droite de 31.25m. partant du point 27 pour aboutir au point 29 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison N°16 et pour rayon 18.20m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 15.88m.

Alignement 29-31 Courbe de rayon 31.00m. développement 27.83m. partant du point 29 pour aboutir au point 31 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°16 et pour rayon 3.71m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 14.87m.

Alignement 25-2 droite de 55.12m. partant du point 25 pour aboutir au point 2 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison N°13 et pour rayon 8.02m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 14.03m.

Alignement 2-4 Courbe de rayon 38.00m. développement 54.30m. partant du point 2 pour aboutir au point 4. déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison N°12 et pour rayon 12.37m. l'autre l'angle S.E. de la maison 11 et pour rayon 16.54m.

LEGENDE
- REGARD SOUS CHAUSSEE
- BOUCHE A CLE
- POTEAU BETON ET LAMPE
- AVALOIR

N.B. LE NIVELLEMENT EST RATTACHE AU N.G.F.

Alignement 4-6 droite de 47.50m. partant du point 4 pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison N°10 et pour rayon 5.74m. l'autre l'angle N.O. et pour rayon. 10.11m.

Alignement 6-8 Courbe de rayon 8.00m. développement 17.15m. partant du point 6. pour aboutir au point 8. déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°10 et pour rayon 4.57m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 13.08m.

Alignement 8-31 droite de 76.38m. partant du point 8 pour aboutir au point 31 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison N°16 et pour rayon 3.71m. l'autre l'angle S.O. et pour rayon 14.87m.

Ponts et Chaussées
Territoire de Belfort
Subdivision de BELFORT

Mr Moschetti
Ingenieur en Chef

COMMUNE DE CHATENOIS

LES FORGES

PLAN D'ALIGNEMENT

IMPASSE DU HAUT FOURNEAU

ECHELLE 1/100

Dressé par l'ingenieur T.P.E. soussigné
BELFORT LE 24 JUIL. 1963

PONTS & CHAUSSEES — Ingénieur des T.P.E. — Subdivision BELFORT

Vu et presenté par l'ingenieur en Chef soussigné BELFORT le 23 JUIL. 1963

L'Ingénieur ff. d'Ingénieur en Chef

Align. 1.3. Droite de 8m35 partant du 1 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un, l'angle S.O. de la maison GEHANT Jules, et pour rayon 8m35, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 3m28 pour aboutir au point 3 situé à l'angle S.O. de la maison GEHANT Jules

Align. 3.5. Droite de 11m10 partant du point 3 pour aboutir au point 5 situé à l'angle S.E de la maison GEHANT Jules.

Align. 5.7. Droite de 7m02 partant du point 5 pour aboutir au point 7 situé à l'angle S.E de la baraque GEHANT Jules

Align. 7.9. Droite de 6m30 partant du point 7 pour aboutir au point 9 situé à l'angle S.O. de la maison A.C.M.E.R.

Align 9.11. Droite de 16m96 partant du point 9 pour aboutir au point 11 situé à l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R.

N

GEHANT Jules
1E. P.S.

A.C.M.E.R.
1E. P.S.

Garage

ROUTE NATIONALE 437

Alignement homologué le 24 Juin 1848

Vers Belfort

Vers Montbéliard

IMPASSE DU HAUT FOURNEAU

Beton

LAVOIR MUNICIPAL

Garage

FERNET Jeanne
1E. P.S.

Propriété FERNET Jeanne

A.C.M.E.R.

Propriété A.C.M.E.R.

Align. 2.4. Droite de 11m15 partant du point 2 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un, l'angle N.O. du lavoir, et pour rayon 18m18, l'autre l'angle S.O et pour rayon 4.55, pour aboutir au point 4 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O du lavoir et pour rayon 8m25, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 3m38

Align. 4.6. Droite de 3m38 partant du point 4 pour aboutir au point 6, situé à l'angle S.E. du lavoir

Align. 6.8 Droite de 6m70 partant du point 6 pour aboutir au point 8 situé à l'angle N.E du lavoir

Align. 8.10. Droite de 4m67 partant du point 8 pour aboutir au point 10 situé à l'angle S.O. de la maison FERNET Jeanne

Align. 10.12. Droite de 7m55 partant du point 10 pour aboutir au point 12 situé à l'angle N.O. de la maison FERNET Jeanne

Align. 12.14. Droite de 8m24 partant du point 12 pour aboutir au point 14 situé à l'angle N.E. de la maison FERNET Jeanne

Align. 14.16. Droite de 17m42 partant du point 14 pour aboutir au point 16. déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un, l'angle N.E. de la maison FERNET et pour rayon 17m42, l'autre, l'angle S.O. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 13m68

Align. 16.18. : Droite de 6m80 partant du point 16 pour aboutir au point 18 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un, l'angle S.O. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 19m24 l'autre, l'angle S.E. et pour rayon 9m20

Align. 18.11. : Droite de 9m20 partant du point 18 pour aboutir au point 11 situé à l'angle S.E. de la maison A.C.M.E.R.

PONTS ET CHAUSSÉES

TERRITOIRE DE BELFORT

SUBDIVISION DE BELFORT

M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.

M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

COMMUNE de CHATENOIS les forges

CHEMIN du VRAI BOIS

- V.C. N° 24 -

PROJET

PLAN D'ALIGNEMENT

ECHELLE: 1/200

21 Mai 1970 -

Dressé par l'Ingénieur T.P.E.
soussigné
BELFORT le . . . . . .

Présenté par l'Ingénieur en Chef
soussigné
BELFORT le . . . . . .

Vu pour être annexé par
la délibération du Conseil
Municipal du
Chatenois les Forges
le . . . . . .

Le MAIRE

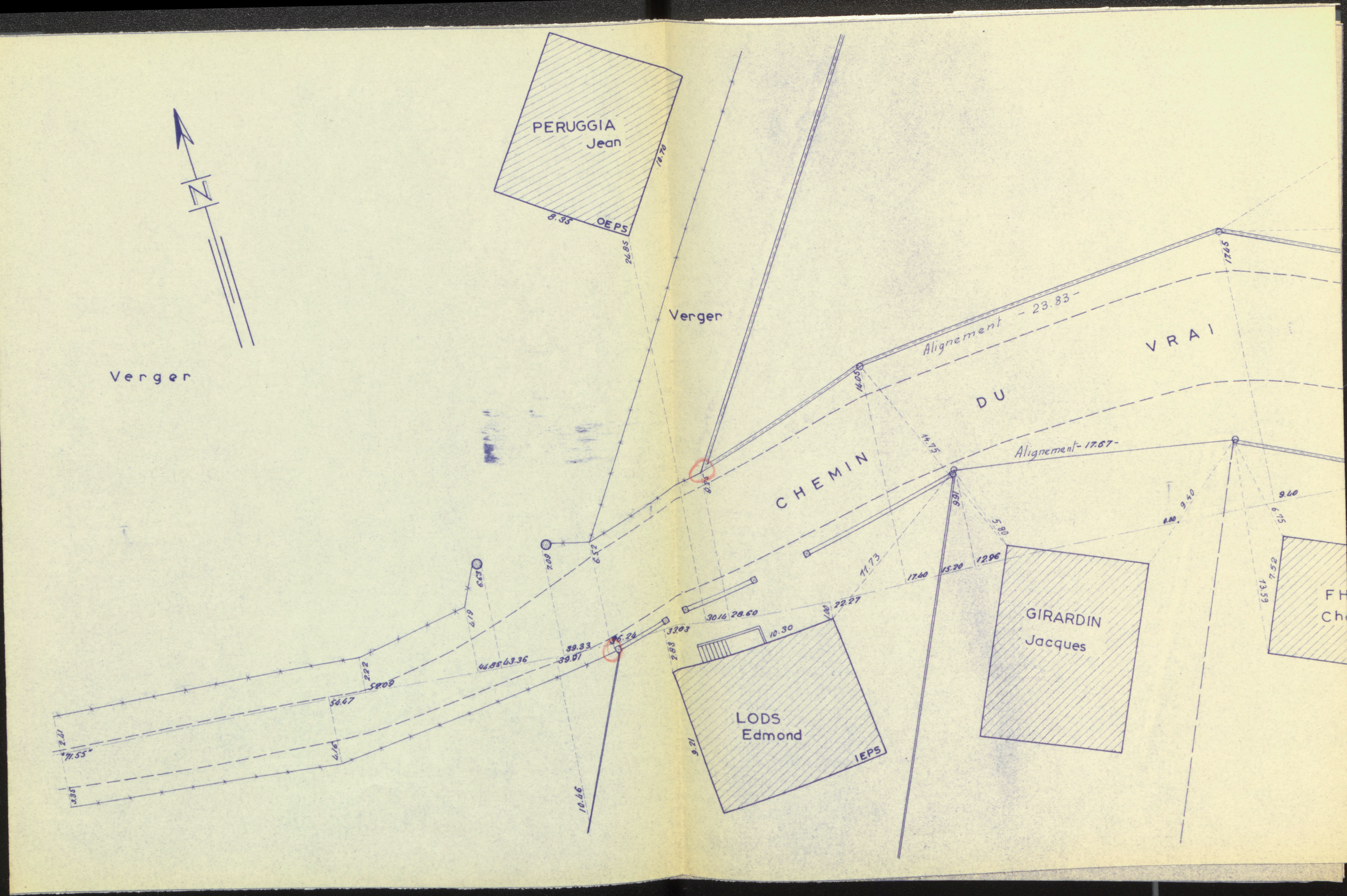

N
PERUGGIA
Jean
OEPS
Verger
Verger
Alignement - 23.83 -
Alignement - 17.67 -
CHEMIN
DU
VRAI
GIRARDIN
Jacques
LODS
Edmond
IEPS

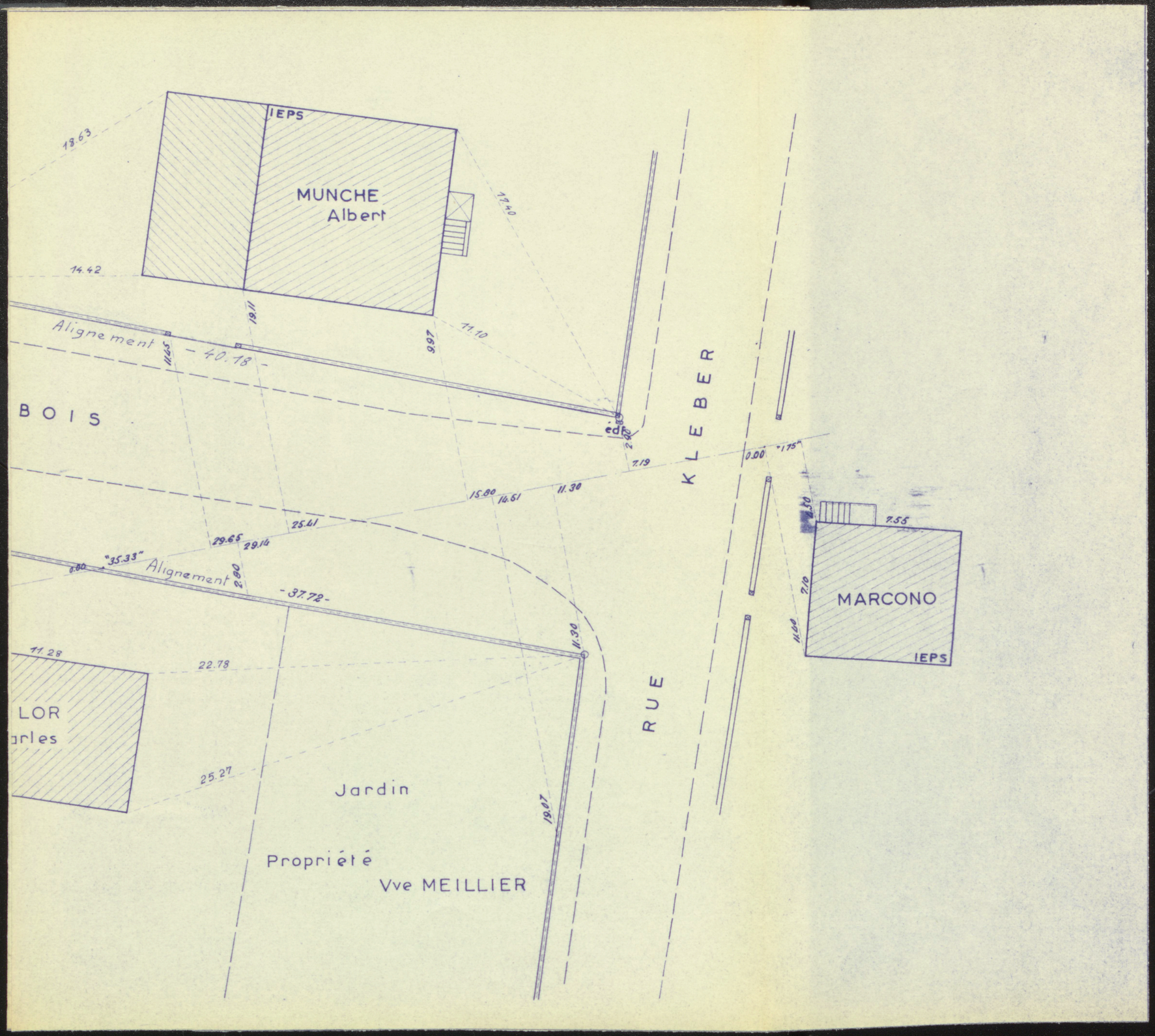
IEPS
MUNCHE
Albert
18.63
17.40
14.42
19.11
9.97
11.10
Alignement
- 40.18 -
11.45
BOIS
édf
2.00
7.19
KLEBER
0.00
"1.75"
15.80
14.51
11.30
25.41
29.65
29.14
"35.33"
0.80
Alignement
2.80
- 37.72 -
11.30
11.28
22.78
LOR
arles
25.27
Jardin
Propriété
Vve MEILLIER
19.07
RUE
7.55
7.10
11.60
MARCONO
IEPS

PONTS ET CHAUSSÉES

TERRITOIRE DE BELFORT

SUBDIVISION DE BELFORT

M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.

M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

Commune de

CHATENOIS les FORGES

Impasse de la Prairière

PLAN D'ALIGNEMENT

ECHELLE: 1/200

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E.
Soussigné
BELFORT le -5 JUIN 1968

Présenté par l'Ingénieur en Chef
Directeur départemental de l'Equipement
Soussigné
BELFORT le .....

Vérifié par l'Ingénieur d'Arrond.t
Soussigné
BELFORT le .....

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du .....
Châtenois les Forges le .....
le Maire

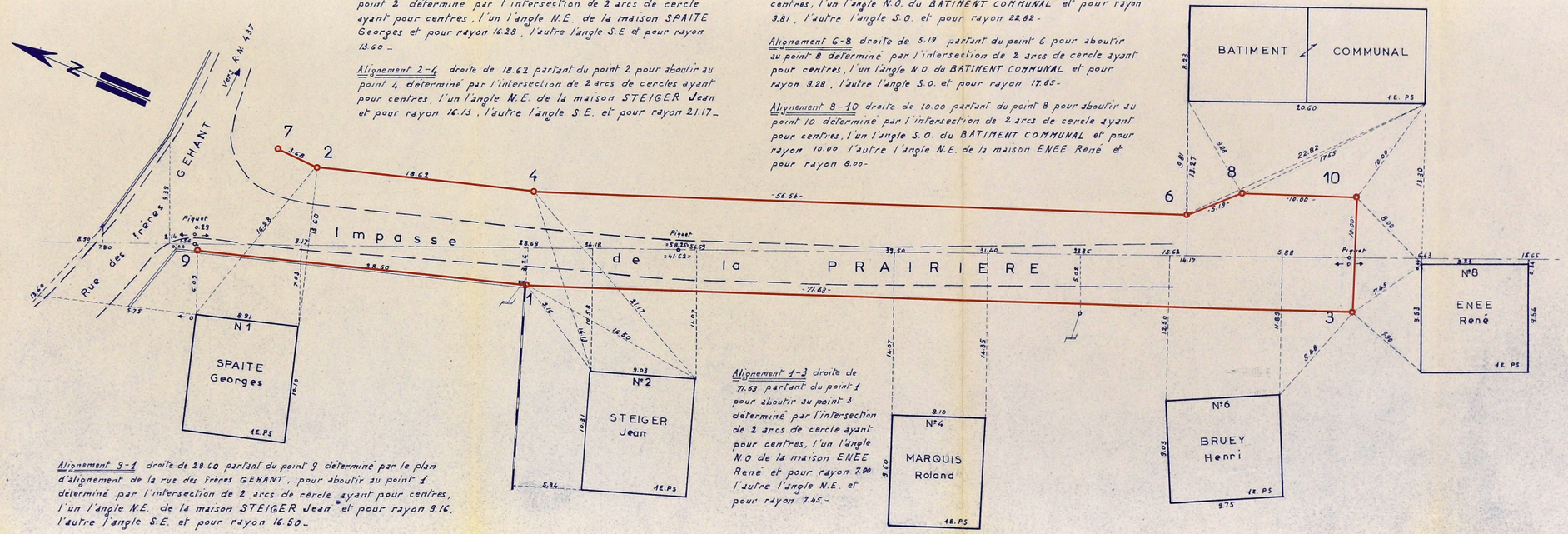

Alignement 7-2 droite de 3.68 partant du point 7 déterminé par le plan d'alignement de la rue des Frères GEHANT pour aboutir au point 2 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison SPAITE Georges et pour rayon 16.28, l'autre l'angle S.E et pour rayon 13.60 -

Alignement 2-4 droite de 18.62 partant du point 2 pour aboutir au point 4 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercles ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison STEIGER Jean et pour rayon 16.13, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 21.17 -

Alignement 4-6 droite de 56.54 partant du point 4 pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. du BATIMENT COMMUNAL et pour rayon 9.81, l'autre l'angle S.O. et pour rayon 22.82 -

Alignement 6-8 droite de 5.19 partant du point 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. du BATIMENT COMMUNAL et pour rayon 9.28, l'autre l'angle S.O. et pour rayon 17.65 -

Alignement 8-10 droite de 10.00 partant du point 8 pour aboutir au point 10 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. du BATIMENT COMMUNAL et pour rayon 10.00 l'autre l'angle N.E. de la maison ENEE René et pour rayon 8.00 -

Alignement 9-1 droite de 28.60 partant du point 9 déterminé par le plan d'alignement de la rue des frères GEHANT, pour aboutir au point 1 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison STEIGER Jean et pour rayon 9.16, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 16.50 -

Alignement 1-3 droite de 77.63 partant du point 1 pour aboutir au point 3 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O de la maison ENEE René et pour rayon 7.90 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 7.45 -

1012

Ponts et Chaussées

Département du Haut Rhin

Arrondissement de Belfort

Routes et Ponts

Grande Voirie - Alignements

Route Départementale N° 8

Traverse de Chatenois

Projet des alignements généraux.

Légende

B Construction en bois
P id. en pierres ou moëllons
PT id. en pierres de taille
0E Rez-de-Chaussée
1E Maison à 1 Etage
2E Maison à 2 Etages
S Construction solide
M id. médiocre
V id. en état de vétusté

Echelle 0m005 par mètre.

Plan

de la traverse de Chatenois, Route départementale N° 8 de Belfort à Montbéliard

Chemin de grande communication N° 1.

Vu par le Préfet du Hte Rhin
Colmar, le 13 Juin 1855
Signé : de Cambacérès

Pour copie conforme au plan annexé au décret impérial en date du 4 Août 1855

Le secrétaire Gal de Ministère de l'agriculture, du Commerce et des Travaux Publics
Signé : Boureuille.

Pour copie certifiée conforme par l'Ingénieur en Chef
Colmar le 12 Janvier 1856
Signé : G. Müntz

Dressé par le soussigné Ffon d'Ingr ord. de l'Arrondissement de Belfort.
Belfort le 27 Février 1854
Signé E. Bogard

Vu et présenté par l'Ingénieur en Chef, Colmar le 2 Mars 1854
Signé : G. Müntz

Vu par les membres de la Commission d'enquête instituée en vertu de la loi du 3 Mai 1841 par l'arrêté de M. le Préfet du Hte Rhin en date du 23 Mai 1854
Signé : Klie, Lang, Metzger, Saglio, Marchand de St Gérin, E. Bogard.

Vu au Comité des travaux Publics, de l'agriculture et du Commerce, le 19 Dbre 1854,
Le Rapporteur - Signé : H. Perret

Pour copie conforme - L'Ingénieur de l'arrondissement de Belfort
Le 31 Mai 1855
Signé E. Bogard

Vu par l'Ingénieur en Chef - Signé : G. Müntz

1.3 - Alignement partant du point 1. pris à 6m00 de l'axe du pont sur une dérivation de la Savoureuse à la sortie de ce pont, aboutiss
au point 3 - pris à 6m00 de l'axe de la route entre les couronnements du ponceau, sur le canal du haut-fourneau à la sortie de ce p

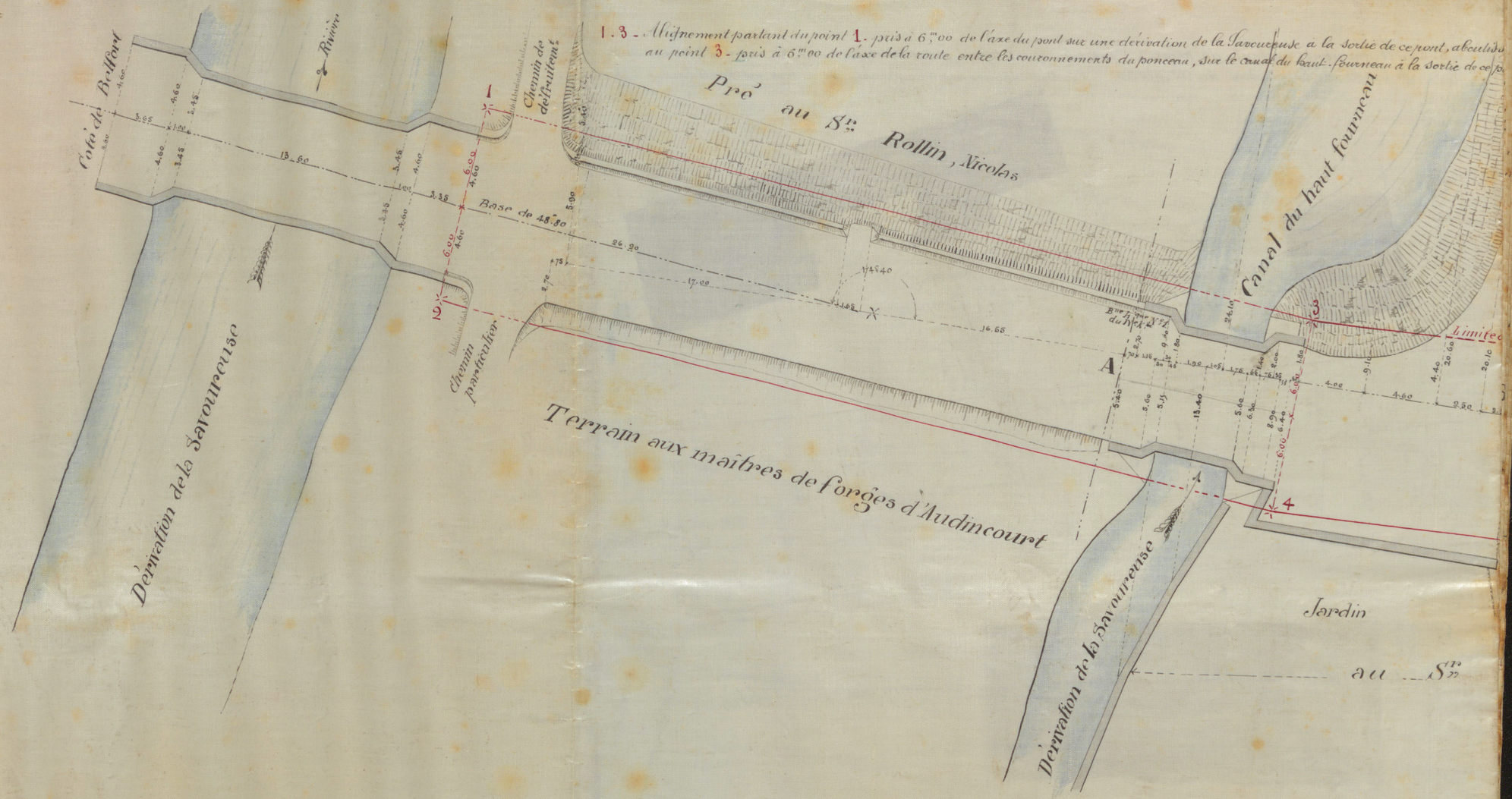

2.4 - Alignement partant du point 2 près à 6m00 de l'axe de la route entre les parapets du pont sur une dérivation de la Savoureuse, à la sortie de ce pont, aboutissant au point 4 pris également à 6m00 de l'axe de la route, à la sortie du ponceau, sur le canal du haut-fourneau entre les couronnements de ce ponceau.

4-6 - Alignement partant du point 4
cercle décrits, l'un autour de l'an
de l'extrémité, vers la route, du m

3-5 - Alignement partant du point 3 - précédemment défini, aboutissant au point 5 - situé à 5.m70 en avant de l'angle de la maison du Sr Rollin Nicolas, mesurés en prolongement du pignon, vers Montbéliard, de la dite maison.

5-7 Alignement partant du point 5 ci-avant défini, aboutissant au point 7 situé à l'intersection de deux arcs vers Montbéliard, de la maison du Sr Géhaut Xavier, avec un rayon de 12.m70, l'autre autour de l'angle, Pre françois, de 18.m40.



précédemment défini, se terminant au point 6 - situé à l'intersection de deux arcs de gle, vers Montbéliard, de la maison du Sr Rollin Nicolas, avec un rayon de 17.m60, l'autre autour ur de clôture du verger du Sr Marchand françois, avec un rayon de 7.m50

6-8 - Alignement partant du point 6 précédemment déterminé, aboutissant au point 8 situé à 0.m30 en avant de l'angle de la maison du Sr G mesurés en prolongement du pignon, vers Montbéliard, de la dite maison.

de cercle décrits, l'un autour de l'angle vers Belfort, de la grange du Sr Mongé

7-9 Alignement partant du point ci-avant determiné, se terminant au point 9 situé à 2m40 en avant de l'angle, vers Montbéliard de la maison du Sr Mongé Pre François, mesurés en prolongement du pignon de la dite maison

9-11 Alignement joignant le point 9 précédemment défini au point 11 situé à 4m80 en avant de l'angle de la grange du Sr Lardier Pre François, mesurés en prolongement du pignon, vers Belfort, de la dite grange

11-13. Align... à l'inter... Sr March... grange

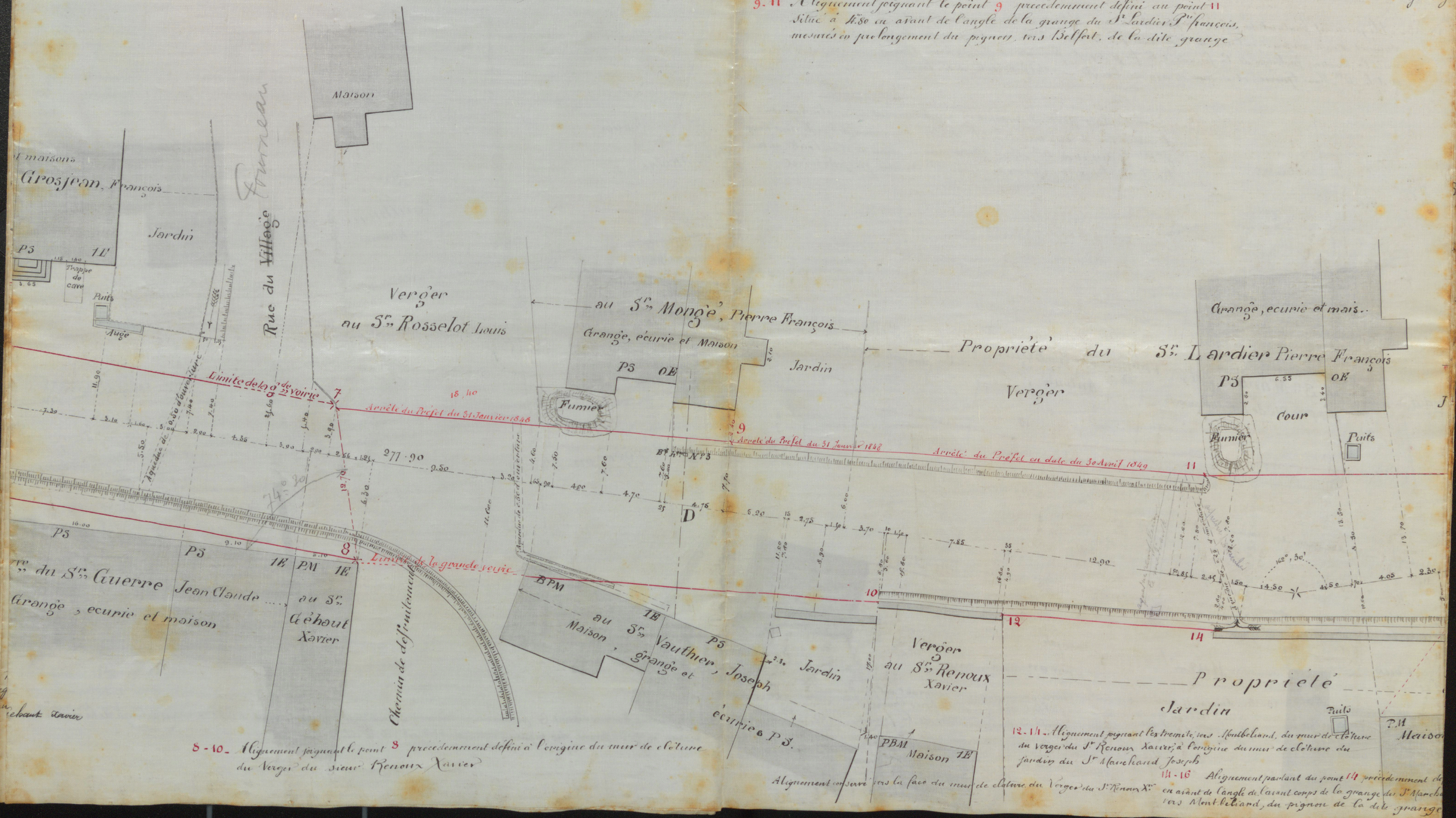

8-10 Alignement joignant le point 8 précédemment défini à l'origine du mur de clôture du Verger du sieur Renoux Xavier

Alignement conservé vers la face du mur de clôture du Verger du Sr Renoux Xr

12-14 Alignement joignant l'extremité, vers Montbéliard, du mur de clôture du verger du Sr Renoux Xavier, à l'origine du mur de clôture du jardin du Sr Marchand Joseph

14-16 Alignement partant du point 14 précédemment de... en avant de l'angle de l'avant corps de la grange du Sr Marcha... vers Montbéliard, du pignon de la dite grange

…ment partant du point 11, précédemment déterminé, aboutissant au point 13, situé …section de deux arcs de cercle décrits, l'un autour de l'angle, vers Belfort, de la maison du …and Joseph, avec un rayon de 23.40, l'autre autour de l'angle, vers Montbéliard, de la … de ce propriétaire, avec un rayon de 15.80.

13. 15. Alignement partant du point 13 précédemment défini, se terminant au point 15 sommet d'une perpendiculaire de 12.00 mètres de longueur élevé, vers la gauche de la route la direction prolongée de la facade de la forge des Srs François et Jean Pierre Guerre et de la Dlle Marie Guerre, et à 10.00 en deça de l'angle, vers Belfort, de la dite forge

17-19 Alignement joignant le point 17 précédemment défini à l'extrémité, vers Montbéliard du mur de clôture du jardin du Sr Vautherin Joseph.

19-21 Alignement joignant le point 19 pr… Montbéliard, du mur de clôture du jar…

15. 17. Alignement partant du point 15 précédemment défini, aboutissant au point 17 situé à l'intersection de deux arcs de cercle décrits, l'un autour de l'angle, vers Belfort, des Srs Frois Guerre, Jn Pre Guerre et de Dlle Marie Guerre, avec un rayon de 15.00, l'autre autour de l'angle, vers Montbéliard, de l'avant corps de la grange des dits propriétaires.

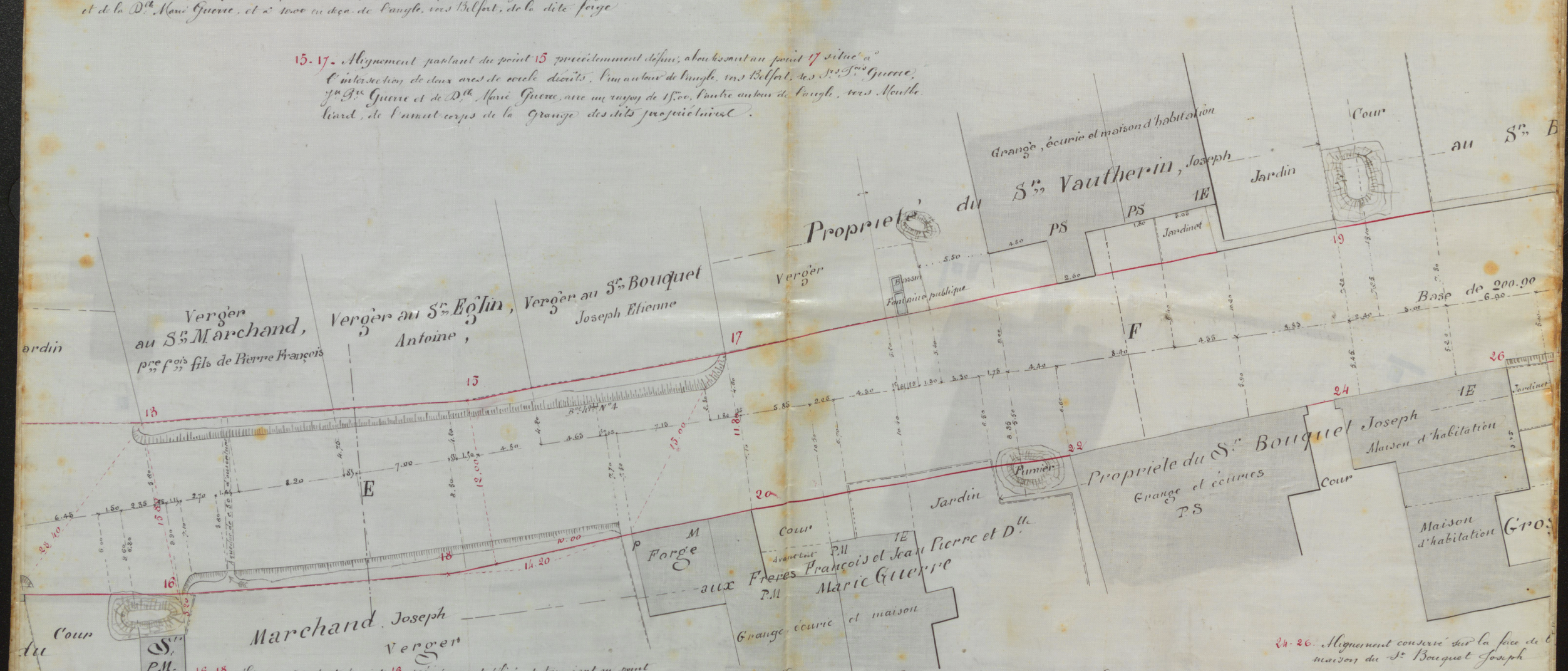

16-18. Alignement partant du point 16 précédemment défini, se terminant au point situé à 14m20 en deça de l'angle, vers Belfort, de la forge des frères Guerre Drs Guerre Jn Pre et de la Dlle Marie Guerre, mesurés en prolongement de la facade de la dite forge.

18. 20. Alignement joignant le point 18 précédemment défini à l'angle, vers Montbéliard, de l'avant corps de la grange des Srs fois Guerre et Jn Pre Guerre et de la Dlle Marie Guerre

20. 22. Alignement joignant le point 20 précédemment défini à l'angle vers Belfort, de la grange du Sr Bouquet Joseph

22. 24. Alignement joignant le point 22 précédemment défini à l'origine, vers Belfort, de la maison du Sr Bouquet Jh

24. 26. Alignement conservé sur la face de l… maison du Sr Bouquet Joseph

…fini, aboutissant au point 16 situé à 3.20 …nd Jh, mesurés en prolongement,

21-23. Alignement partant du point 21 ci-avant défini, se terminant au point 23 situé à l'angle, vers Belfort, de l'étable à pores du Sr Bouquet Antne

23-25. Alignement partant du point 23 précédemment déterminé, aboutissant au point 25 situé à l'intersection de deux arcs de cercle décrits, l'un autour de l'angle, vers Montbéliard, de la maison du Sr Bouquet Antne avec un rayon de 11m 50c, l'autre autour de l'angle vers Belfort, de l'avant-corps de la grange du Sr Laurent Pre Fcis avec un rayon de 8.20

25-27. Alignement joignant le point 25 précédemment défini à l'angle, vers Montbéliard, de la maison du Sieur Laurent Pierre François

...cédemment défini à l'extrémité, vers ...din du Sr Bouquet Joseph

Hangar, grange, écurie et mais. d'habitation au Sr Bouquet Antne

Verger au Sr Grosjean, Antoine père

Jardin ...ouquet, Joseph

Arrêté du Préfet en date du 24 Septembre

Arrêté du Préfet en date du 24 7bre 1851

Limite de la 4de voirie

Chemin de défruitement

Jardin

Grange, écurie

Propriété

Fumier

Jardin

Propriété des Sr Grosjean Antoine

Jardin

Grosjean Antoine père

Maison d'habitation

Grange et écuries

Cour

Jardinet

Cour

Jardin

Propriété du Sr Vautherin Jn Baptiste

Grange, écurie et maison d'habitation

Jardin

Propriété

28-30. Alignement joignant le point 28 précédemment défini à l'origine du mur de clôture du jardin du Sr Vautherin, Jn Bte.

30-32, 32-34. Alignements conservés sur la face du mur de clôture du jardin du Sr Vautherin Jn Bte et sur celle du mur de clôture du jardin du Sr Grosjean Jh.

26-28 Alignement partant de l'angle, vers Montbéliard, de la maison du Sr Bouquet Jh, aboutissant au point 28 situé à l'angle également vers Montbéliard, du mur en retour de clôture du jardin du Sr Grosjean An

29. Alignement joignant le point 27 précédemment défini à l'angle, vers Montbéliard, de la maison des héritiers du Sr Lardier Pierre François

29-31. Alignement partant du point 29 précédemment défini, se terminant au point 31 situé de cercle décrits, l'un autour de l'angle vers Belfort, de la maison du Sr Rosselot Pois avec un rayon de l'extrémité, vers Montbéliard, du mur de clôture du jardin de la dame Vve Grosjean avec un

31. 33. Alignement joignant le point 31 précédemment dé du mur de clôture du jardin de la Dme Vve Gros

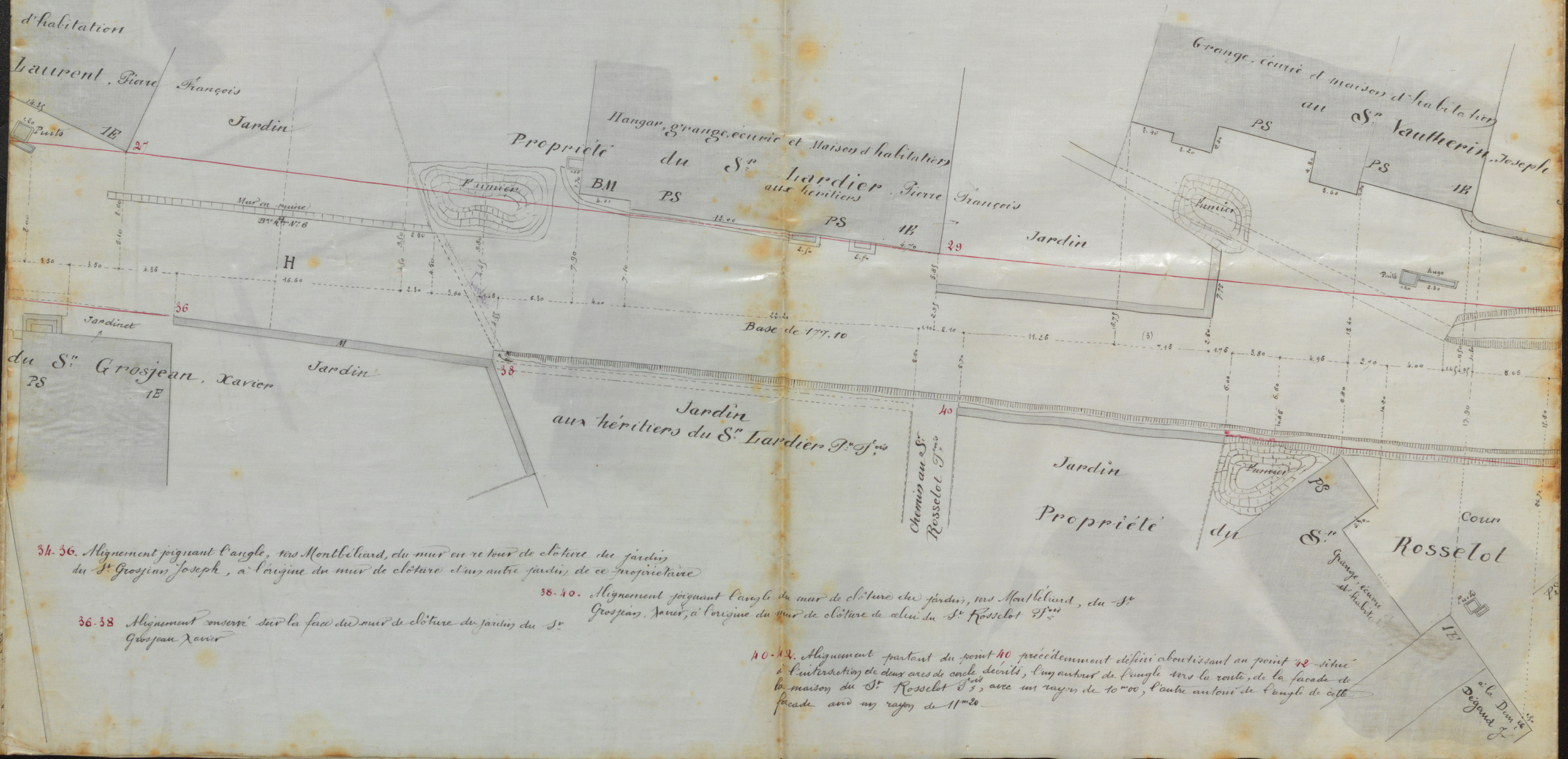

34. 36. Alignement joignant l'angle, vers Montbéliard, du mur en retour de clôture du jardin du Sr Grosjean Joseph, à l'origine du mur de clôture d'un autre jardin de ce propriétaire

38. 40. Alignement joignant l'angle du mur de clôture du jardin, vers Montbéliard, du Sr Grosjean, Xavier, à l'origine du mur de clôture de celui du Sr Rosselot Pois

36-38 Alignement conservé sur la face du mur de clôture du jardin du Sr Grosjean Xavier

40-42. Alignement partant du point 40 précédemment défini aboutissant au point 42 situé à l'intersection de deux arcs de cercle décrits, l'un autour de l'angle vers la route, de la facade de la maison du Sr Rosselot Pois, avec un rayon de 10m00, l'autre autour de l'angle de cette facade avec un rayon de 11m20

…à l'intersection de deux arcs
…e 14.00, l'autre autour de
… rayon de 13.80.

…ini à l'extremité, vers Montbeliard,
…jean Fois

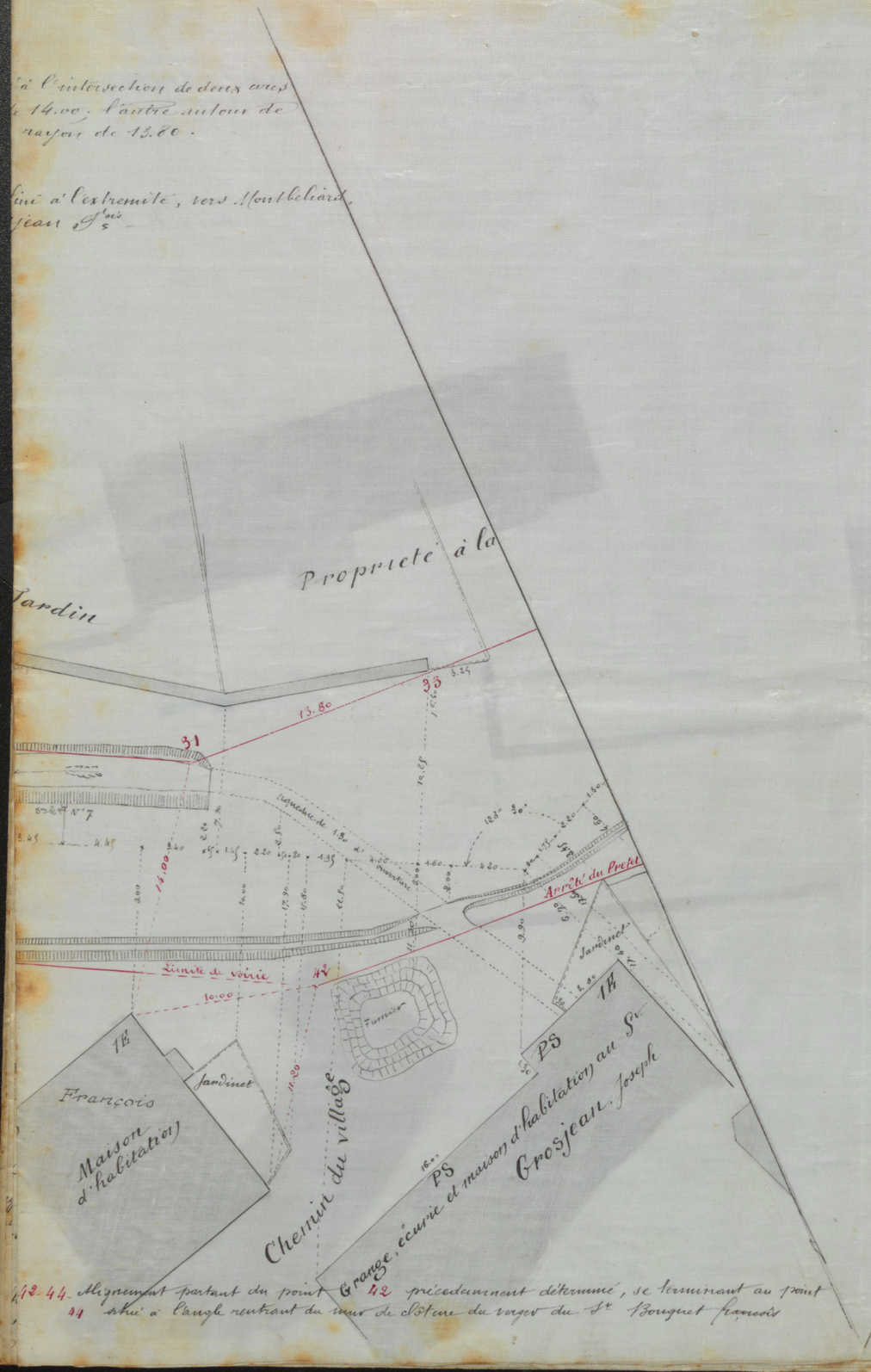

42-44 Alignement partant du point 42 précédemment déterminé, se terminant au point 44 situé à l'angle rentrant du mur de clôture du verger du Sr Bouquet François

33-35 Alignement joignant le point 33 précédemment défini à l'angl… vers Belfort, de la maison de la Dme Vve Grosjean Fois –

35-37 Alignement joignant le point 35 précédemmen… vers Belfort, de la maison du Sr Auvrard

37-39, 39-41, 41-43, 43…

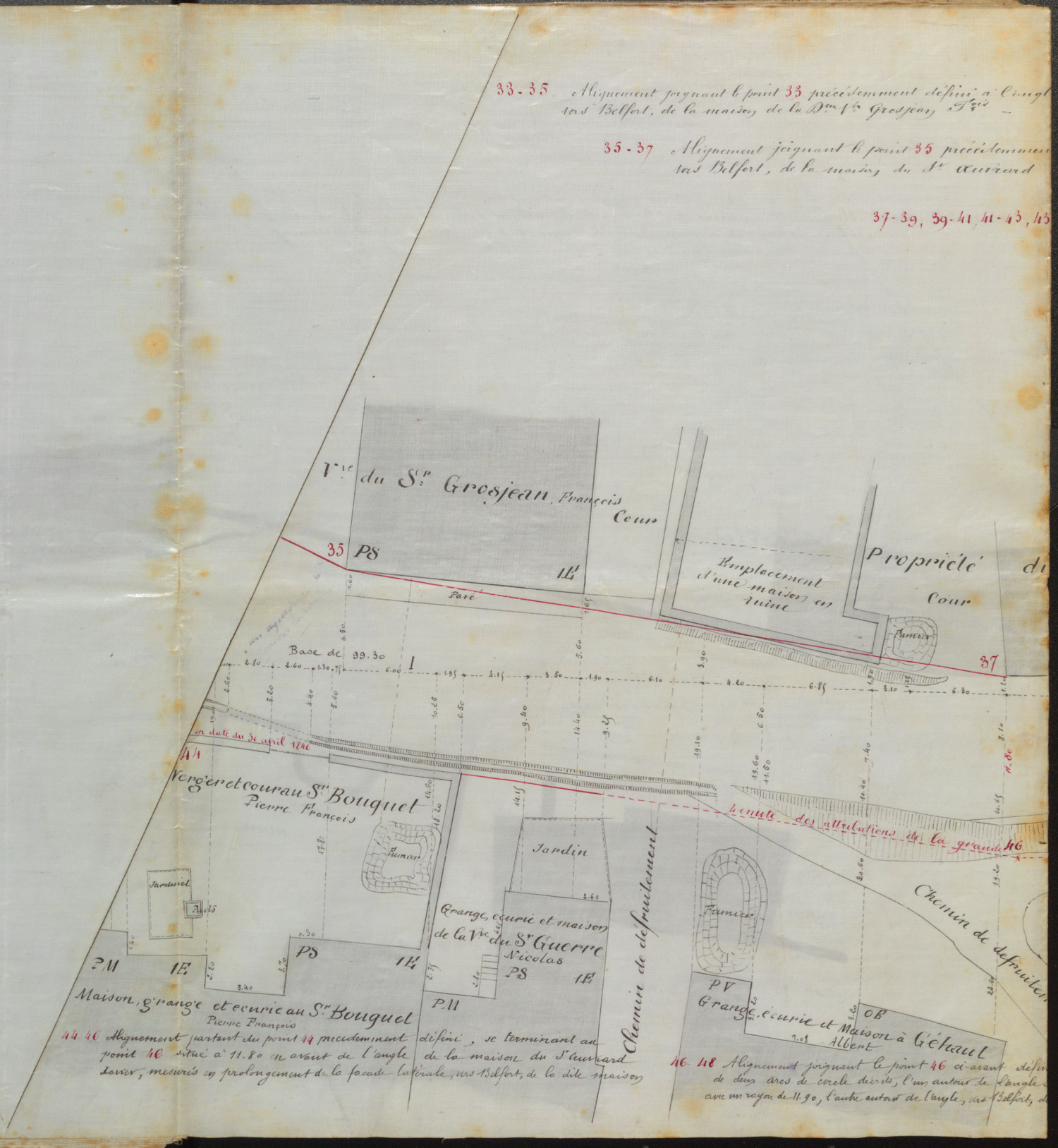

44-46 Alignement partant du point 44 précédemment défini, se terminant au point 46 situé à 11.80 en avant de l'angle de la maison du Sr Auvrard Xavier, mesurés en prolongement de la façade latérale, vers Belfort, de la dite maison

46-48 Alignement joignant le point 46 ci-avant défin… de deux arcs de cercle décrits, l'un autour de l'angle … avec un rayon de 11.90, l'autre autour de l'angle, vers Belfort, d…

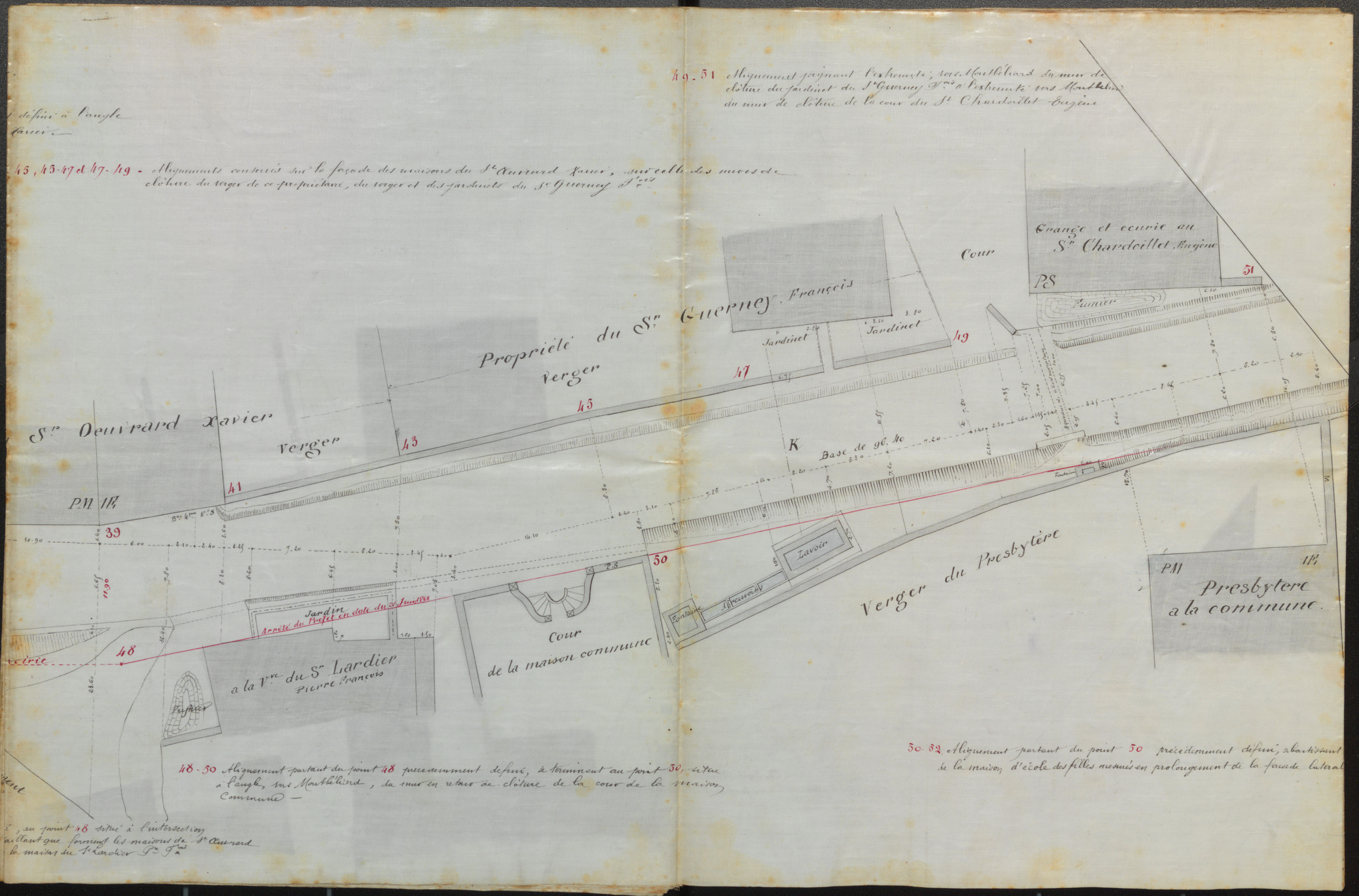

49-51 Alignement joignant l'extrémité, vers Montbéliard du mur de clôture du jardinet du Sr Guerney Jos à l'extrémité vers Montbéliard du mur de clôture de la cour du Sr Chardoillet Eugène
défini à l'angle
Xavier.
45, 45-47 et 47-49 - Alignements conservés sur la façade des maisons du Sr Auvrard Xavier, sur celle des murs de clôture du verger de ce propriétaire, du verger et des jardinets du Sr Guerney Jos
Grange et écurie au Sr Chardoillet Eugène
Cour
PS
Fumier
Propriété du Sr Guerney François
Jardinet
Jardinet
Verger
Sr Oeuvrard Xavier
Verger
PM 1E
K
Base de 96.40
Fontaine
Lavoir
Abreuvoir
Fontaine
Verger du Presbytère
PM 1E
Presbytère à la commune.
Jardin
Arrêté du Préfet en date du 3 Juin 1860
Cour de la maison commune
a la Vve du Sr Lardier Pierre François
Fumier
48-50 Alignement partant du point 48 précédemment défini, se terminant au point 50, situé à l'angle, vers Montbéliard, du mur en retour de clôture de la cour de la maison Commune —
50-52 Alignement partant du point 50 précédemment défini, aboutissant de la maison d'école des filles mesurés en prolongement de la façade latérale
i, au point 48 situé à l'intersection
aillant que forment les maisons de Sr Oeuvrard
la maison du Sr Lardier Pre Jos

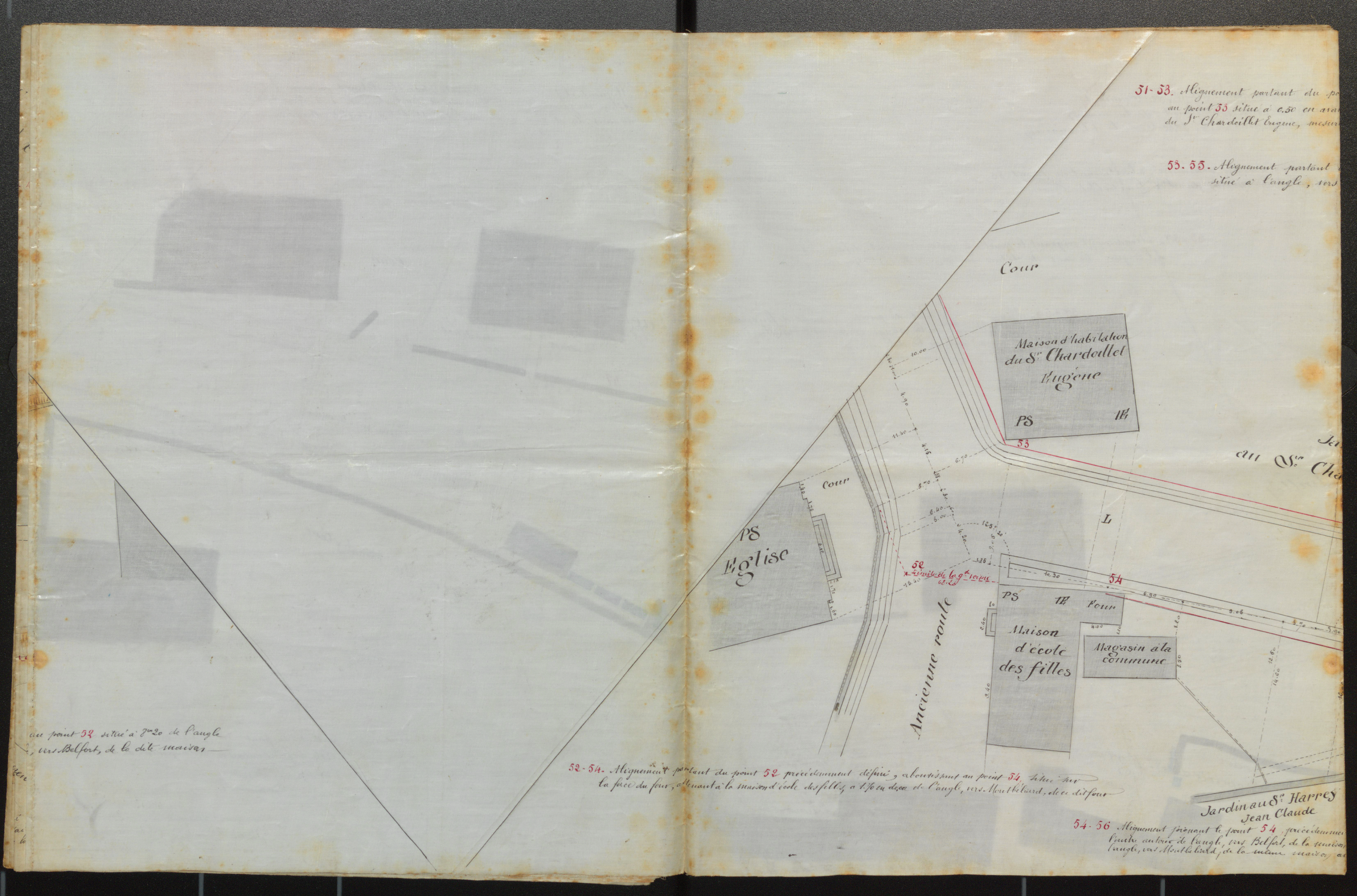

51-53. Alignement partant du po
au point 53 situé à 0.50 en avan
du Sr Chardoillet Eugene, mesur
53. 55. Alignement partant
situé à l'angle, vers
Cour
Maison d'habitation du Sr Chardoillet Eugène
PS
IE
53
au Sr Cha
Cour
PS
Eglise
L
52
Limite de la gde voirie
54
PS
IE
Four
Maison d'école des filles
Magasin à la commune
Ancienne route
Jardin au Sr Harrey Jean Claude
au point 52 situé à 8m20 de l'angle
, vers Belfort, de la dite maison
52-54. Alignement partant du point 52 précédemment défini, aboutissant au point 54, situé sur
la face du four, attenant à la maison d'école des filles, à 1.70 en deçà de l'angle, vers Montbéliard, de ce dit four
54-56 Alignement joignant le point 54, précédemment
l'autre autour de l'angle, vers Belfort, de la maison
l'angle, vers Montbéliard, de la même maison au

...nt 51 précédemment défini, se terminant
...t de l'angle, vers Montbéliard, de la maison
...s en prolongement de la façade de la dite maison

...u point 53 ci-avant déterminé, aboutissant au point 55
... Belfort de la maison du Sr Chartoillet Eugène

53-57. Alignement joignant le point 55 précédemment défini,
à l'origine du mur de clôture du pré de la Dme Grosjean Fois

57-59. Alignement partant du point ci-avant défini, aboutissant au point 57 situé à 11.00 en
avant de l'angle de la grange de la Dme Wautherin, Xavier, mesurés en prolongement du pignon
vers Montbéliard, de la dite grange.

59-61. Alignement joignant le point 59
11m00 en avant de l'extrémité, vers M...
Marie Lardier, veuve du Sr Guerney Fois

61-63. Alignement jo...
pris à 6m60 de l'...
du mur de clôture



...t défini, un point 56 situé à l'intersection de deux arcs de cercle
... du Sr Vautherin, Xavier, avec un rayon de 6.20, l'autre autour de
...ec un rayon de 9.80

56-58 Alignement joignant le point 56 précédemment défini, à l'angle
vers Belfort, de l'avant corps de la grange de la Dme Vve
Vautherin, Xavier

...précédemment défini, au point 61 situé à ...Montbéliard, du mur de clôture du verger de ...mesurés perpendiculairement à la face de ce mur.

...gnant le point 61 précédemment défini, au point 63 ...de la route à 18m40 de l'extrémité, vers Montbéliard ...du verger de Marie Lardier veuve de Guerney Fois

63.65- Alignement joignant le point 63 ci avant défini, au point 65 pris à 6m00 de l'axe de la route et à 30.70 de l'extrémité, vers Montbéliard, du mur de clôture du verger de Marie Lardier, veuve de Guerney Fois.

65-67. Alignement joignant le point 65, ci avant défini, au point 67 pris à 6m00 de l'axe de la route, à 43.70 de l'extrémité, vers Montbéliard, du mur de clôture du verger de Marie Lardier, Vve Guerney Fois

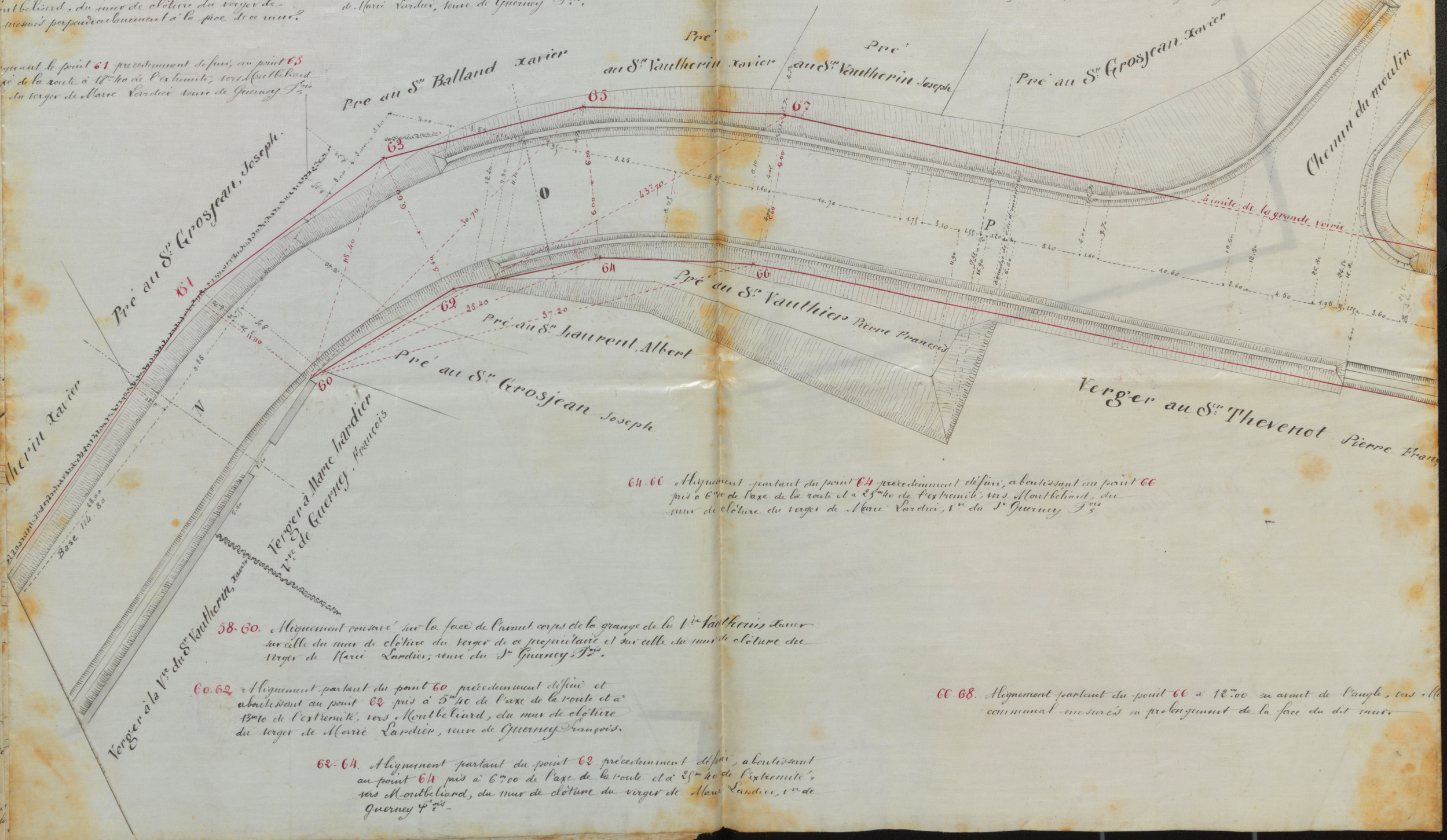

64-66 Alignement partant du point 64 précédemment défini, aboutissant au point 66 pris à 6m00 de l'axe de la route et à 25m40 de l'extrémité, vers Montbéliard, du mur de clôture du verger de Marie Lardier, Vve du Sr Guerney Fois

58-60. Alignement conservé sur la face de l'avant corps de la grange de la Vve Vautherin Xavier sur celle du mur de clôture du verger de ce propriétaire et sur celle du mur de clôture du verger de Marie Lardier, veuve du Sr Guerney Fois.

60.62 Alignement partant du point 60 précédemment défini et aboutissant au point 62 pris à 5m40 de l'axe de la route et à 13m10 de l'extrémité, vers Montbéliard, du mur de clôture du verger de Marie Lardier, veuve de Guerney François.

62-64. Alignement partant du point 62 précédemment défini, aboutissant au point 64 pris à 6m00 de l'axe de la route et à 25m40 de l'extrémité, vers Montbéliard, du mur de clôture du verger de Marie Lardier, Vve de Guerney Fois.

66-68. Alignement partant du point 66 à 12m00 en avant de l'angle, vers M... communal mesurés en prolongement de la face du dit mur.

7-69- Alignement joignant le point 69 précédemment défini à l'angle, vers Montbéliard, du mur en retour de la clôture du Cimetière communal.

69-71 Alignement partant du point 69 précédemment déterminé, aboutissant au point [illegible] route et à 50m00 au delà du point 69

Cimetière communal

Chapelle PS

Pré au Sr Laurent Albert

Pré au Sr Bouquet François

Pré 68 au Sr Meilliere Jean Baptiste

Paturage communal

Paturage communal

Route de Montbéliard

Base 202m00

68-70 Alignement de 50m00 de longueur, partant du point 68 précédemment défini, se terminant au point 70 pris à 6m00 de l'axe de la route.

…ur en retour de la clôture du Cimetière Communal.

69-71 Alignement partant du point 69 précédemment déterminé, aboutissant au point 71 pris à 6mo de l'axe de la route et à 50mo au delà du point 69

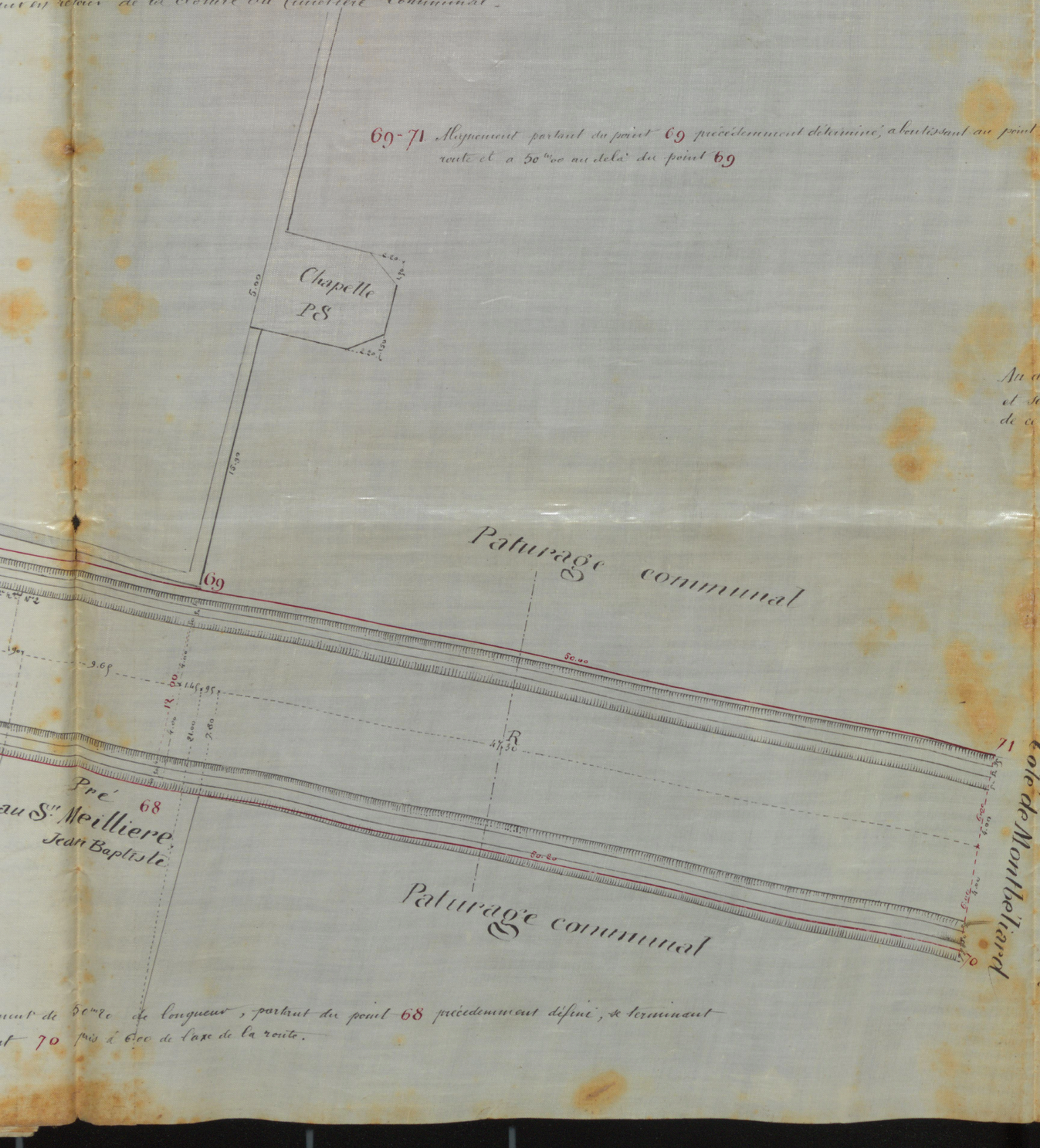

…ment de 50mo de longueur, partant du point 68 précédemment défini, se terminant …t 70 pris à 6mo de l'axe de la route.

Au delà du point 71, les alignements seront considérés comme en rase campagne et seront donnés parallèlement à l'axe de la route et à 6mo de distance de cet axe

Au delà du point 70 les alignements seront considérés comme en rase campagne et seront donnés parallèlement à l'axe de la route et à 6mo de distance de cet axe

MINUTE DU SUBDIVISIONNAIRE

CHATENOIS-LES-FORGES

TERRITOIRE de BELFORT

6c

PLAN D'ALIGNEMENTS

Rue Antoine MARRÉ

Echelle : 1/200

Dressé par l'Ingenieur des T.P.E soussigné
Belfort le 12.NOV.1962

PONTS & CHAUSSEES
Ingénieur des T.P.E.
Subdivision de BELFORT

Vu et presenté par l'Ingénieur en Chef
soussigné Belfort le 13.NOV.1962

PONTS & CHAUSSEES
Ingénieur en Chef
Territoire de Belfort

Alignement 2-4 Droite de 16.45 partant du point 2 situé dans le prolongement du mur de la maison A.C.M.E.R a 1.25 de l'angle S-E de cette maison pour aboutir au point 4 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R et pour rayon 5.20 l'autre l'angle N.E de cette maison et pour rayon 7.32

Alignement 4-6 Droite de 42.27 partant du point 4 pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.O du batiment A.C.M.E.R n: 203 et pour rayon 8.10 l'autre l'angle N.O de ce batiment et pour rayon 32.90

Alignement 6-8 Droite de 31.95 partant du point 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N.O du batiment A.C.M.E.R n: 208 et pour rayon 8.15 l'autre l'angle S-E du batiment A.C.M.E.R n: 100 et pour rayon 7.60

Alignement 8-10 Droite de 11.56 partant du point 8 pour aboutir au point 10 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.E du batiment A.C.M.E.R n: 100 et pour rayon 6.95 l'autre l'angle N-E de ce même batiment et pour rayon 7.70

Alignement 10-12 Droite de 7.74 partant du point 10 pour aboutir au point 12 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N.E du batiment A.C.M.E.R n: 209 et pour rayon 15.34.

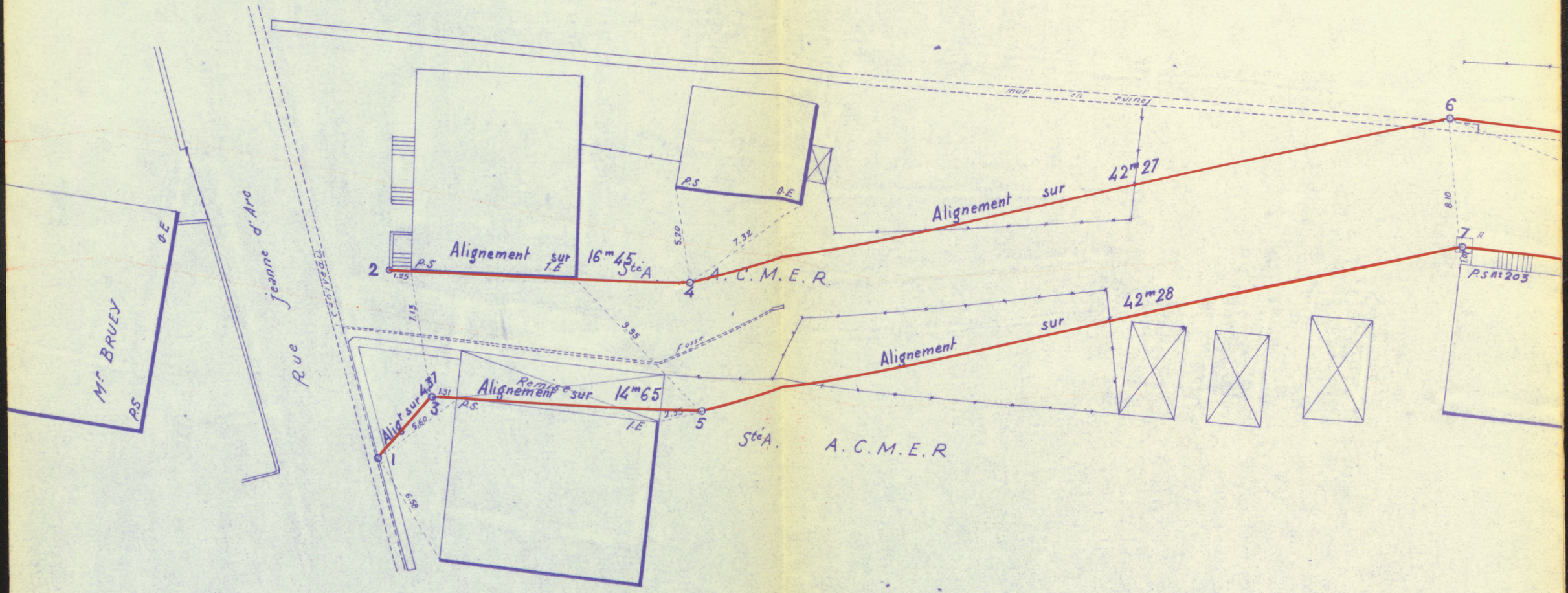

Alignement 1-3 Droite de 4.37 partant du point 1 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R et pour rayon 6.58 l'autre l'angle S.O et pour rayon 5.60 pour aboutir au point 3 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R et pour rayon 7.13 l'autre l'angle S.O de l'autre maison A.C.M.ER et pour rayon 1.31

Alignement 3-5 Droite de 14.65 partant du point 3 pour a par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centr maison A.C.M.ER et pour rayon 9.95 l'autre l'angle N.O de et pour rayon 2.35

Alignement 5-7 Droite de 42.28 partant du point 5 pou dans le prolongement du pignon du batiment A.C.M.E.R

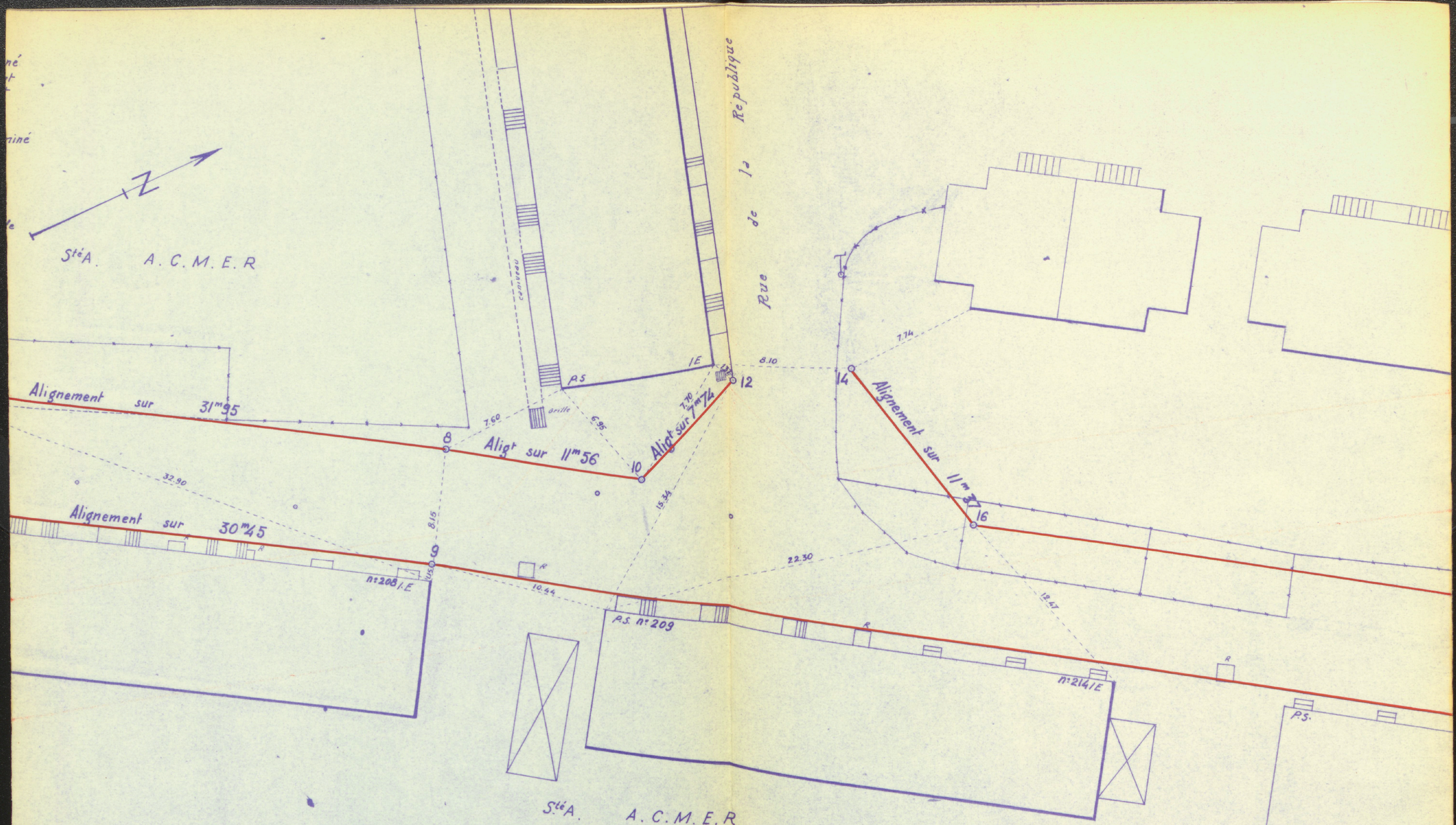

boutir au point 5 determiné
e l'un l'angle NE de la
l'autre maison A.C.M.E.R

r aboutir au point 7 situé
n: 203 a 1.07 de l'angle S.O

Alignement 7-9 Droite de 30.45 partant du point 7 pour aboutir au point 9 determiné par l'intersechon de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N.O du batiment A.C.M.E.R n: 208 et pour rayon 1.15 l'autre l'angle S.O du batiment A.C.M.E.R n: 209 et pour rayon 10.44

Alignement 9-11 Droite de 143.68 partant du point 9 pour aboutir au point 11 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N.E du batiment A.C.M.E.R n: 226 et pour rayon 24.35 l'autre l'angle S.E du baraquement et pour rayon 1.56 dans le prolongement de la façade sur rue de celui-ci

Alignement 14-16 Droite de 11.37 partant du point 14 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N.E du batiment A.C.M.E.R n: 100 et pour rayon 8.10 l'autre l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R n: 101 et pour rayon 7.74 pour aboutir au point 16 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.O du batiment A.C.M.E.R n: 209 et pour rayon 22.30 l'autre l'angle N.O n: 214 de ce batiment et pour rayon 12.47.

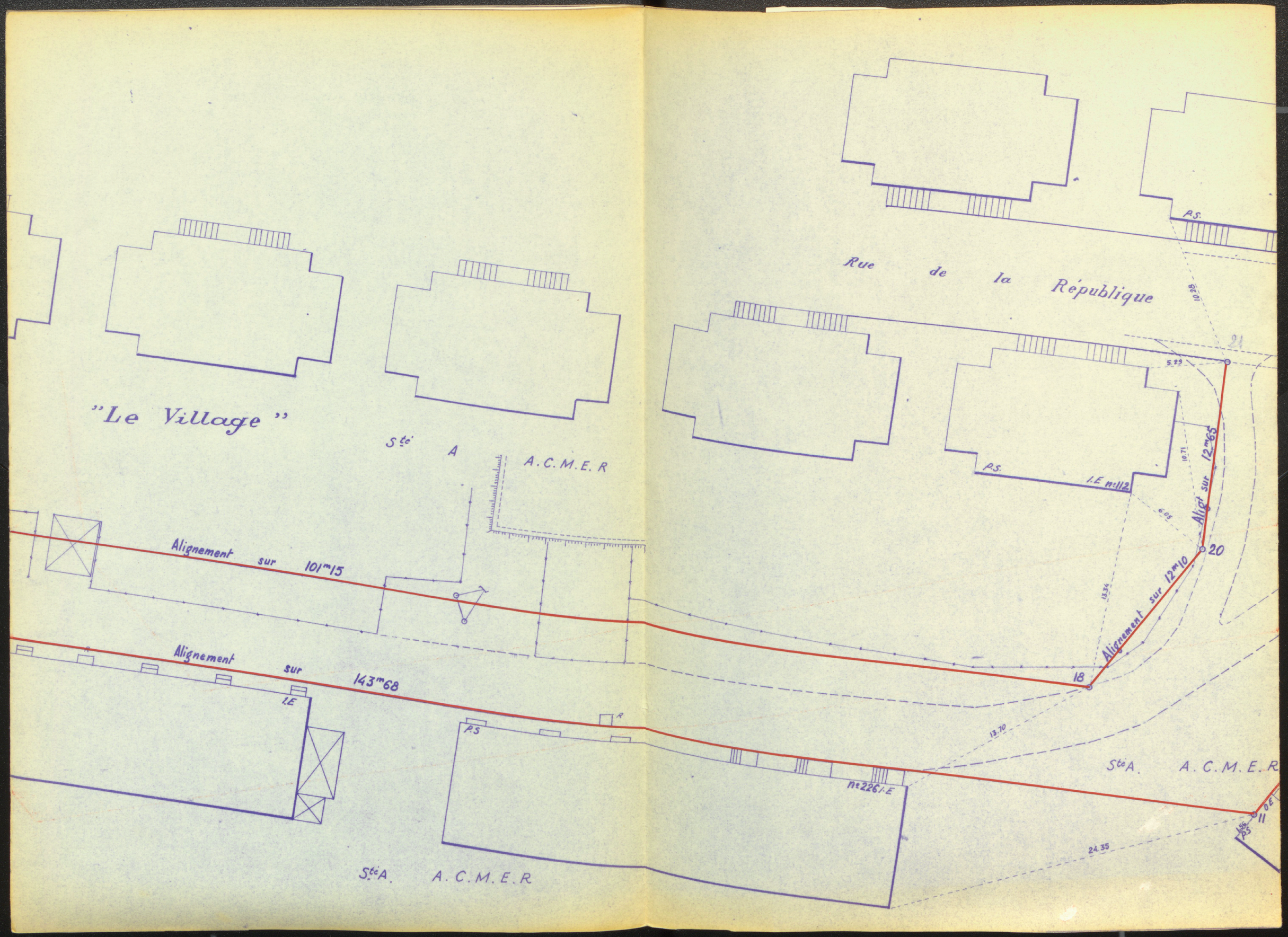

"Le Village"
Ste A A.C.M.E.R
Rue de la République
P.S.
I.E n°112
Alignement sur 101m15
Alignement sur 143m68
Alignement sur 12m10
Aligt sur 12m65
n°226 I.E
Ste A. A.C.M.E.R
Ste A. A.C.M.E.R
21
20
18
11
10.28
5.29
10.71
6.05
13.34
13.70
24.35

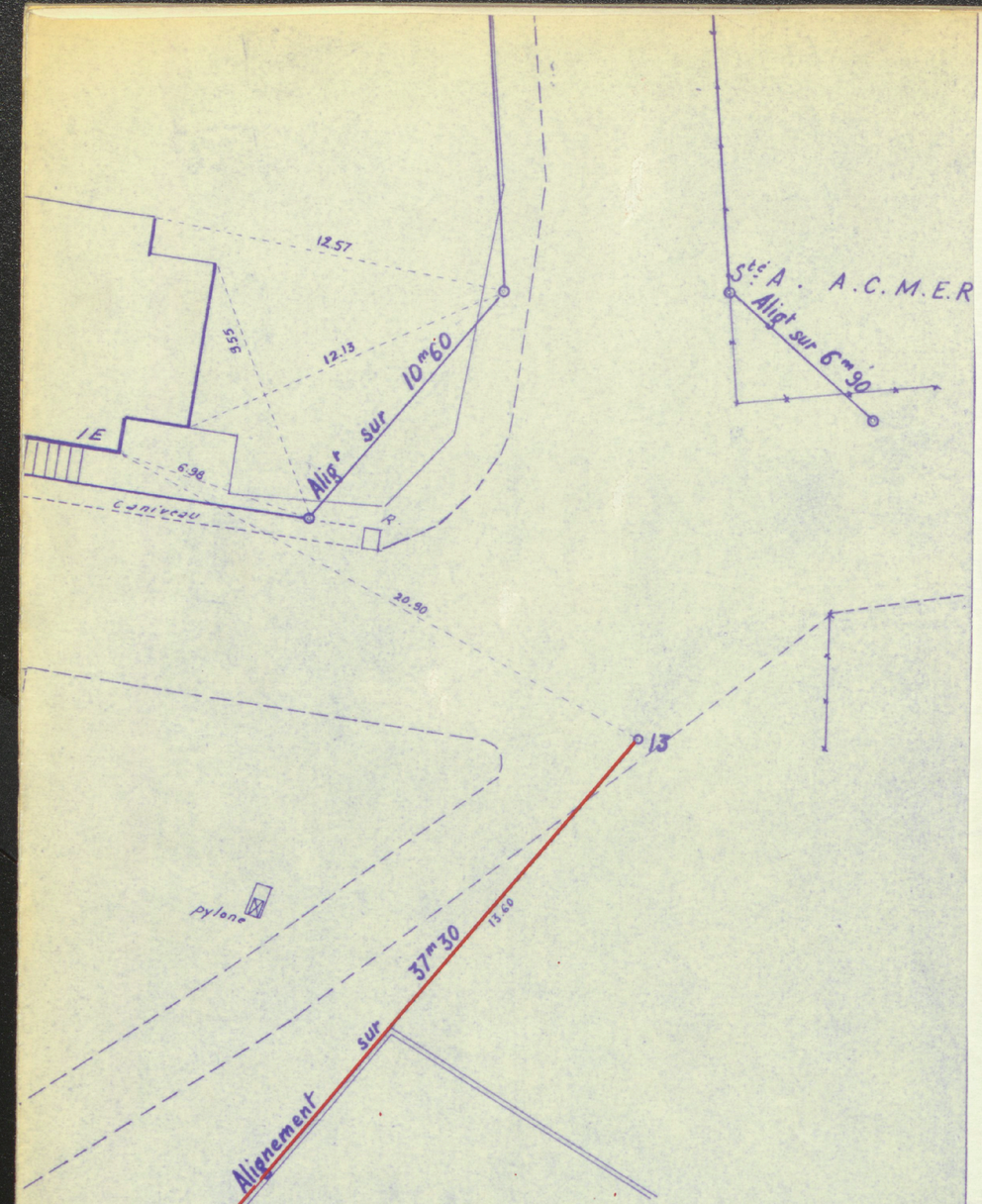

Alignement 11-13 Droite de 37.30 partant du point 11 pour aboutir au point 13 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N.E. de la maison A.C.M.E.R n° 126 et pour rayon 20.90 l'autre l'angle N-O de la murette dans le prolongement de celle-ci et pour rayon 13.60.

Alignement 16-18 Droite de 101.15 partant du point 16 pour aboutir au point 18 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N.O du batiment A.C.M.E.R n:226 et pour rayon 13.70 l'autre l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R n:112 et pour rayon 13.34

Alignement 18-20 Droite de 12.10 partant du point 18 pour aboutir au point 20 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N-E de la maison A.C.M.E.R n:112 et pour rayon 6.05 l'autre l'angle N-O de la même maison et pour rayon 10.71

PONTS ET CHAUSSÉES

TERRITOIRE DE BELFORT

SUBDIVISION DE BELFORT

M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.

M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

(3)

Commune de

CHATENOIS LES FORGES

Section C

2e Feuille

RUE Claude VERMOT

PLAN PARCELLAIRE

ECHELLE: 1/200

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E
Soussigné
BELFORT le 10 OCT. 1967

Présenté par l'Ingénieur en Chef
Soussigné
BELFORT le 15 NOV 1967
Signé MOSCHETTI

PONTS & CHAUSSÉES
T.P.E
Subdivision de BELFORT

pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 3 NOV 1967
CHATENOIS LES FORGES le 8 NOV 1967
Le Maire: signé
SAUVAGEOT

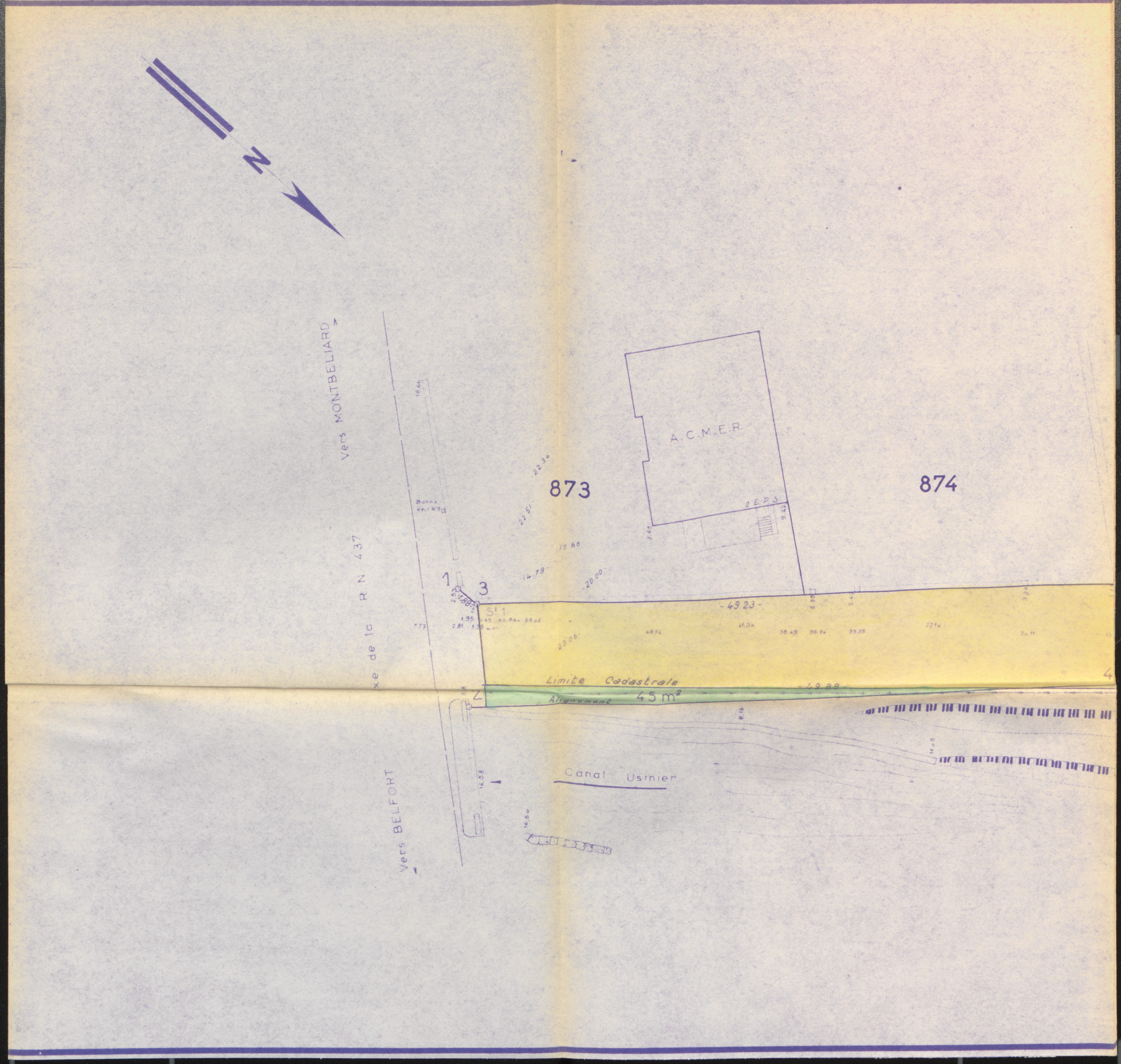
N
Vers MONTBELIARD
Vers BELFORT
Axe de la R N 437
873
874
A.C.M.E.R.
2 E.P.S.
Borne Nect N°9
1
3
2
4
St 1
Limite Cadastrale
Alignement
45 m²
Canal Usinier
-49.23-
-49.88-
22.34
22.51
15.66
14.79
20.00
29.06
18.66
7.65
9.42
8.16
11.05
16.58
16.50

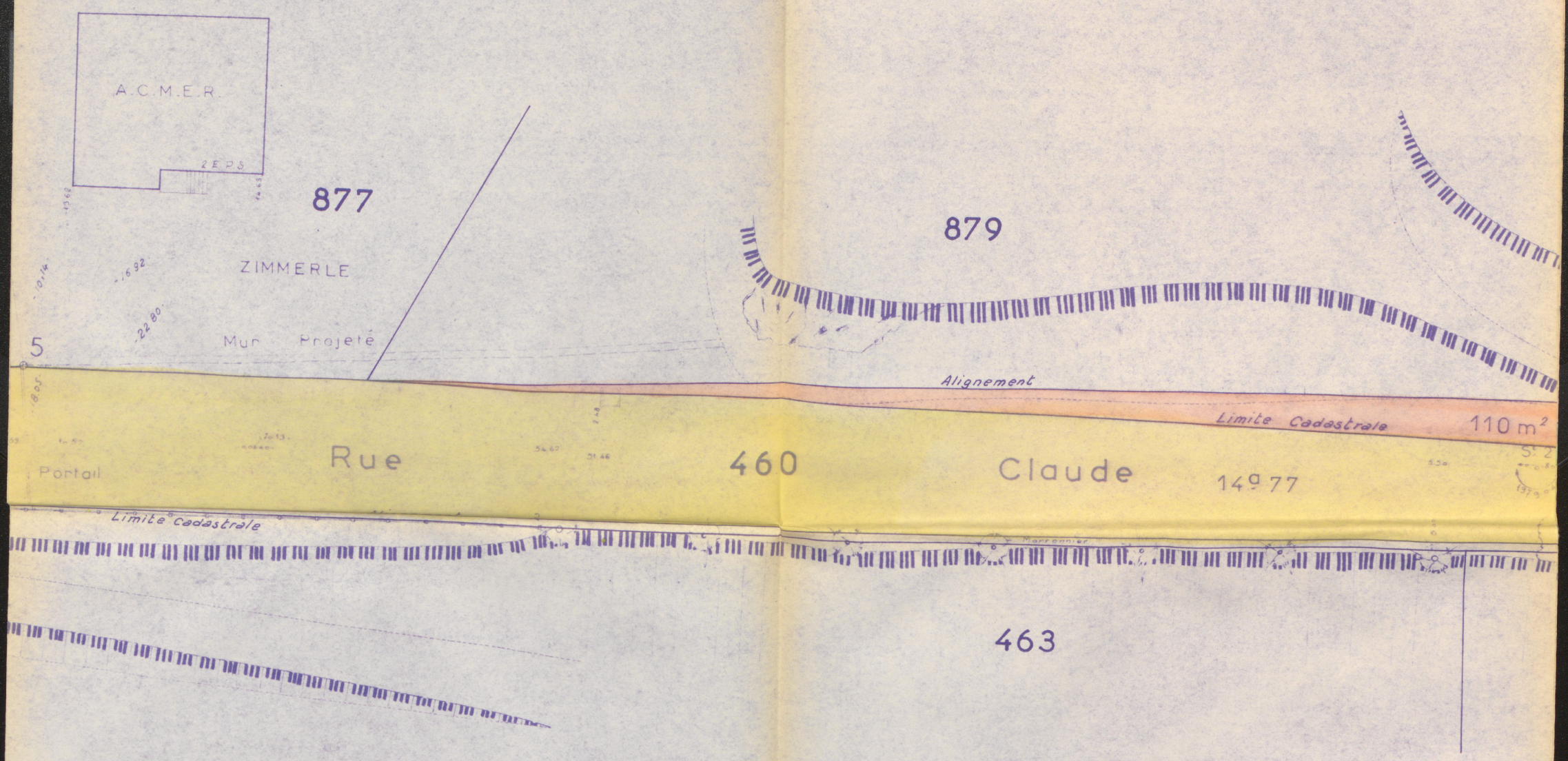
A.C.M.E.R.
2 E.P.S.
877
ZIMMERLE
Mur Projeté
5
879
Alignement
Limite Cadastrale
110 m²
Portail
Rue
460
Claude
14ª 77
Limite Cadastrale
463

933

444

443

Alignement - 185.00 -

143 m²

35 m²

VERMOT

Limite

Alignement - 242.20 -

462

461



Rue Antoine MARRE
Rue de la REPUBLIQUE
A.C.M.E.R.
N° 226
1 E.P.S.
A.C.M.E.R.
N° 112
1 E.P.S.
A.C.M.E.R.
N° 126
1 E.P.S.
St 4
St 5
9
12 m²
969
7
Cadastrale
423 m²
BOULODROME
969
Alignement
6
Rue d'

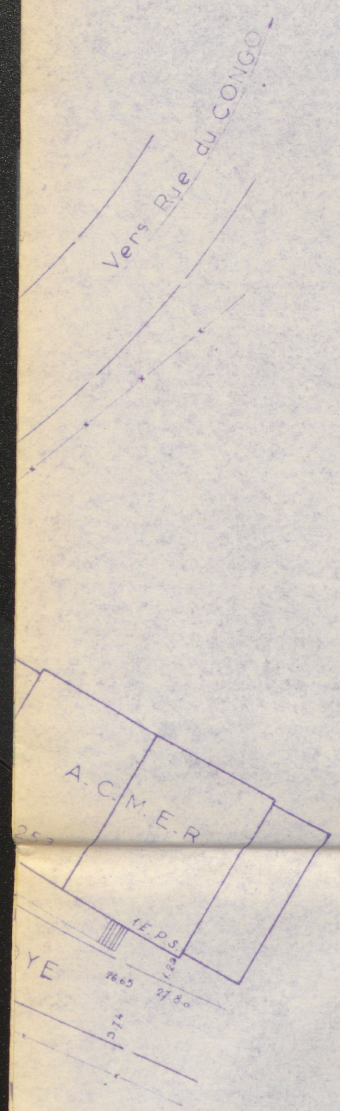
Vers Rue du CONGO
A.C.M.E.R
1 E.P.S.
26.65
27.80

CHATENOIS les FORGES

(Territoire de Belfort)

PLAN D'ALIGNEMENTS

Rue de Bermont

Echelle : 1/200

434m

ALIGNEMENT 1-3 : Droite de 30m40 partant du point 1, déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres le point 4, rayon 15m78, l'autre l'angle N.O de la 1ère maison ACMER, rayon 17m95 pour aboutir en 3 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N O de la 3e maison A.C.M.E.R, rayon 23m45, l'autre l'angle S.O de la même maison, rayon 23m00

P.I. S.A. Ateliers de Constructions mécaniques (A.C.M.E d'Essieux et Ressorts - 9 Av. de l'Opéra PARIS (I)

P.R le même.

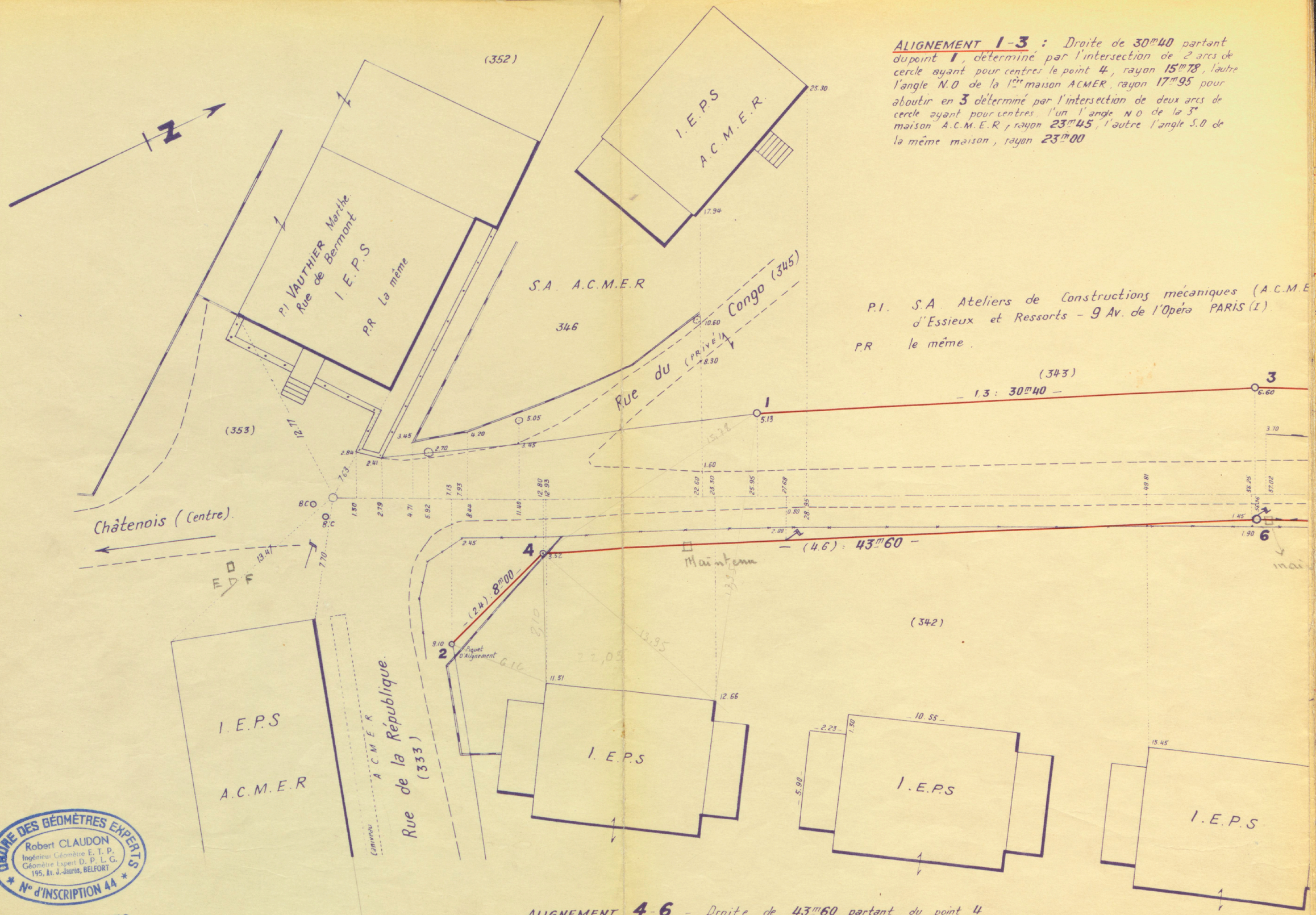

ALIGNEMENT 4-6 - Droite de 43m60 partant du point 4 pour aboutir en 6 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la 3e maison A.C.M.E.R, rayon 15m55 l'autre l'angle N.O, rayon 15m65.

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS
Robert CLAUDON
Ingénieur Géomètre E. T. P.
Géomètre Expert D. P. L. G.
195, Av. J.-Jaurès, BELFORT
N° d'INSCRIPTION 44
29 JUIL 1958

R. CLAUDON - Géomètre D.P.L.G - BELFORT

ALIGNEMENT 2 4 : Droite de 8m00 partant du point 2 défini par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle NO de la maison ACMER et pour rayon 8m64, l'autre l'angle S.O de la 1ère maison A.C.M.E.R et pour rayon 6m16, pour aboutir au point 4 défini par l'intersection de deux arcs ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la 1ère maison ACMER et pour rayon 8m10, l'autre l'angle NO de la même maison et pour rayon 13m95.

ALIGNEMENT 3-5 – Droite de 80m90 partant du point 3 pour aboutir au point 5, déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la 1ère maison A.C.M.E.R (bûcher) et pour rayon 16m94, l'autre le point 8, rayon 8m00.

ALIGNEMENT 6-8 – Droite de 82m15 partant de 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O de la 1ère maison A.C.M.E.R et pour rayon 18m75, l'autre, l'angle S.E de la même maison et pour rayon 19m35.

D. "Le Village"

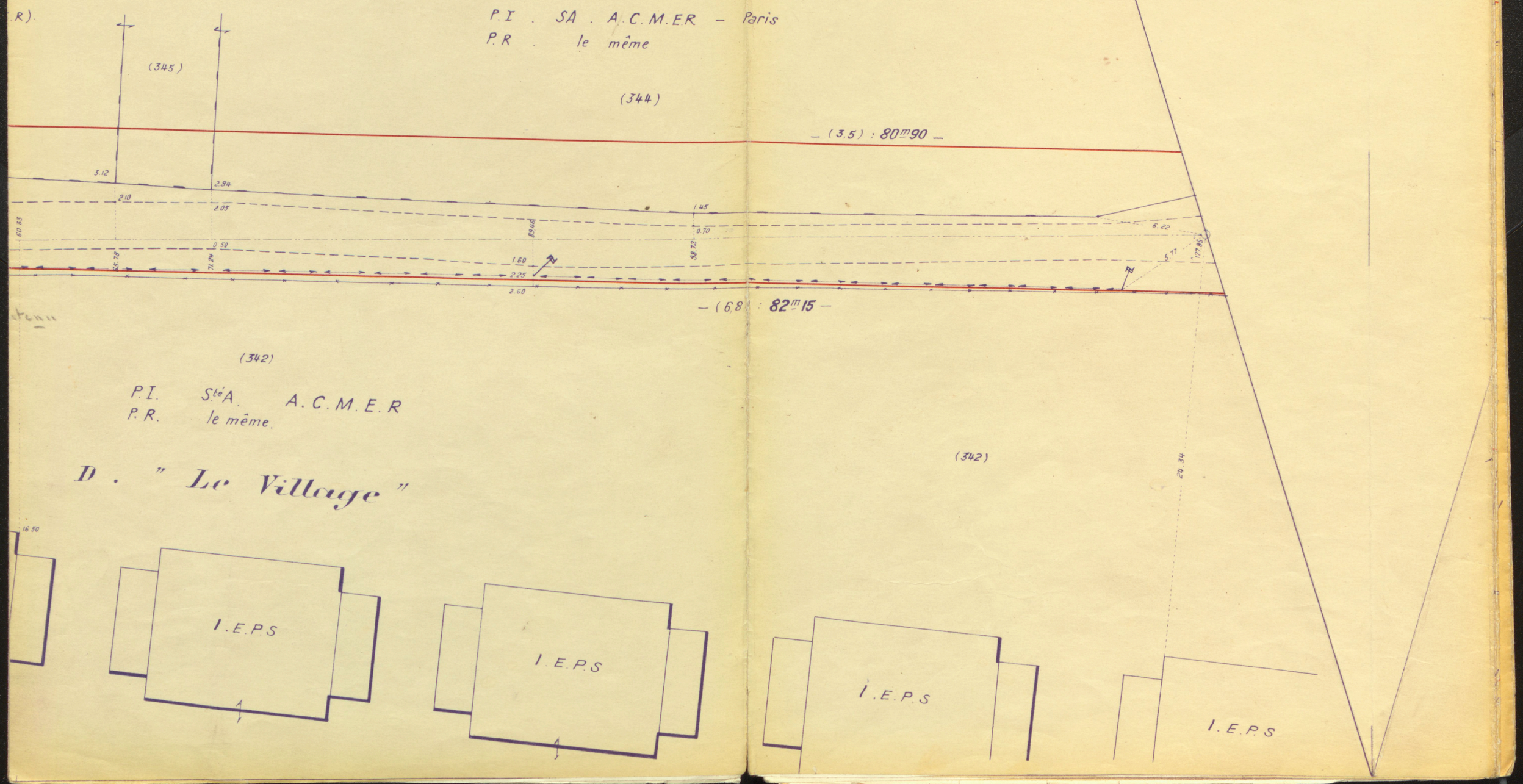

D. "Le Village"

ALIGNEMENT 5-7 : Droite de 10m49 partant de 5 pour aboutir en 7 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la 1ère maison A.C.M.E.R et pour rayon 15m06, l'autre l'angle S.E de la 1ère maison ACMER, rue du congo et pour rayon 11m85.

ALIGNEMENT 8-10 - Droite de 12m00 partant de 8 pour aller en 10 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la 1ère maison A.C.M.E.R et pour rayon 20m00 l'autre l'angle S.E de la m̂ maison et pour rayon 16m18.

ALIGNEMENT 9-11 - Droite de 6m90 partant de 9, déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E de la 1ère maison ACMER et pour rayon 6m00, l'autre l'angle S.O de la même maison et pour rayon pour aboutir au point 11 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un le 9 et pour rayon 6m90, l'autre l'angle S.E de la maison et pour rayon 5m53.

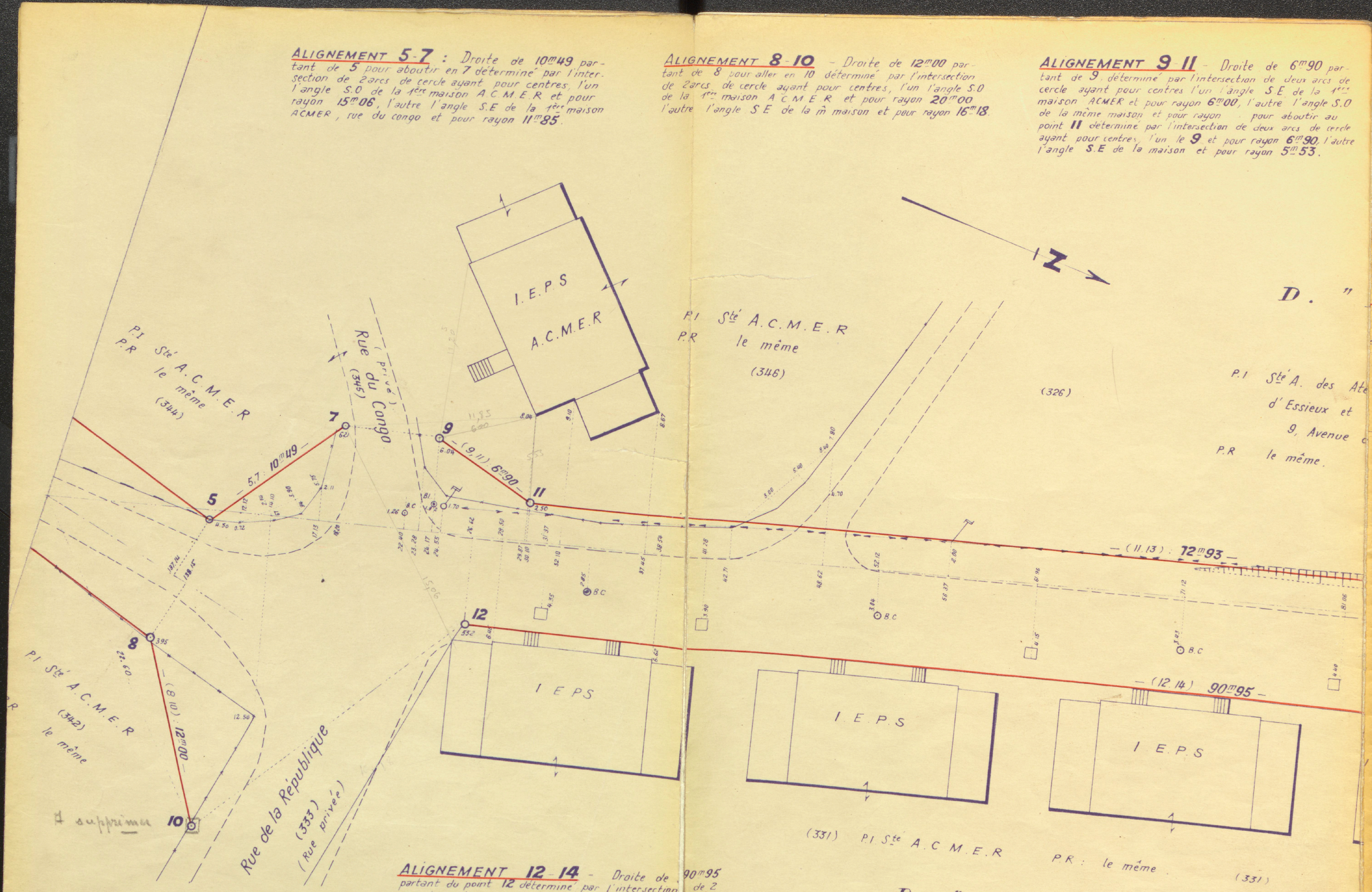

ALIGNEMENT 12-14 - Droite de 90m95 partant du point 12 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.E de la première maison A.C.M.E.R et pour rayon 1m37 (bûcher). l'autre l'angle SE de la maison et pour rayon 2m00 pour aboutir au 14 défini par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un le point 16 et pour rayon 7m25, l'autre l'angle N.O de la maison A.C.M.E.R à 1m33.

ALIGN
partant
à l'an

ALIGNEMENT 11-13 - Droite de 72m93 partant du point **11** pour aboutir au point **13** déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O de la dernière maison ACMER et pour rayon 9m25 l'autre l'angle N.O de la même maison et pour rayon 16m94

Le Village"

...iers de Constructions Mécaniques
...Ressorts (A.C.M.E.R).
...e l'Opéra PARIS (1e).

(326)

EDF 150m

(320)

P.I THIEBAULT Julien Epx CHIPEAUX J.
Rue de Bermont à Châtenois -
P.R le même

P.I. THIEBAULT Ju
P.R le même
à Chatenois
(319)

(327)

P.I THIEBAULT Julien - Epx CHIPEAUX Jeanne
P.R le même, rue de Bermont.

P.I JOLIDON Albert
P.R le même

(328)

(329)

P.I. JOLIDON Albert
Rue de Bermont - Chatenois
P.R. le même
(329)

D." Le Village"

Chemin des Prés d'Oye

I.E.P.S

I.E.P.S

ALIGNEMENT 13-15 - Droite de 7m91 partant du point 13 pour aboutir au point 15 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centre, l'un l'angle S.E du mur d'enceinte JOLIDON et pour rayon 12m64 l'autre l'angle S.O de la dernière maison A.C.M.E.R et pour rayon 15m50

ALIGNEMENT 17-19 - Droite de 14m02. partant du point 17 pour aboutir au point 19 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle du mur THIÉBAULT et pour rayon 4m02 l'autre, le point 18 et pour rayon 13.21

ALIGNEMENT 20-22 - Droite de 90m63. partant du point 20 pour aboutir au point **22** situé à l'angle S.O du pylône de la ligne Hte Tension

...EMENT 14-16 - Droite de 7m25 ...de 14 pour aboutir au point 16 situé ...le S.E du mur d'enceinte JOLIDON

ALIGNEMENT 16-18 - Droite de 22m10 partant de 16 pour aboutir au point 18 situé à l'angle S.O, du mur d'enceinte JOLIDON

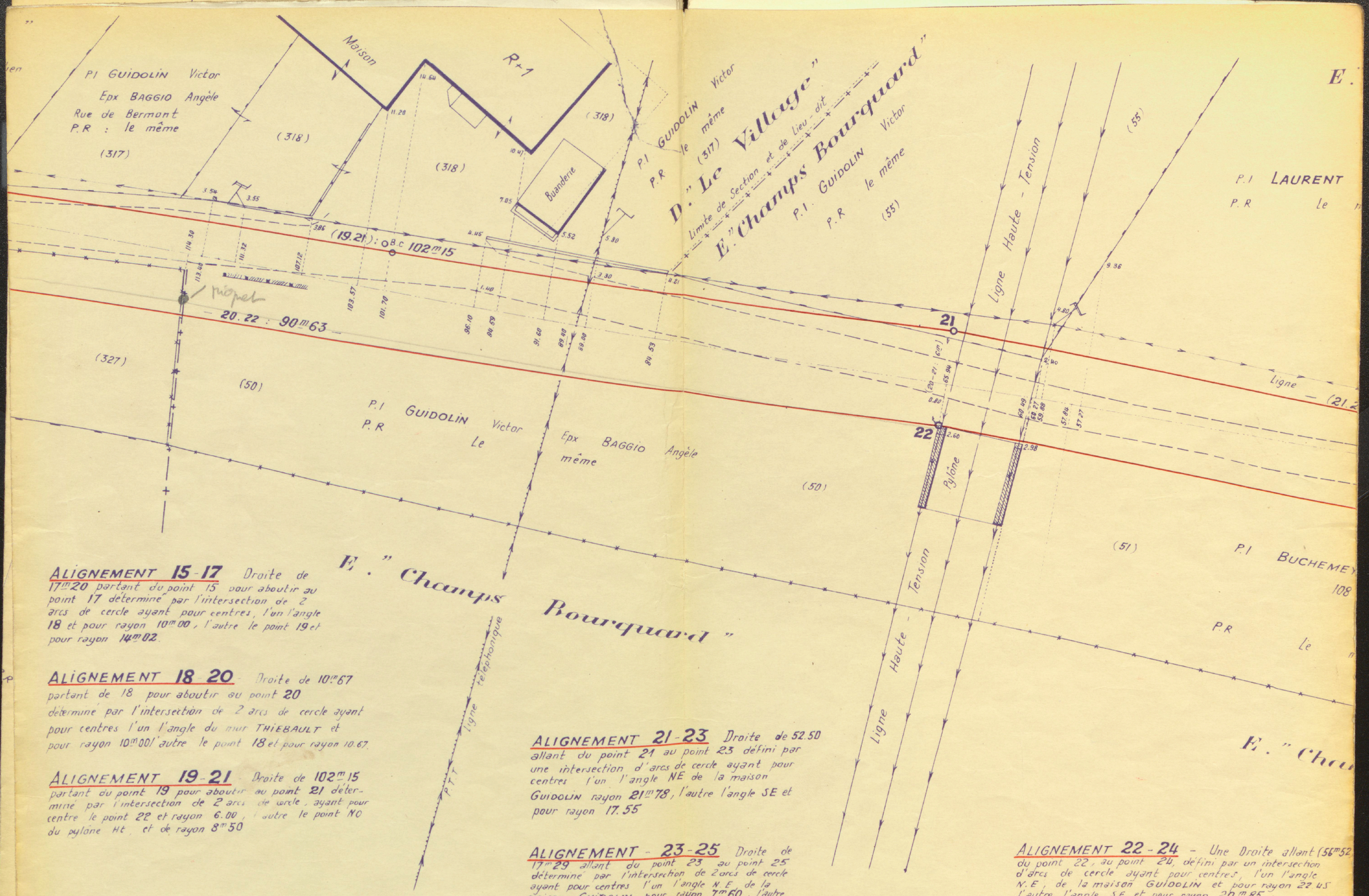

ALIGNEMENT 15-17 Droite de 17m20 partant du point 15 pour aboutir au point 17 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle 18 et pour rayon 10m00, l'autre le point 19 et pour rayon 14m02.

ALIGNEMENT 18-20 Droite de 10m67 partant de 18 pour aboutir au point 20 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle du mur THIEBAULT et pour rayon 10m00 l'autre le point 18 et pour rayon 10.67.

ALIGNEMENT 19-21 Droite de 102m15 partant du point 19 pour aboutir au point 21 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle, ayant pour centre le point 22 et rayon 6.00, l'autre le point NO du pylône Ht, et de rayon 8m50

ALIGNEMENT 21-23 Droite de 52.50 allant du point 21 au point 23 défini par une intersection d'arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle NE de la maison GUIDOLIN rayon 21m78, l'autre l'angle SE et pour rayon 17.55

ALIGNEMENT - 23-25 Droite de 17m29 allant du point 23 au point 25 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison GUIDOLIN pour rayon 7m60, l'autre l'angle S.E et pour rayon 12m35.

ALIGNEMENT 22-24 - Une Droite allant (56m52) du point 22, au point 24, défini par un intersection d'arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E, de la maison GUIDOLIN et pour rayon 22.45 l'autre l'angle SE et pour rayon 20m85

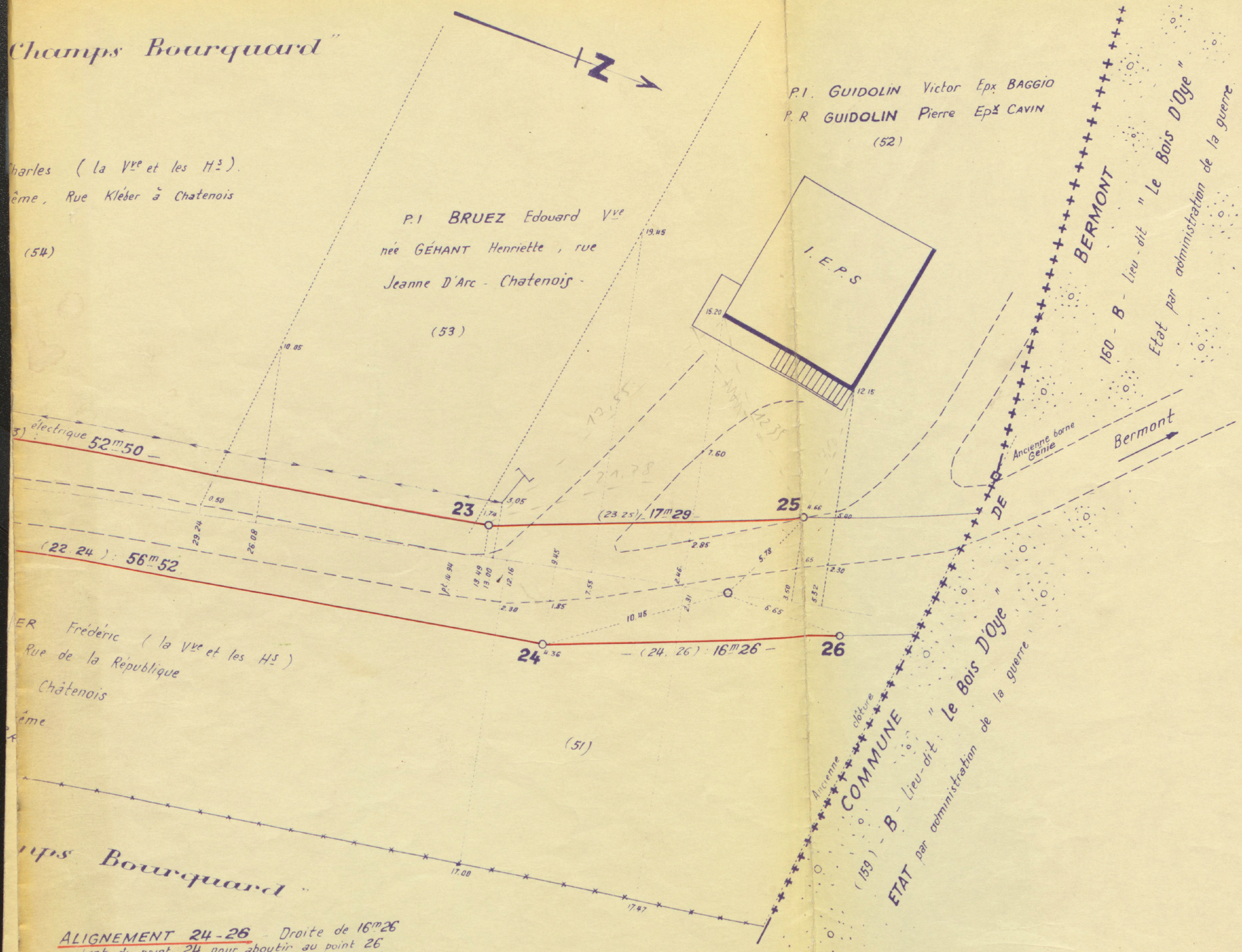

ALIGNEMENT 24-26 - Droite de 16m26 pontant du point 24 pour aboutir au point 26 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle NE de la maison GUIDOLIN et pour rayon 13m68 l'autre l'angle SE et pour rayon 18m90

Ponts et Chaussees
Territoire de Belfort
Mr Moschetti Ingenieur en Chef
Subdivision de Belfort

MINUTE DU SUBDIVISIONNAIRE

COMMUNE DE CHATENOIS LES FORGES

Rue des Ecoles

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle 1/200

Enquête du 9.XII.1963
au 17.XII.1963

Dressé par l'Ingénieur T.P.E soussigné
Belfort le 29 Août 1963

Vu et présenté par l'Ingenieur en Chef soussigné
Belfort le 31 Août 1963

Pour l'Ingénieur en Chef
L'Ingénieur T.P.E. divisionnaire délégué

PONTS & CHAUSSÉES
Ingénieur des T. P. E.
Subdivision de BELFORT

Délib. du
approuvé le

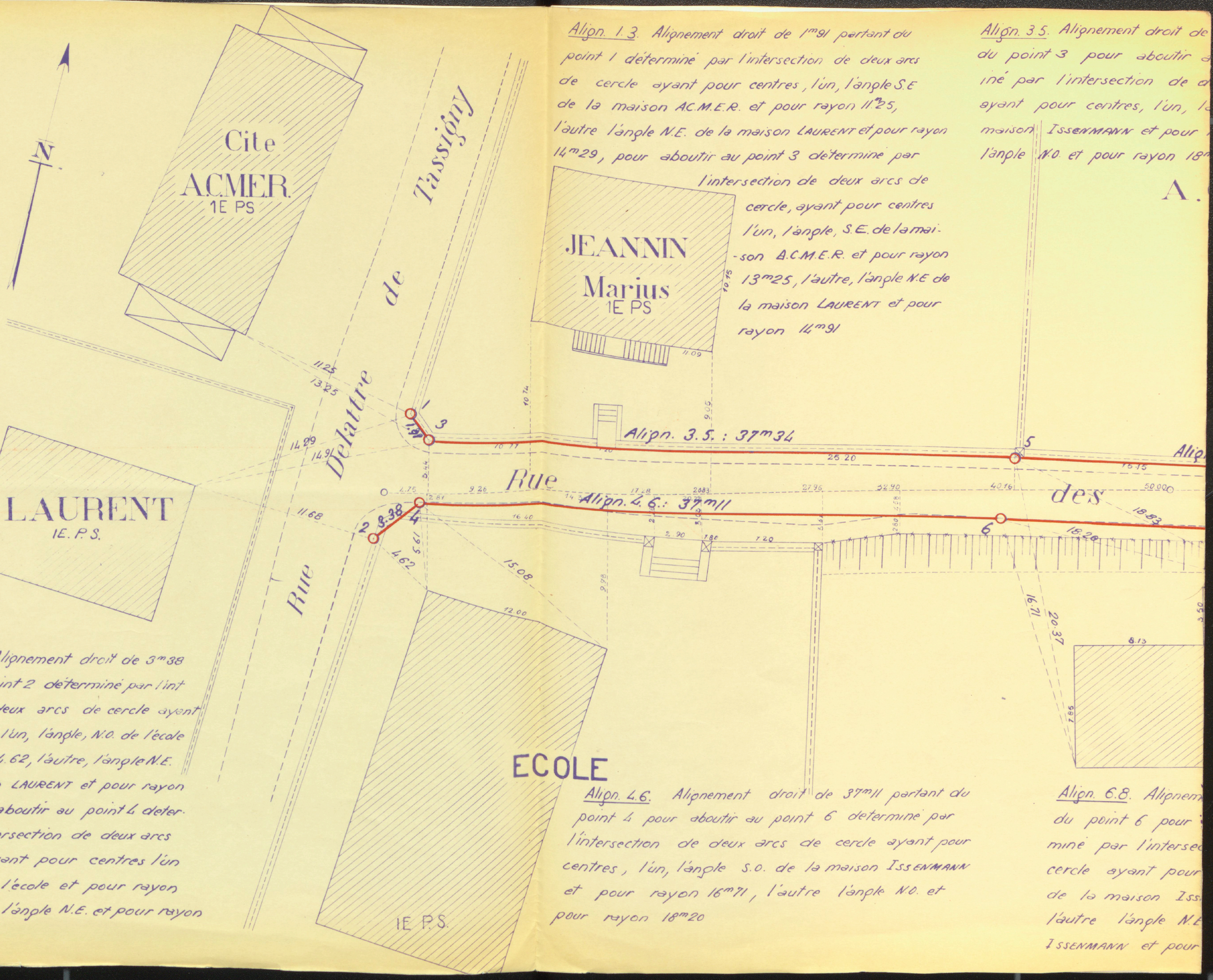

Align. 1.3. Alignement droit de 1m91 partant du point 1 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un, l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 11m25, l'autre l'angle N.E. de la maison LAURENT et pour rayon 14m29, pour aboutir au point 3 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle, ayant pour centres l'un, l'angle, S.E. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 13m25, l'autre, l'angle N.E de la maison LAURENT et pour rayon 14m91

Align. 3.5. Alignement droit de
du point 3 pour aboutir
iné par l'intersection de
ayant pour centres, l'un,
maison ISSENMANN et pour
l'angle N.O. et pour rayon 18

A.

Align. 2.4. Alignement droit de 3m38 partant du point 2 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un, l'angle, N.O. de l'école et pour rayon 4.62, l'autre, l'angle N.E. de la maison LAURENT et pour rayon 11m68, pour aboutir au point 4 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de l'école et pour rayon 5m61, l'autre, l'angle N.E. et pour rayon 15m08

Align. 4.6. Alignement droit de 37m11 partant du point 4 pour aboutir au point 6 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un, l'angle S.O. de la maison ISSENMANN et pour rayon 16m71, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 18m20

Align. 6.8. Alignem
du point 6 pour
miné par l'intersec
cercle ayant pour
de la maison Iss
l'autre l'angle N.E
ISSENMANN et pour

37m34 partant
u point 5 détermi-
eux arcs de cercle
ngle S.O. de la
rayon 20m37, l'autre
83

C.M.E.R.

Align. 5.7. Alignement droit de 35m39 partant du point 5 pour aboutir au point 7 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un, l'angle N.O. de la maison ISSENMANN et pour rayon 15m45, l'autre l'angle N.O. de la maison LAMBALOT et pour rayon 17m32

Align. 7.9. Alignement droit de 24m04 partant du point 7 pour aboutir au point 9 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.E. de la maison LAMBALOT et pour rayon 4m00, l'autre, l'angle S.E. de l'école et pour rayon 2m21

Align. 9.11 Alignement droit de 3m44 partant du point 9 pour aboutir au point 11, déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.E de l'école et pour rayon 4m72 l'autre l'angle N.E. de la maison LAMBALOT et pour rayon 6m48

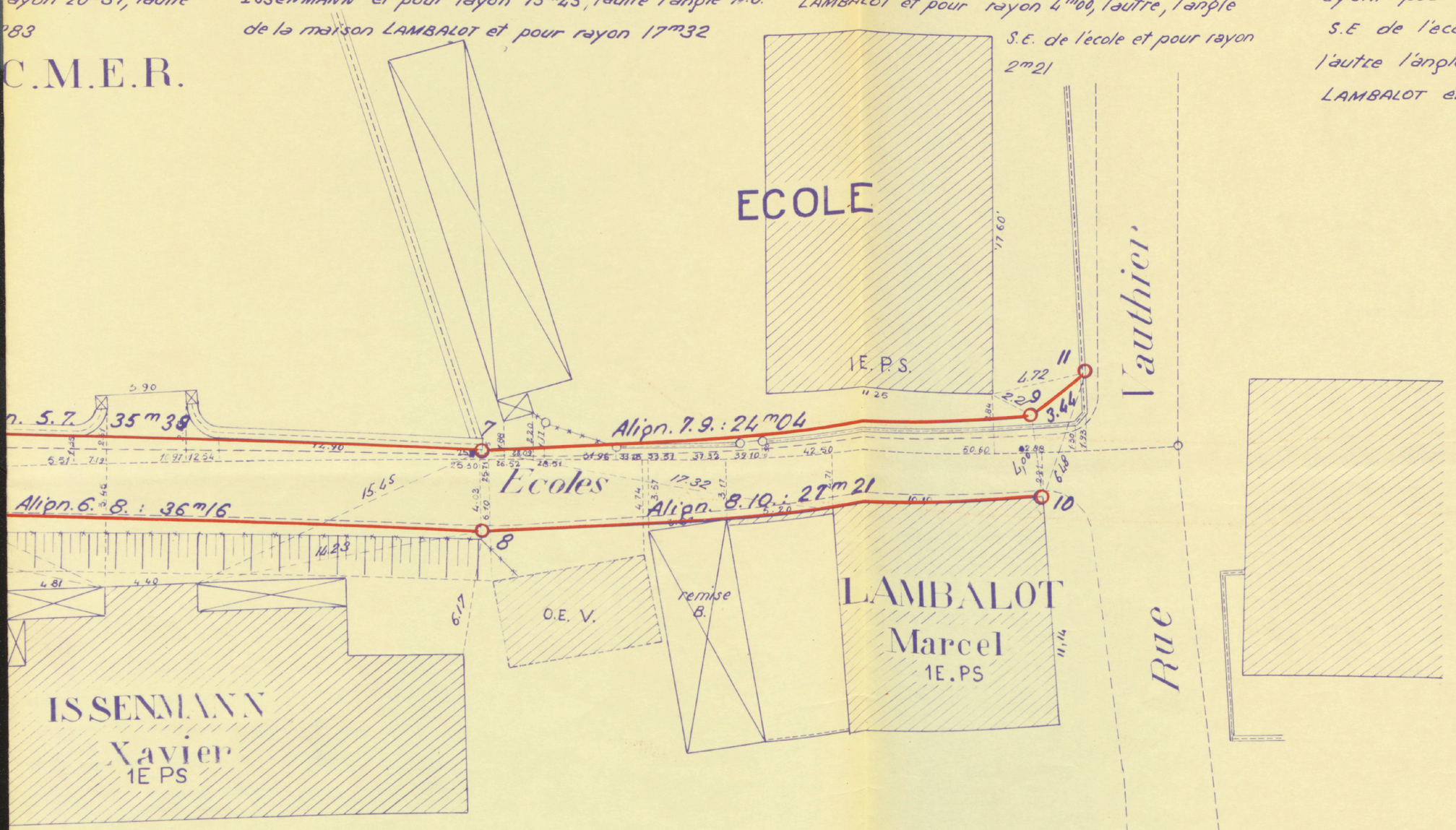

ent droit de 36m16 partant
aboutir au point 8 déter-n
tion de deux arcs de
centres, l'un, l'angle N.E
ENMANN et pour rayon 6m17
de l'avancée de la maison
rayon 14m23

Align. 8.10. Alignement droit partant du point 8 pour aboutir au point 10 situé à l'angle N.E de la maison LAMBALOT

PONTS ET CHAUSSÉES
Territoire de Belfort
M. ALBERT
Ingénieur en chef
BUREAU D'ÉTUDES

MINUTE DU SUBDIVISIONNAIRE

Ville de CHATENOIS les FORGES

PLAN DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE DES FOURS A CHAUX

Echelle 5 m/m p.m.

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E. soussigné

BELFORT le : 17 MARS 1962

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées soussigné

BELFORT le : 20 MARS 1962

1.3 Alignement partant du point 1, à l'angle Est de la façade de la maison Géhant Lucien et aboutissant au point 3, situé sur le prolongement de la dite façade à 33,28 m du point 1.

3.5 Alignem
3 précédemment d
l'angle Est de la
Géhant Lucien

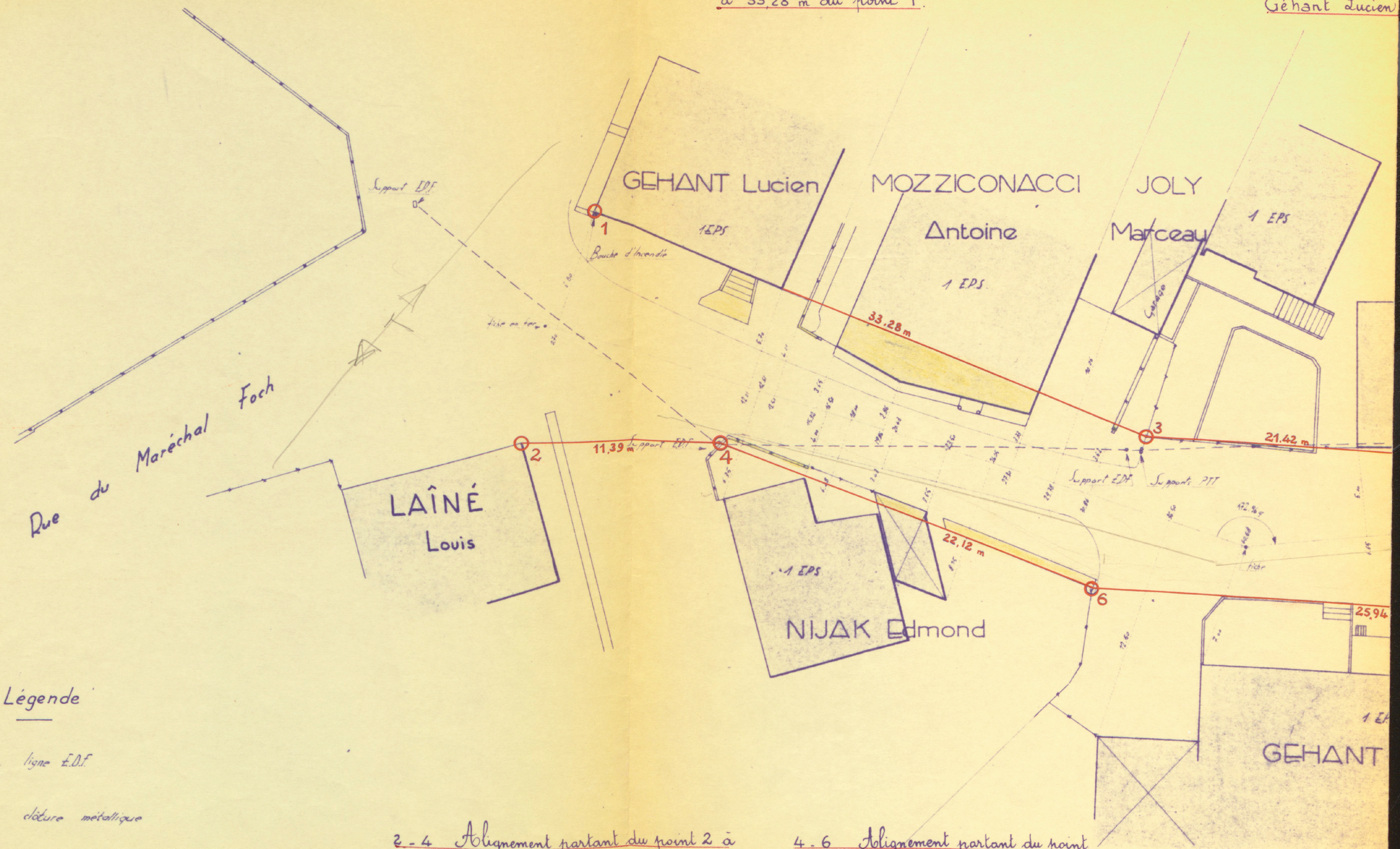

Légende

- - - - - - ligne E.D.F.

clôture métallique

murette surmontée d'une clôture métallique

1 EPS construction solide en pierres, de 1 étage

Alignement proposé

2-4 Alignement partant du point 2 à l'angle Ouest de la façade de la maison Laîné Louis et aboutissant au point 4, situé à l'extrémité d'une perpendiculaire de 3,20 m de longueur élevée sur la façade Sud de la maison Nijak et à 0,40 m de l'angle sud-est de cette façade

4-6 Alignement partant du point 4 précédemment défini et aboutissant à l'angle Nord-ouest de la face intérieure du mur de clôture de la cour Nijak Edmond, au point 6

6-8 Alignement partant d
défini et aboutissant à l'an
de la remise Géhant Lucien

ent partant du point
défini et aboutissant à
façade du hangar
au point 5

5 - 7 Alignement partant du point 5 ci-avant défini et aboutissant à l'angle Est de la façade de l'avant corps de la maison Géhant Lucien au point 7

7 - 9 Alignement partant du point 7 précédemment défini et aboutissant à l'angle Ouest de la façade de la maison Géhant Lucien au point 9.

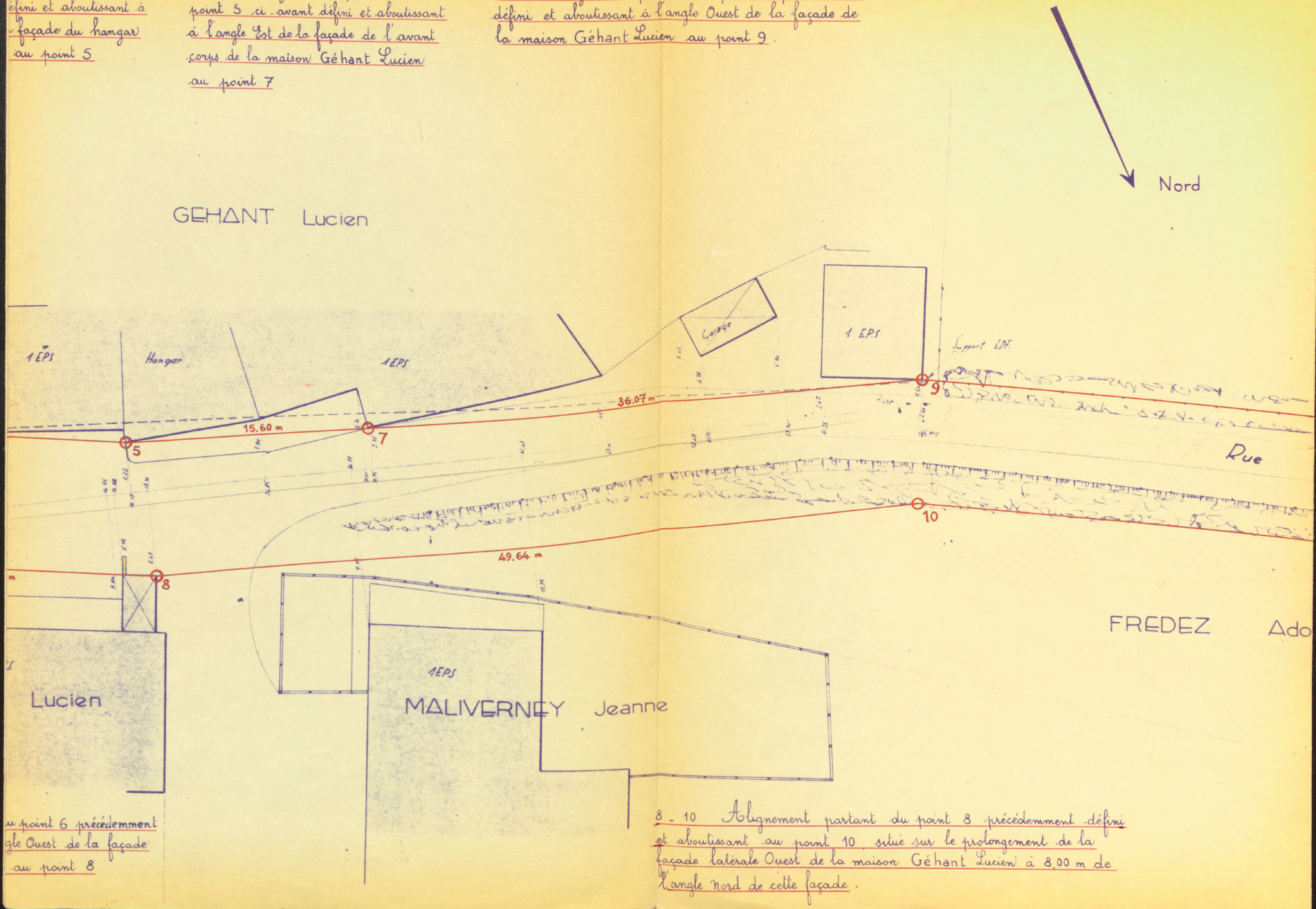

u point 6 précédemment
gle Ouest de la façade
au point 8

8 - 10 Alignement partant du point 8 précédemment défini et aboutissant au point 10, situé sur le prolongement de la façade latérale Ouest de la maison Géhant Lucien à 8,00 m de l'angle nord de cette façade.

9 - 11 Alignement partant du point 9 précédemment défini et aboutissant au point 11, situé à l'extrémité d'une perpendiculaire de 8,00 m de longueur élevée sur l'alignement 10 - 12 et à 28,74 m à l'est du point 12.

OEUVRARD Emile

Pré

Support EDF

80,16 m

des Fours à Chaux

108,46 m

lphe

Pré

10 - 12 Alignement partant du point 10 précédemment défini et aboutissant à la borne 12

11 - 13 Alignement partant du point 11 précédemment défini et aboutissant au point 13 situé à l'extrémité d'une perpendiculaire de 9,85 m de longueur élevée sur l'alignement 10 - 12 et à 11,30 m à l'est du point 12

13 - 15 Alignement partant du point précédemment défini et aboutissant au po situé à l'extrémité d'une perpendiculaire 16,52 m de longueur élevée sur l'aligne 10 - 12 et à 7,14 m à l'ouest du point 1

Support EDF

11

17,56 m

13

19,52 m

Broussailles

12

DUBRET Marie

Jachères

12 - 14 Alignement partant de la borne 12 et aboutissant au point 14, situé à l'extrémité d'une perpendiculaire de 8,45 m de longueur élevée sur l'alignement 10 - 12 et à 14,12 m à l'ouest du point 12.

t 13
int 15
de
ment
2

15 - 17 Alignement partant du point 15 précédemment défini et aboutissant au point 17, situé à l'extrémité d'une perpendiculaire de 13,60 m de longueur élevée sur l'alignement 10-12 et à 17,40 m à l'ouest du point 12

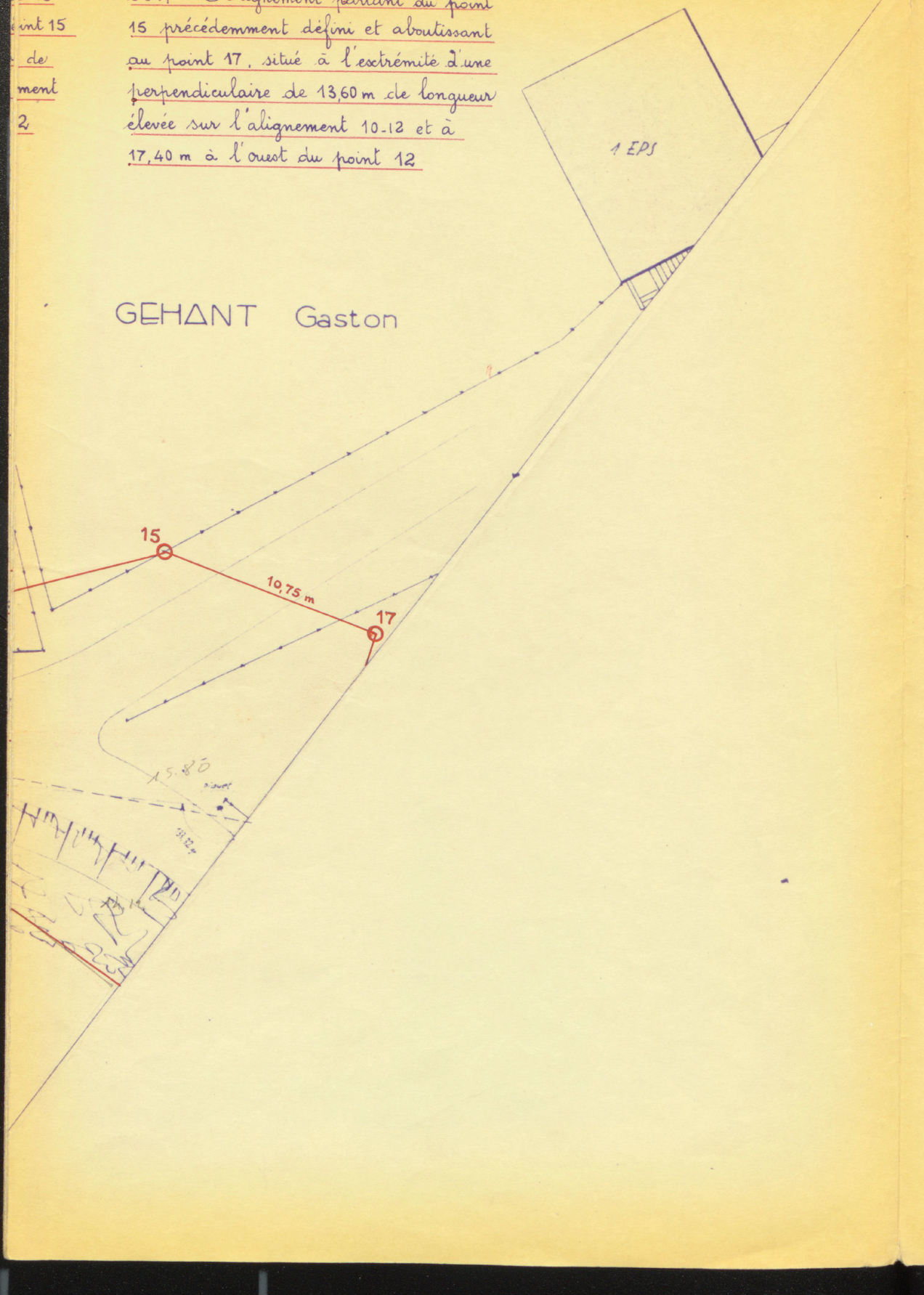

17 - 19 Alignement partant d
défini et aboutissant au point 19
perpendiculaire de 5,57 m de longueur
10 - 12 et à 15,80 m à l'ouest du

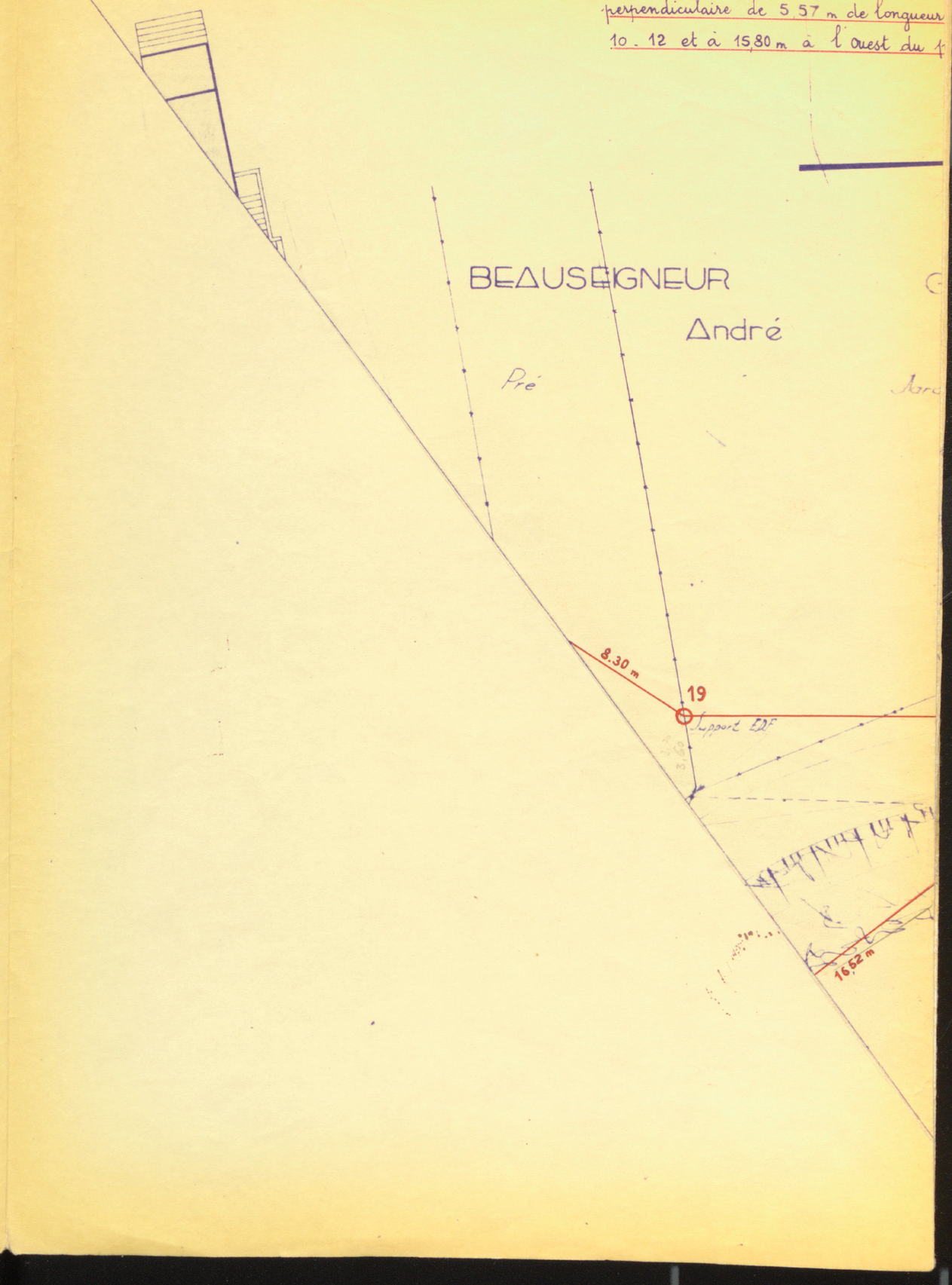

su point 17 précédemment
situé à l'extrémité d'une
élevée sur l'alignement
ant 12

19 - 21 Alignement partant du point 19 précédemment défini et aboutissant au point 21 situé sur le prolongement de la façade Nord de la maison Bègue Jules et à 3,60 m de l'angle Est de la dite façade

BOUQUET Gustave

MILLOT Blaise

BOUQUET Gutave

GEHANT Pierre

Nord

SEHANT Lucien

GEHANT Pierre

GEHANT Antoine

GROSJEAN Jules

Blé

Pré

Blé

Pré

BEGUE Jules

1 EPS

Jardin

Chemin

21

75,80 m

Broussailles

Support EDF

14

64,76 m

16

Support EDF

Bouche d'Incendie

DUBRET Marie

Jachères

MILLOT Blaise

Pré

14 - 16 Alignement partant du point 14 précédemment défini et aboutissant au point 16 situé sur le prolongement de la façade Nord de la maison Bègue Jules et à 11,75 m de l'angle Est de la dite façade.

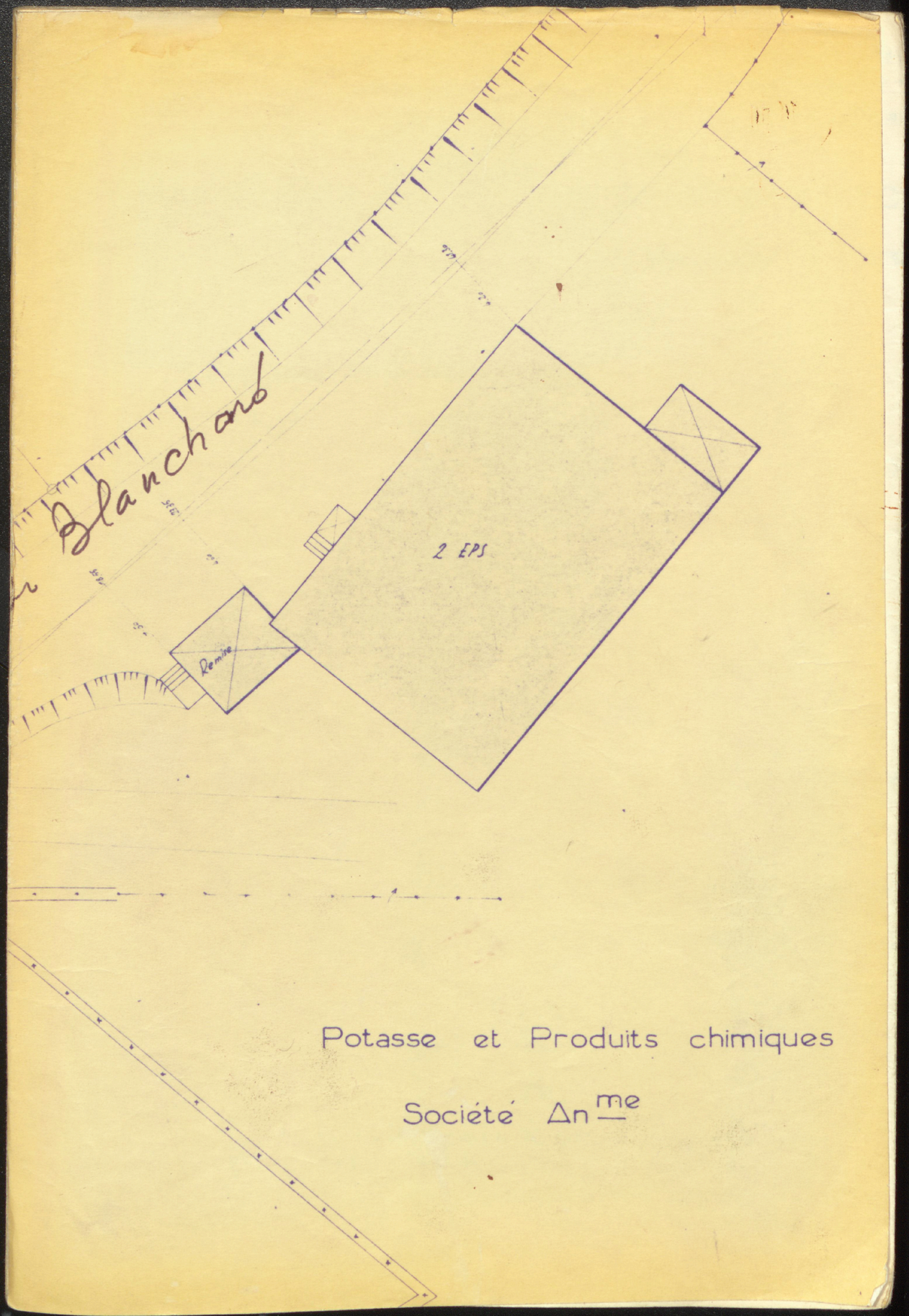

Potasse et Produits chimiques

Société Anme

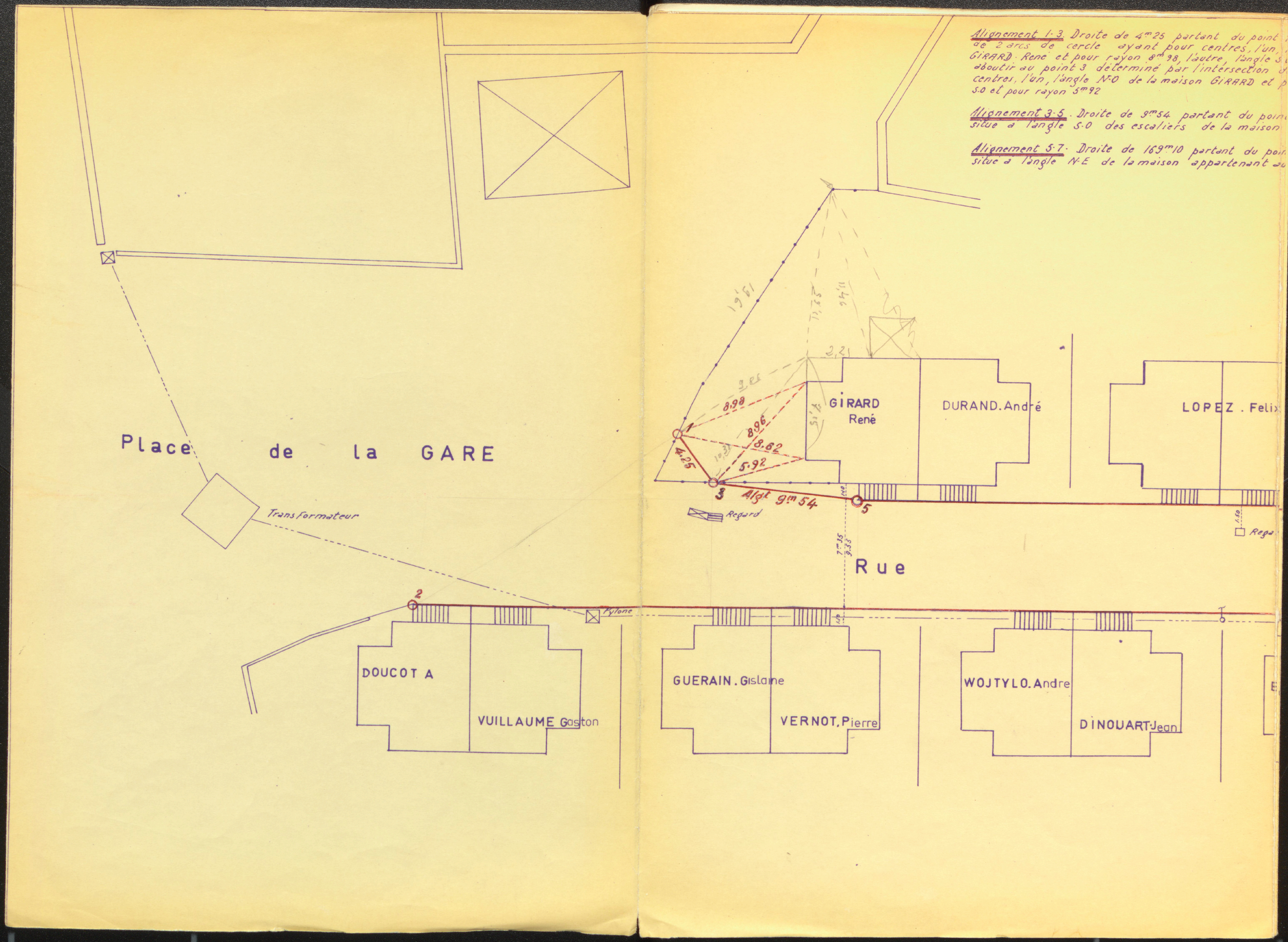
Alignement 1-3. Droite de 4m25 partant du point
de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un,
GIRARD. René et pour rayon 8m98, l'autre, l'angle S
aboutir au point 3 déterminé par l'intersection
centres, l'un, l'angle N-O de la maison GIRARD et p
S.O et pour rayon 5m92
Alignement 3-5. Droite de 9m54 partant du poin
situe a l'angle S.O des escaliers de la maison
Alignement 5-7. Droite de 169m10 partant du poin
situe a l'angle N-E de la maison appartenant au
Place de la GARE
Transformateur
Pylone
Rue
GIRARD René
DURAND. André
LOPEZ. Felix
DOUCOT A
VUILLAUME Gaston
GUERAIN. Gislaine
VERNOT, Pierre
WOJTYLO. Andre
DINOUART Jean
Regard
8.98
8.96
8.62
5.92
4.25
Algt 9m54
1
2
3
5

Ponts et Chaussées
Territoire de Belfort
Subdivision de Belfort

COMMUNE DE
CHATENOIS LES FORGES

RUE DES FRERES GEHANT

PLAN D ALIGNEMENT

ECHELLE 1/200

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E
soussigné Belfort le 5 DEC. 1962

PONTS & CHAUSSÉES
Ingénieur des T. P. E.
Subdivision de BELFORT

Vu et présenté par l'Ingénieur en Chef
soussigné Belfort le 6 DEC. 1962

PONTS & CHAUSSÉES
Ingénieur en Chef
Territoire de Belfort

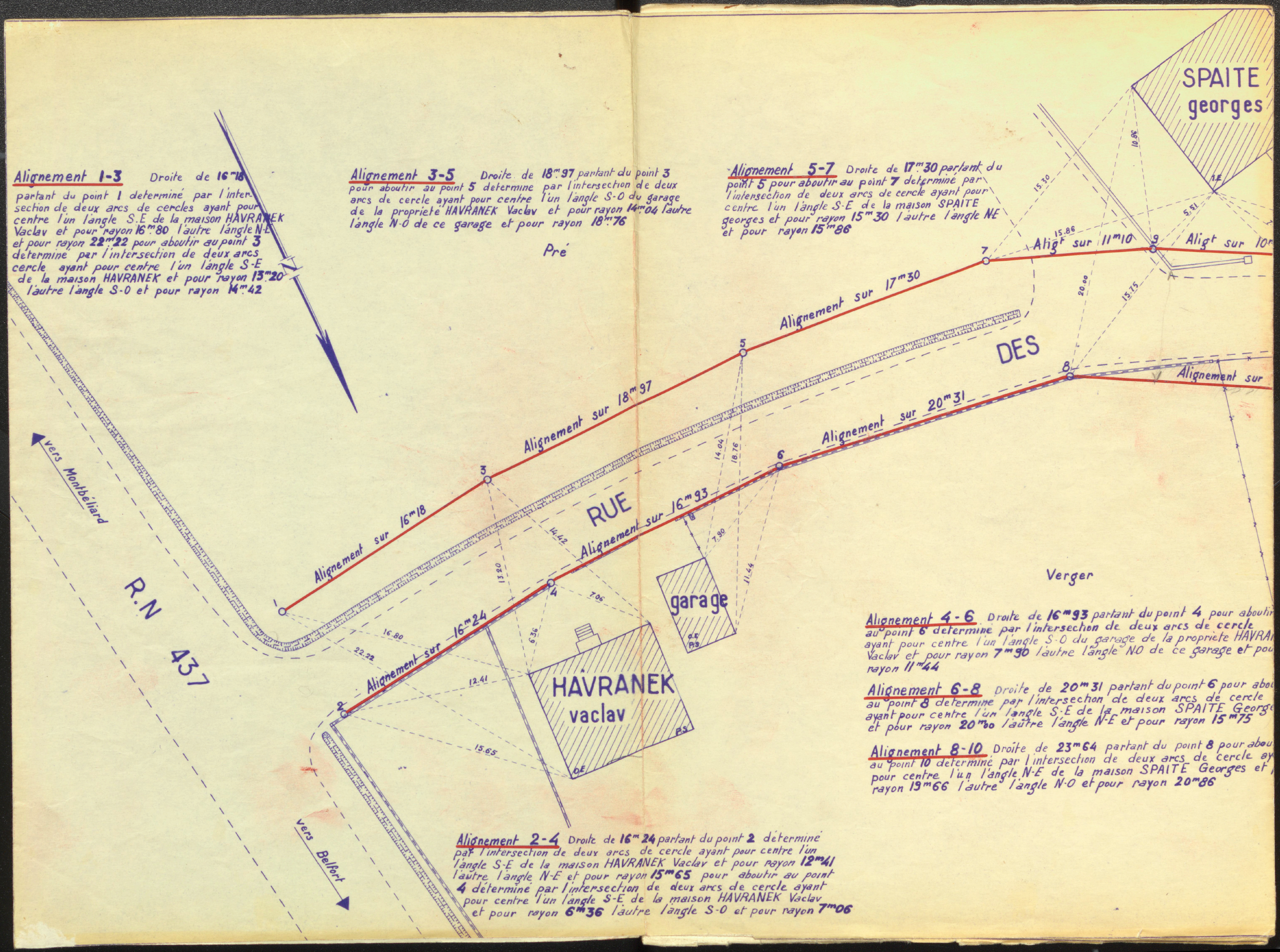

Alignement 1-3 Droite de 16m18 partant du point 1 determiné par l'intersection de deux arcs de cercles ayant pour centre l'un l'angle S.E de la maison HAVRANEK Vaclav et pour rayon 16m80 l'autre l'angle N-E et pour rayon 22m22 pour aboutir au point 3 determiné par l'intersection de deux arcs cercle ayant pour centre l'un l'angle S-E de la maison HAVRANEK et pour rayon 13m20 l'autre l'angle S-O et pour rayon 14m42

Alignement 3-5 Droite de 18m97 partant du point 3 pour aboutir au point 5 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-O du garage de la proprieté HAVRANEK Vaclav et pour rayon 14m04 l'autre l'angle N-O de ce garage et pour rayon 18m76

Alignement 5-7 Droite de 17m30 partant du point 5 pour aboutir au point 7 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-E de la maison SPAITE georges et pour rayon 15m30 l'autre l'angle N-E et pour rayon 15m86

Alignement 4-6 Droite de 16m93 partant du point 4 pour aboutir au point 6 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-O du garage de la propriete HAVRA Vaclav et pour rayon 7m90 l'autre l'angle N-O de ce garage et pou rayon 11m44

Alignement 6-8 Droite de 20m31 partant du point 6 pour abou au point 8 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-E de la maison SPAITE George et pour rayon 20m00 l'autre l'angle N-E et pour rayon 15m75

Alignement 8-10 Droite de 23m64 partant du point 8 pour abou au point 10 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ay pour centre l'un l'angle N-E de la maison SPAITE Georges et rayon 19m66 l'autre l'angle N-O et pour rayon 20m86

Alignement 2-4 Droite de 16m24 partant du point 2 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-E de la maison HAVRANEK Vaclav et pour rayon 12m41 l'autre l'angle N-E et pour rayon 15m65 pour aboutir au point 4 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-E de la maison HAVRANEK Vaclav et pour rayon 6m36 l'autre l'angle S-O et pour rayon 7m06

... déterminé par l'intersection
... l'angle N.O de la maison
... et pour rayon 8m62 pour
... 2 arcs de cercle, ayant pour
... our rayon 8m96. l'autre, l'angle

... 3 pour aboutir au point 5
... GIRARD René

... 5 pour aboutir au point 7
... x Etablissements . A.C.M.E.R

Alignement 2.4. Droite de 128m28 partant du point 2. situé à l'angle S.O des escaliers de la maison DOUCOT. A pour aboutir au point 4 situé à l'angle N.O des escaliers de la maison PIETRA. Marcel

Alignement 4.6. Droite de 50m30 partant du point 4 pour aboutir au point 6 situé à l'angle N.O de la maison appartenant aux Etablissements A.C.M.E.R

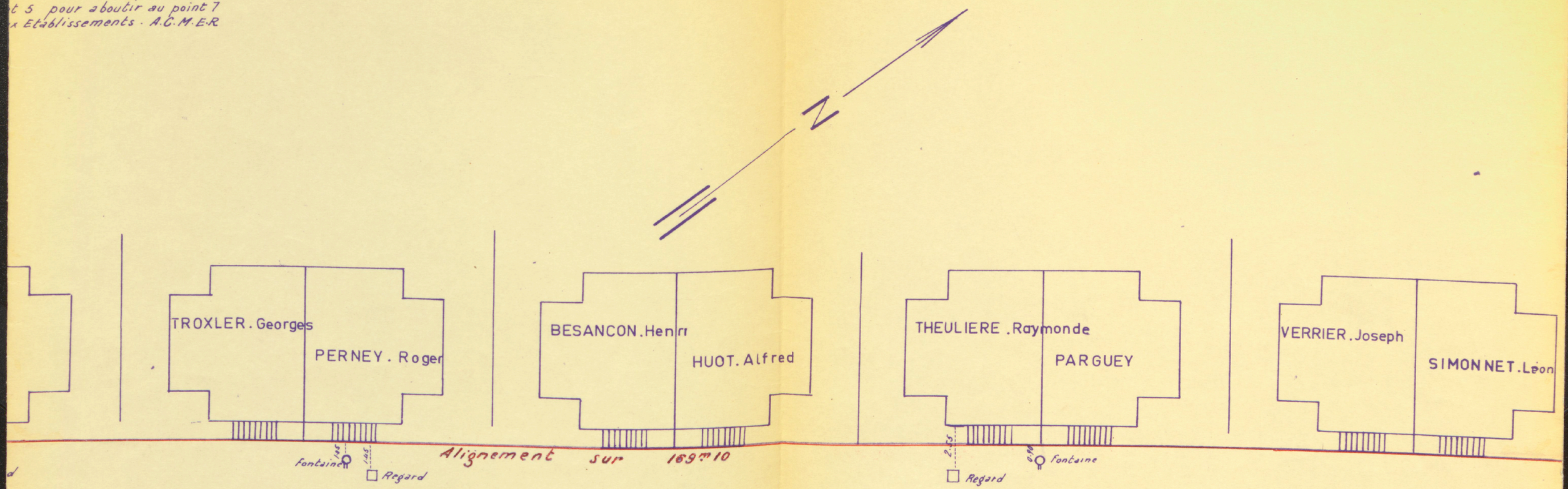

du Commandant PRINCE

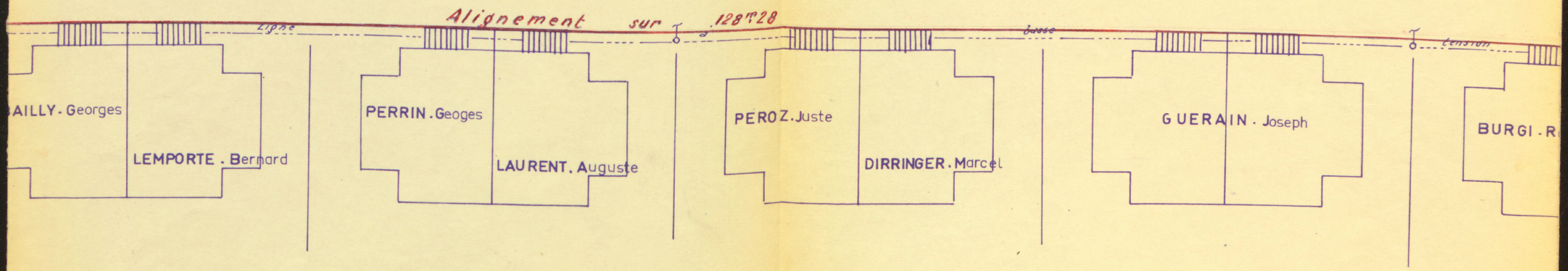

Alignement 7-9 Droite de 11m10 partant du point 7 pour aboutir au point 9 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-E de la maison SPAITE Georges et pour rayon 10m86 l'autre l'angle N-E et pour rayon 5m51

Alignement 9-11 Droite 10m78 partant du point 9 pour aboutir au point 11 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N-E de la maison SPAITE Georges et pour rayon 7m99 l'autre l'angle N-O et pour rayon 10m62

Alignement 11-13 Droite de 12m31 partant du point 11 pour aboutir au point 13 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour l'un l'angle N-E de la maison SPAITE Georges et pour rayon 13m79 l'autre l'angle N-O et pour rayon 16m30

Alignement 13-15 15 pour aboutir au po deux arcs de cercle de la maison BRISSO l'angle S-E et pour MILLOT Armand)

Alignt sur 12m31

Alignement sur 93m80

Jardin

FRERES

23m64

Alignement sur 25m29

Alignement sur 33m76

GEHANT

Verger

Alignement 10-12 Droite de 25m29 partant du point 10 pour aboutir au point 12 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N-O de la maison SPAITE Georges et pour rayon 40m63 l'autre l'angle S-O du mur de clôture de la propriété et pour rayon 14m57

Alignement 12-14 Droite de 33m76 partant du point 12 pour aboutir au point 14 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle N-E de la maison MILLOT Armand et pour rayon 28m05 l'autre l'angle S-E de la maison BRISSONI Alfred et pour rayon 25m48

Alignement 14-16 Droite de 60m30 partant du point 14 pour aboutir au point 16 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-O de la maison BRISSONI Alfred et pour rayon 14m45 l'autre l'angle N-O et pour rayon 19m30

Alignement 16-18 Droite de 16 pour aboutir au point 18 de arcs de cercle ayant pour cen BRISSONI Alfred et pour ray rayon 22m38

Droite de 93m80 partant du point
nt 15 determine par l'intersection de
ayant pour centre l'un l'angle S-O
M' Alfred et pour rayon 16m45 l'autre
rayon 12m25 (Angle N-O de la maison

Alignement 15-17 Droite de 6m05 partant du point 15 pour aboutir au point 17 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-O de la maison MILLOT Armand et pour rayon 16m03 l'autre l'angle N-O et pour rayon 4m48

Alignement 17-19 Droite de 14m75 partant du point 17 pour aboutir au point 19 determine par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S-O de la maison MILLOT Armand et pour rayon 6m17 l'autre l'angle N-O et pour rayon 15m87

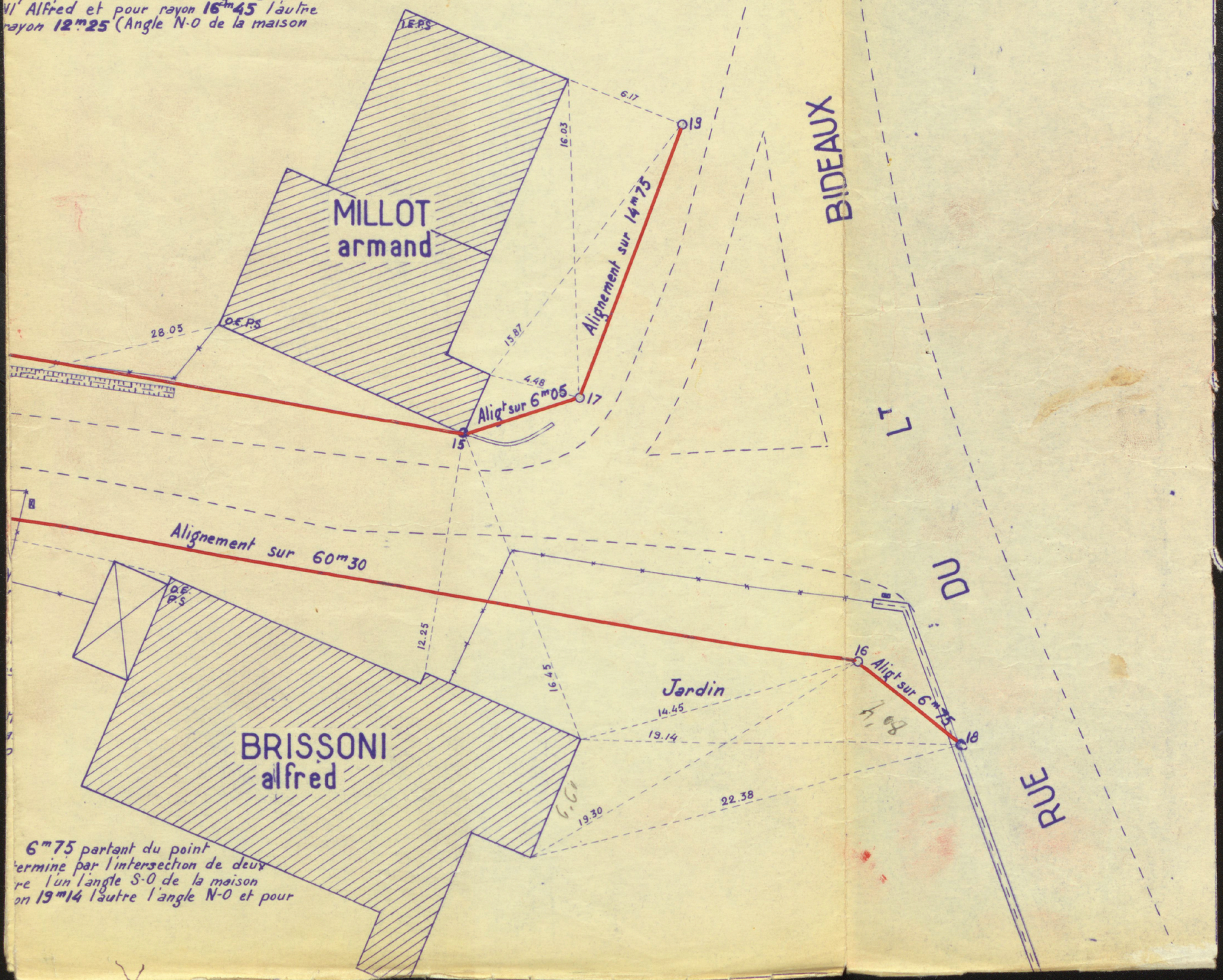

6m75 partant du point
ermine par l'intersection de deux
re l'un l'angle S-O de la maison
on 19m14 l'autre l'angle N-O et pour

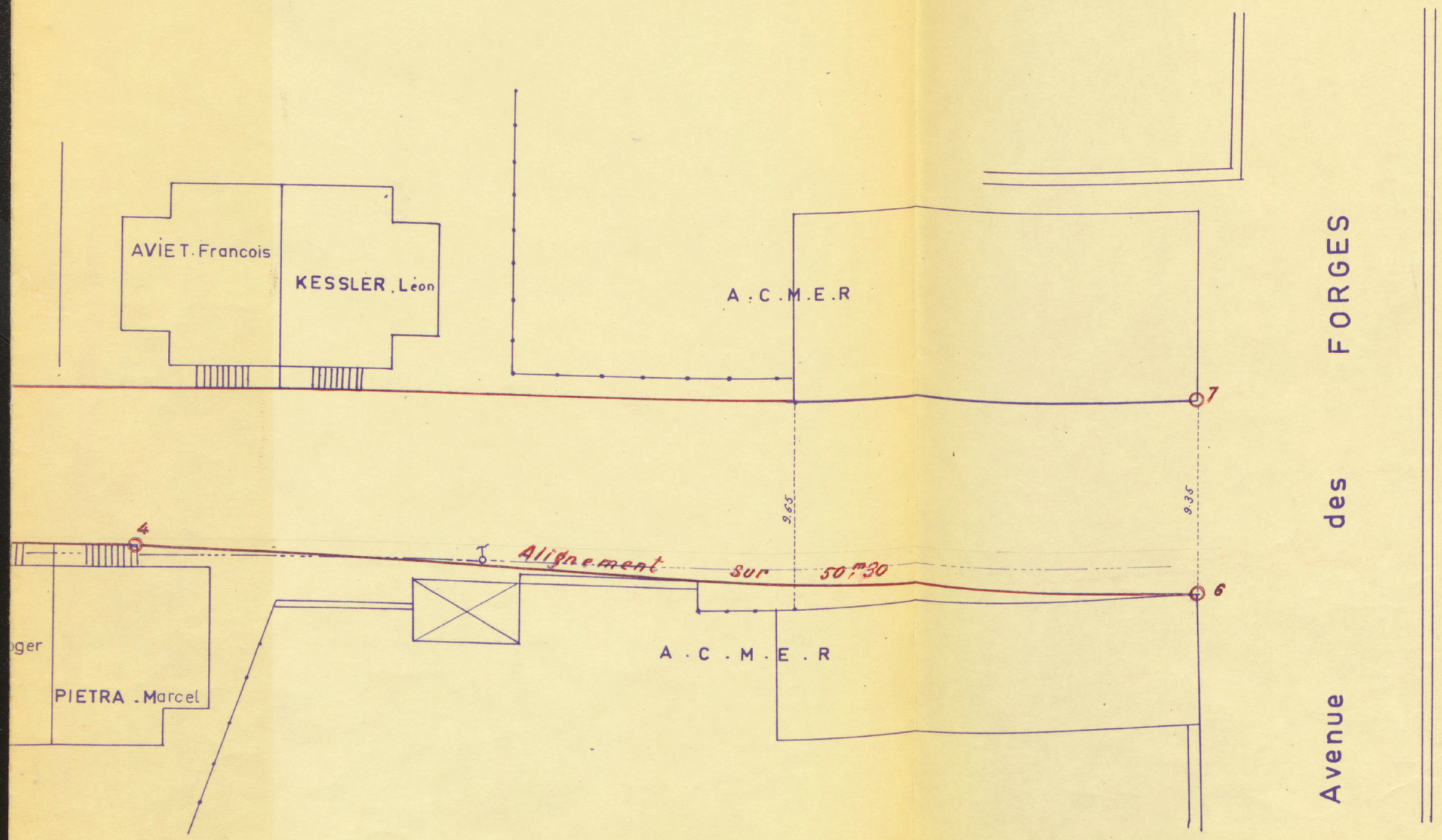
AVIET. Francois
KESSLER. Léon
A.C.M.E.R
7
9.65
9.35
4
Alignement sur 50m30
6
A.C.M.E.R
PIETRA. Marcel
Avenue des FORGES

CHATENOIS - les - FORGES

Section **D**

du Cadastre

LIEU DIT

"Le Village"

PLAN D'ALIGNEMENT

de la future rue reliant

la Rue d'OYE

à

la Rue de BERMONT

Echelle 1/200

493 /4215 SEPTEMBRE 1970

Jean CLERGET
Ingénieur E.S.G.T.
Géomètre - Expert Foncier D.P.L.G
195, avenue Jean-Jaurès
Tél. 28.11.75
BELFORT

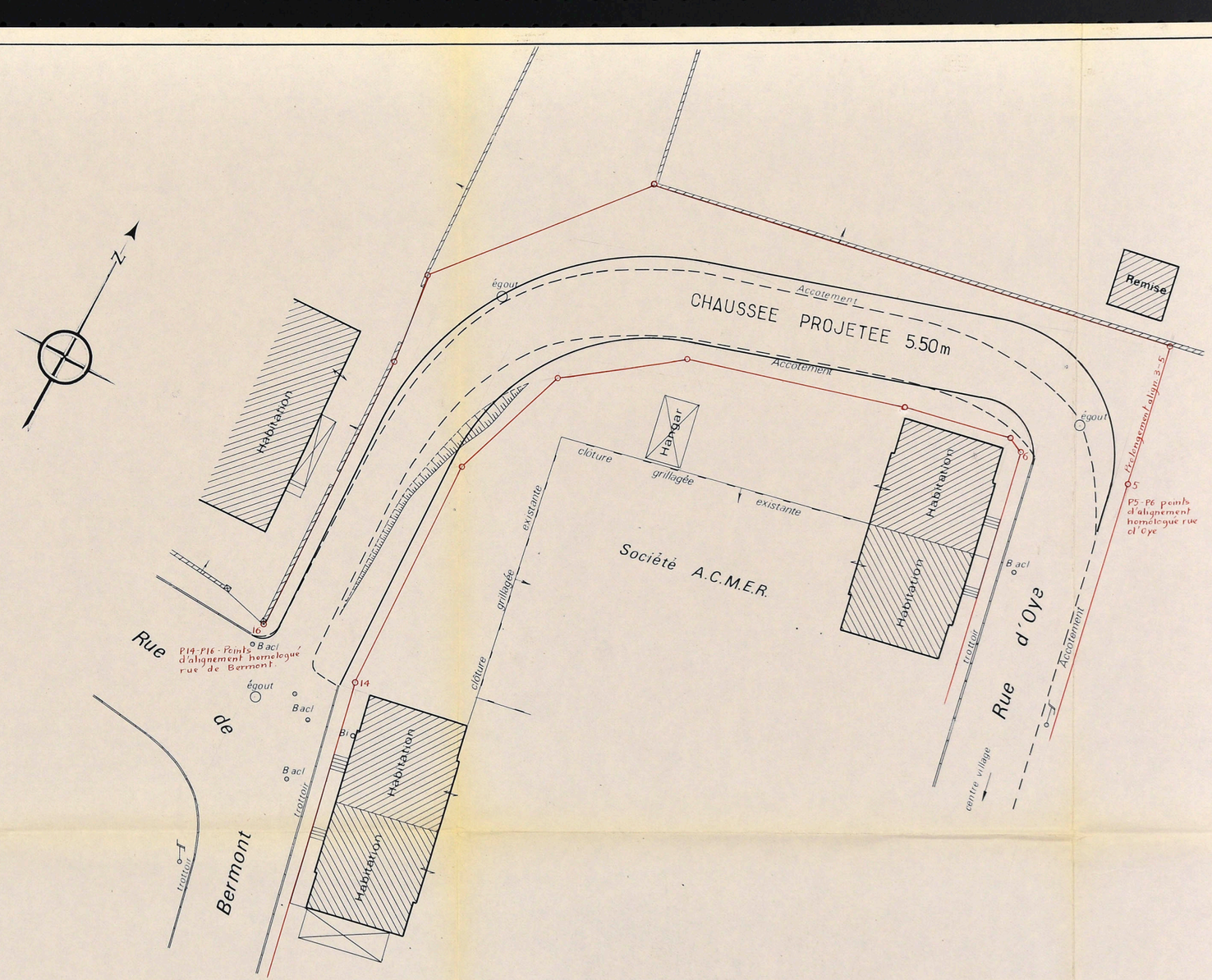

Reproduction resérvée

Ponts et Chaussées
Territoire de Belfort
Subdivision de Belfort

MINUTE DU SUBDIVISIONNAIRE

COMMUNE de CHATENOIS-les-FORGES

PLAN D'ALIGNEMENTS

RUE du Cdt PRINCE

ECHELLE 1/200

Dressé par l'Ingenieur TPE soussigné
Belfort, le 15 MARS 1962

PONTS & CHAUSSEES
Ingénieur
des
T. P. E.
Subdivision de BELFORT

Vu et présenté par l'Ingenieur en Chef
soussigné
Belfort, le 16 MARS 1962

PONTS & CHAUSSEES
Ingénieur
en
Chef
Territoire de Belfort

MINUTE DU SUBDIVISIONNAIRE

PONTS ET CHAUSSEES
Territoire de Belfort
Mr MOSCHETTI
Ingénieur en Chef ff
Subdivision de Belfort

Approuvé le 8 janvier 1965
Signé: Muguet.

COMMUNE DE CHATENOIS LES FORGES

Rue du Coteau Fleuri

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle 1/200

Vu, le Maire
Signé:

MAIRIE
11 DEC 1964
CHATENOIS-les-FORGES (T.-de-B.)

Dressé par l'Ingénieur T.P.E soussigné.
BELFORT le 9 DEC 1964
Signé:

Présenté par l'Ingénieur en Chef soussigné
BELFORT le 10 DEC. 1964
Signé: Moschetti.

Align: 1.3 : Alignement droit de 5m12 partant du point 1 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 8m05, l'autre l'angle SE et pour rayon 12m35 pour aboutir au point 3 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de cette même maison et pour rayon 11m30, l'autre l'angle S.E et pour rayon 11m52.

Align. 3.5:
Alignt droit de 37m15 partant du point 3, pour aboutir au point 5 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R et pour rayon 9m52 l'autre l'angle N.E de cette même maison et pour rayon 14m60.

Align. 5.7:
Alignt droit de 6m45 partant du point 5, pour aboutir au point 7 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison A.C.M.E.R et pour rayon 18m48 l'autre l'angle S.E. de cette même maison et pour rayon 15m40.

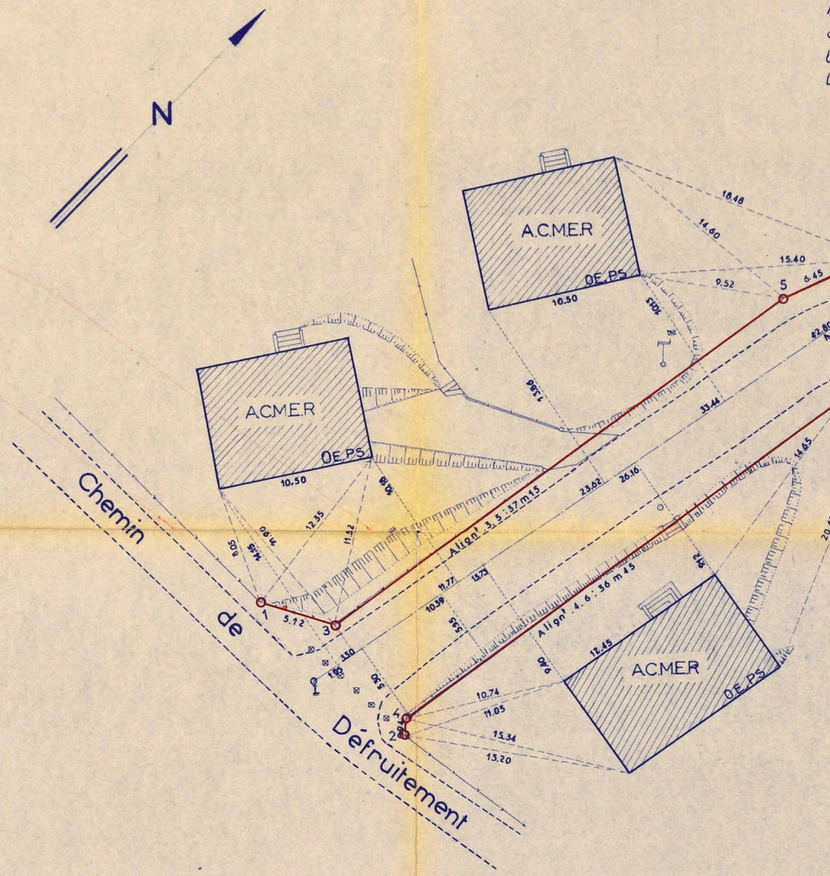

Align: 2.4 : Alignement droit de 0m34 partant du point 2 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centre l'un l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R. et un rayon de 15m20 L'autre l'angle N.O de cette même maison et un rayon de 11m05 pour aboutir au point 4. déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O de la maison A.C.M.E.R. et un rayon de 10m74 L'autre L'angle S.O. de cette même maison et un rayon de 15m34.

Align. 4.6 :
Alignt droit de 36m45 partant du point 4, pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison A.C.M.E.R. et un rayon de 14m65 L'autre L'angle NO de la maison A.C.M.E.R et un rayon de 16m21.

Align. 6.8 :
Alignt droit de 3m60 partant du point 6 pour
déterminé par l'intersection de deux arcs de ce
l'un l'angle S.E de la maison A.C.M.E.R
L'autre L'angle NO de la maison A.C.M.E.R

u point 3, pour aboutir au point 5
deux arcs de cercle ayant pour centres
A.C.M.E.R et pour rayon 9m52 l'autre
maison et pour rayon 14m60.

nt du point 5, pour aboutir au point 7
deux arcs de cercle ayant pour centres
A.C.M.E.R et pour rayon 18m48
me maison et pour rayon 15m40.

Align. 7.9 :
Align't droit de 114m45 partant de 7, pour aboutir au point 9 déterminé par deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O de la maison A.C.M.E.R. et un rayon de 18m55, l'autre l'angle N.E. de cette même maison et un rayon de 13m50.

Align. 9.11 :
Align't droit de 4m18 partant du point 9, pour aboutir au point 11 ayant pour centre l'un le point 9 et un rayon de 4m18 l'autre l'angle .S. de la maison A.C.M.E.R. rue de Bermont et un rayon de 11m30.

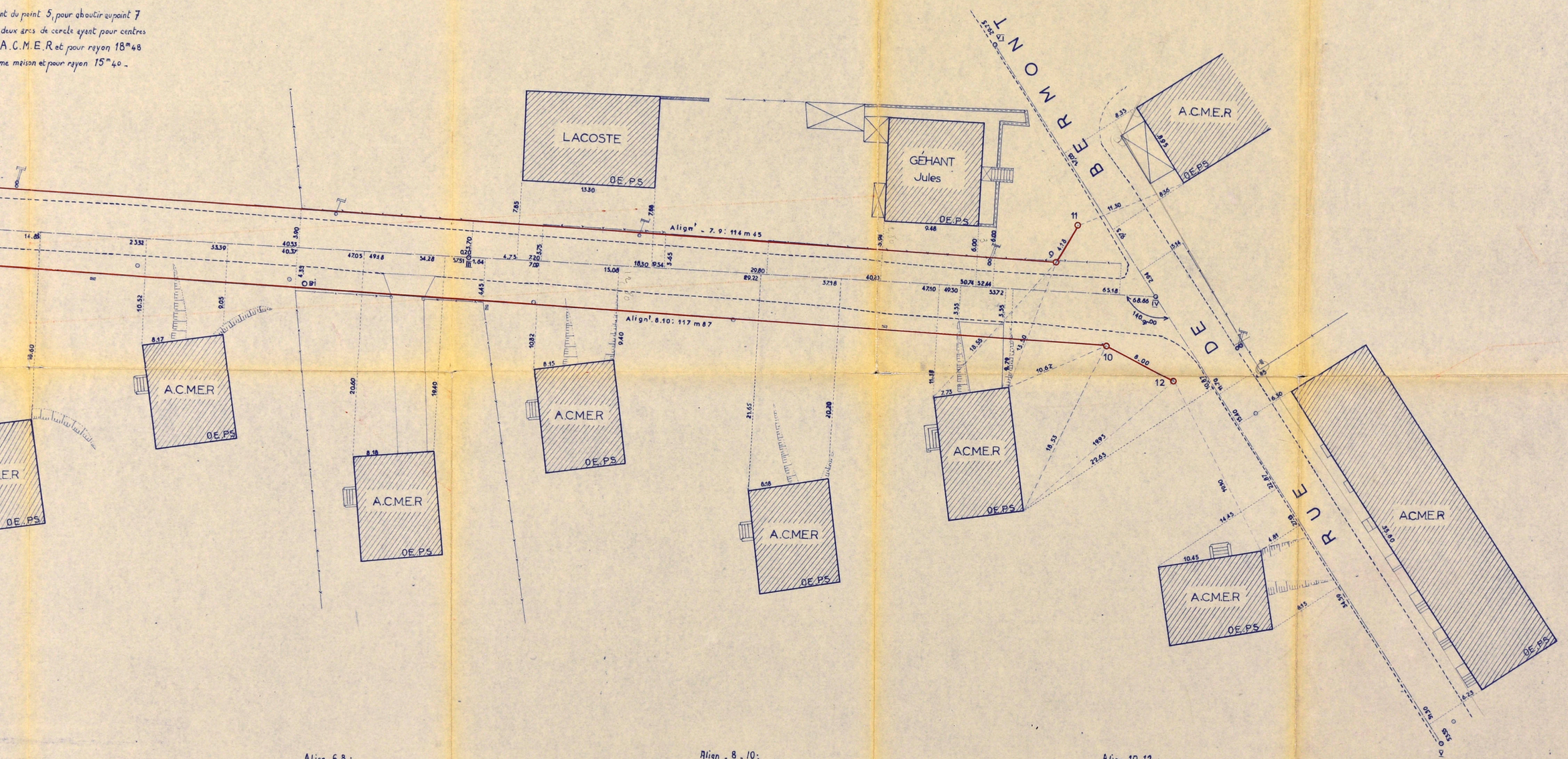

rtant du point 4, pour aboutir au point 6
on de deux arcs de cercle ayant pour centres
aison A.C.M.E.R. et un rayon de 14m65
la maison A.C.M.E.R et un rayon de 16m21.

Align. 6.8 :
Align't droit de 3m60 partant du point 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle SE de la maison A.C.M.E.R et un rayon de 20m67 l'autre l'angle NO de la maison A.C.M.E.R et un rayon de 16m78.

Align. 8.10 :
Align't droit de 117m87 partant du point 8 pour aboutir au point 10 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle NE de la maison A.C.M.E.R et un rayon de 10m62 l'autre l'angle SE de cette même maison et un rayon de 18m93.

Align. 10.12 :
Align't droit de 8m00 partant du point 10 pour aboutir au point 12 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle SE de la maison A.C.M.E.R. et un rayon de 19m95 l'autre l'angle NE de la maison A.C.M.E.R et un rayon de 19m10.

PONTS ET CHAUSSÉES
TERRITOIRE DE BELFORT
SUBDIVISION DE BELFORT
M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.
M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

3

Commune de

CHATENOIS LES FORGES

RUE DU FORT

PLAN PARCELLAIRE

DES TERRAINS A ACQUERIR POUR LA

MISE A L'ALIGNEMENT

ECHELLE : 1:200

Dressé par l'ingenieur des T.P.E

PONTS & CHAUSSÉES Ingénieur T.P.E. Subdivision de BELFORT

E 3 MARS 1967

Présenté par l'ingenieur en Chef
Directeur departemental de l'Equipement
Soussigné :
BELFORT le : 27 AVRIL 1967

Vérifié par l'ingenieur d'Arrondissement
Soussigné :
BELFORT le : - 9 MARS 1967
Pour l'Ingénieur d'Arrondissement
l'Ingenieur T. P. E. Gallagué

Vu pour être annexé à la deliberation du
Conseil Municipal du :
CHATENOIS LES FORGES le : .....
Le Maire :

Alignement 1-3 : droite de 12m62 partant du point 1 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.E. de la maison ENÉE Edmond et pour rayon 6m50, l'autre l'angle S.E. de la maison GUILLERMET Marie Louise et pour rayon 18m92. Pour aboutir au point 3 situé à l'angle N.E. de la maison ENÉE Edmond

Alignement 3-5 : droite de 22m82 partant du point 3 pour aboutir au point 5 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison ENÉE Edmond et pour rayon 13m33, l'autre l'angle S.O. de la maison GUILLERMET Marie Louise et pour rayon 23m15

Alignement 5-7 : droite de 41m34 partant du point 5 pour aboutir au point 7 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison PIONA Jean et pour rayon 3m95, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 1om36.

Alignement 7-9 : Courbe de developpement 22m42 et de rayon 24m00 partant du point 7 pour aboutir au point 9 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison PIONA Jean et pour rayon 15m26, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 16m33

Alignement 9-11 droite de 27m43 partant du point 9 pour aboutir au point 11 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison GIACOTTI René et pour rayon 18m60, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 25m77

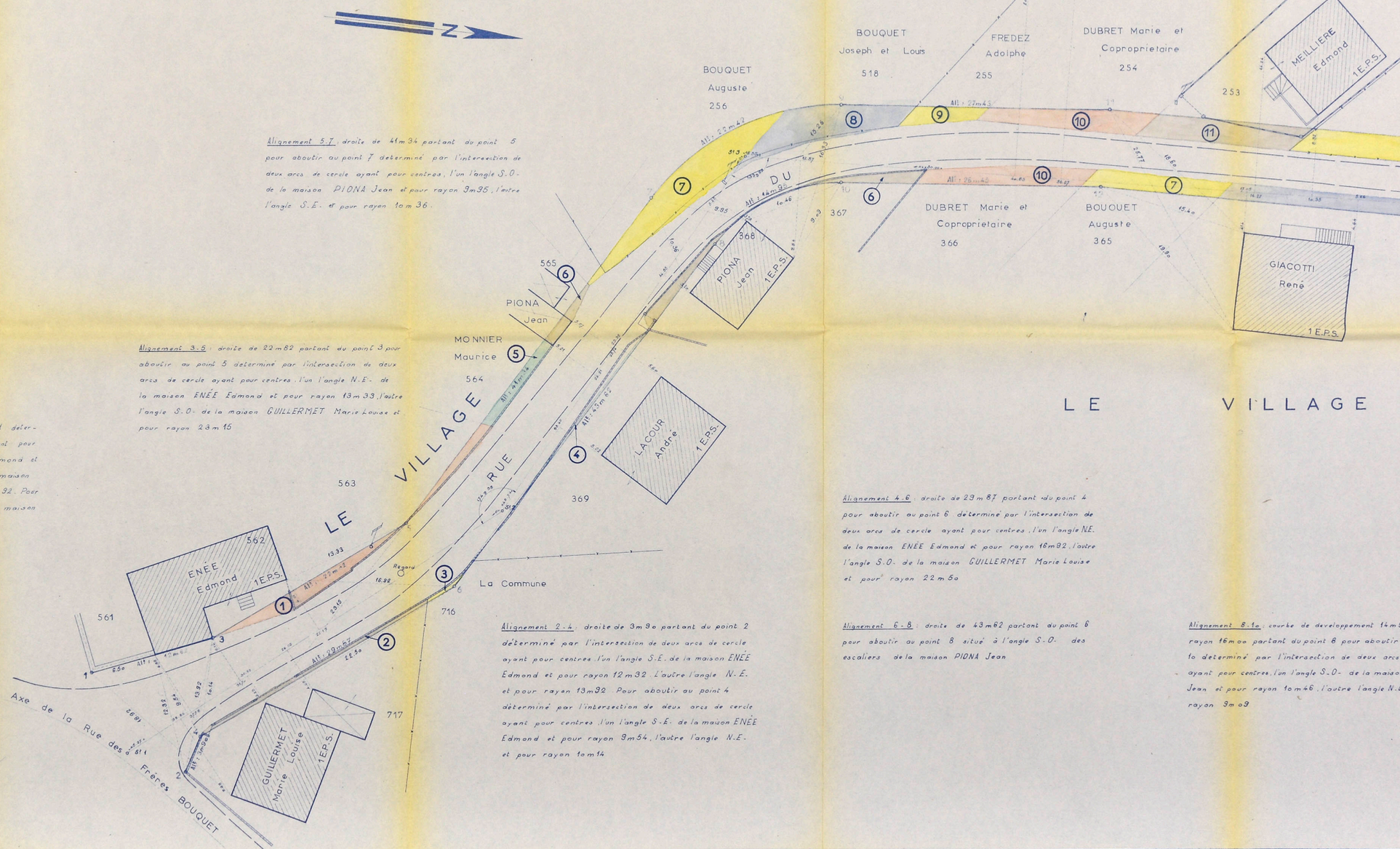

Alignement 2-4 : droite de 3m30 partant du point 2 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.E. de la maison ENÉE Edmond et pour rayon 12m32, l'autre l'angle N.E. et pour rayon 13m32. Pour aboutir au point 4 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.E. de la maison ENÉE Edmond et pour rayon 9m54, l'autre l'angle N.E. et pour rayon 1om14

Alignement 4-6 : droite de 23m87 partant du point 4 pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison ENÉE Edmond et pour rayon 16m92, l'autre l'angle S.O. de la maison GUILLERMET Marie Louise et pour rayon 22m50

Alignement 6-8 : droite de 43m62 partant du point 6 pour aboutir au point 8 situé à l'angle S.O. des escaliers de la maison PIONA Jean

Alignement 8-10 : courbe de developpement 14m rayon 16m00 partant du point 8 pour aboutir 10 déterminé par l'intersection de deux arcs ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison Jean et pour rayon 10m46, l'autre l'angle N.E. rayon 3m09

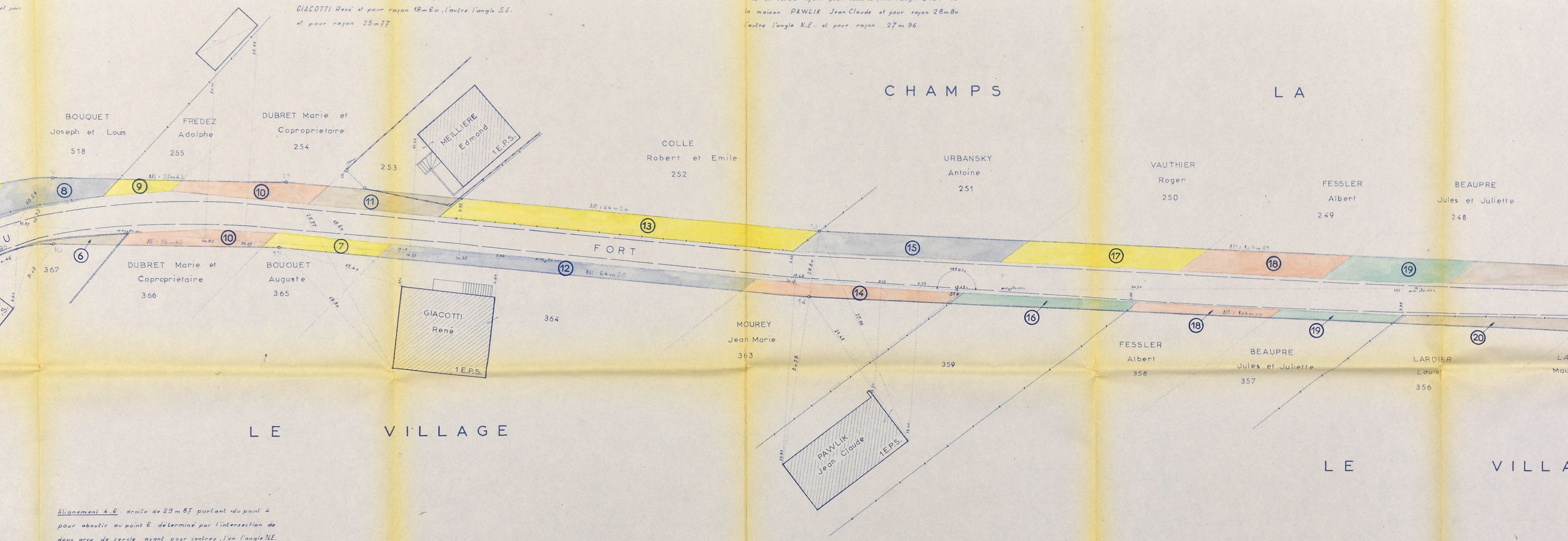

LE VILLAGE

Alignement 4-6 : droite de 23m87 partant du point 4 pour aboutir au point 6 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison ENÉE Edmond et pour rayon 16m92, l'autre l'angle S.O. de la maison GUILLERMET Marie Louise et pour rayon 22m50

Alignement 6-8 : droite de 43m62 partant du point 6 pour aboutir au point 8 situé à l'angle S.O. des escaliers de la maison PIONA Jean

Alignement 8-10 : courbe de developpement 14m95 et de rayon 16m00 partant du point 8 pour aboutir au point 10 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison PIONA Jean et pour rayon 10m46, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 9m09

Alignement 10-12 : droite de 26m45 partant du point 10 pour aboutir au point 12 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison GIACOTTI René et pour rayon 15m40 l'autre l'angle S.E et pour rayon 18m90

Alignement 12-14 : droite de 64m25 partant du point 12 pour aboutir au point 14 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison PAWLIK Jean Claude et pour rayon 20m78, l'autre l'angle N.E. et pour rayon 21m45

Alignement 14-16 : droite de 1m04m00 partant du point 14 pour aboutir au point 16 derminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la maison PETER Claude et pour rayon 45m15, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 45m70

Alignement 16-18 : dr
pour aboutir au p
deux arcs de cerc
la maison PETER
l'angle N.O. et po

Alignement 13-15 : droite de 103m85 partant du point 13 pour aboutir au point 15 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison RAVERA Lucien et pour rayon 44m70 l'autre l'angle S.E. et pour rayon 35m63.

Alignement 15-17 : droite de 113m14 partant du point 15 pour aboutir au point 17 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 33m27, l'autre l'angle S.O. du chateau d'eau et pour rayon 27m07

VIGNE

ROUGOULOT

BEAUPRE
Jules et Juliette
248

LARDIER
Louis
247

RAVERA
Lucien
1E.P.S.

C 247

VERRIER
Raymond
227

TOUSSAINT
Henri
226

DUBRET
Maurice
225

A.C.M.E.R.
246

RUE DU

FORT

RUE DU COTEAU FLEURI

LARDIER
Louis
356

LARDIER
Maurice

CHEVALLEY
Jean
355

354

PETER
Claude
1E.P.S.

A.C.M.E.R.
1E.P.S.

CH. D'EAU

VILLAGE

Alignement 16-18 : droite de 55m00 partant du point 16 pour aboutir au point 18 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison PETER Claude et pour rayon 11m35, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 8m26

Alignement 18-20 : droite de 4m00 partant du point 18 pour aboutir au point 20 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison PETER Claude et pour rayon 12m96, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 6m85

Alignement 22-24 : droite de 7m10 partant du point 22 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 12m90, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 9m07. Pour aboutir au point 24 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 7m44, l'autre l'angle S.E. et pour rayon 1m76

Alignement 24-26 : droite de 43m19 partant du point 24 pour aboutir au point 26 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 3m16, l'autre l'angle S.O. du chateau d'eau et pour rayon 2m71

Nota : Les points ①, ②, ③ et ④ sont déterminés sur le plan d'alignement de la rue du COTEAU FLEURI

PONTS ET CHAUSSÉES
TERRITOIRE DE BELFORT
SUBDIVISION DE BELFORT
M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.
M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

Commune de Chatenois les Forges

Rue du Général COURTOT

Plan d'Alignement

Ech. 1:200

dressé par l'Ingénieur T.P.E.
Soussigné
BELFORT. le 17 Mars 1967
signé RIBAUD

Présenté par l'Ingénieur en Chef
Soussigné
BELFORT. le 24 Mars 1967
Pour l'Ingénieur d'Arrondissement
l'Ingénieur TPE
signé KOLB

Vu pour être Annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 4 Avril 1968
Chatenois les Forges le 10 Avril 1968
Le Maire.
Signé : SAUVAGEOT

Alignement 1-3 droite de 27.90m partant du point 1 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison GEHANT Paul et pour rayon 7.67 l'autre l'angle S.O. de la maison DIMAMBRO Louis et pour rayon 8.03 pour aboutir au point 3 situé à l'angle N.O. de la maison ROSSELOT Madeleine.

Alignement 3-5 droite de 19,45m partant du point 3 pour aboutir au point 5 situé à l'angle N.O. de la maison LACHEUX Henri

Alignement 5-7 droite de 14m50 partant du point 5 pour aboutir au point 7 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison LACHEUX Henri et pour rayon 14,50 l'autre l'angle S.E de la maison GEHANT Louis et pour rayon 7.55

Alignement 7-9 droite de 8m64 partant du point 7 pour aboutir au point 9 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison JANIZECK François et pour rayon 2.94 l'autre l'angle SO de la maison GERARD Ernest et pour rayon 6.60

Alignement 9-11 droite de 18m34 partant du point 9 pour aboutir au point 11 situé à l'angle N.O. de la maison JANIZECK François.

Alignement 2-4 droite de 3m06 partant du point 2 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison JOLIDON Alphonse et pour rayon 6.45 l'autre l'angle S.E et pour rayon 14.30 pour aboutir au point 4 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison JOLIDON Alphonse et pour rayon 7.09 l'autre l'angle S.E et pour rayon 13.05.

Alignement 4-6 droite de 15m71 partant du point 4 pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E de la maison JOLIDON Alphonse et pour rayon 3.01 l'autre langle N.O. de la maison ROSSELOT Madeleine et pour rayon 5.67

Alignement 6-8 droite de 15m97 partant du point 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O de la maison ROSSELOT Madeleine et pour rayon 14.38 l'autre langle N.O. de la maison LACHEUX Henri et pour rayon 8.35

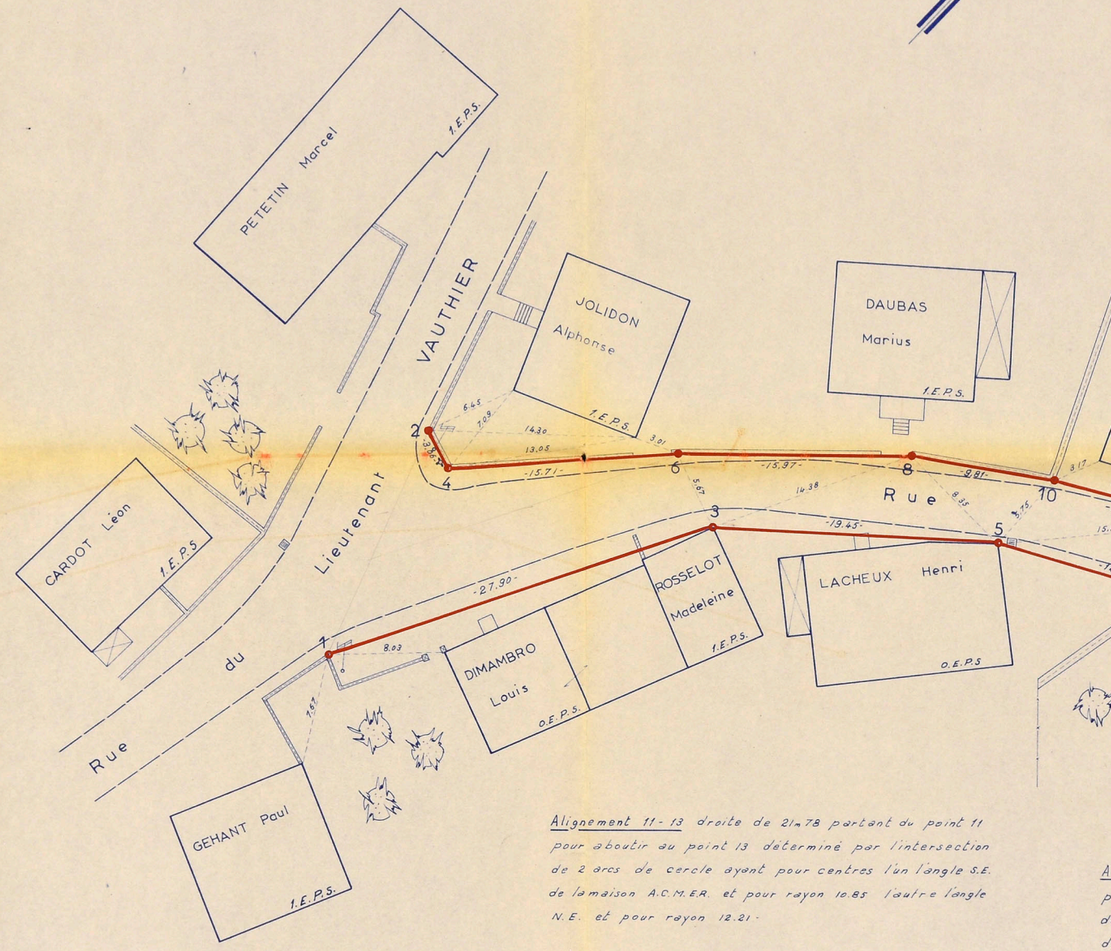

Alignement 8-10 droite de 9m81 partant du point 8 pour aboutir au point 10 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison GEHANT Louis et pour rayon 3.17 l'autre l'angle N.O. de la maison LACHEUX Henri et pour rayon 5.75

Alignement 10-12 droite de 11m30 partant du point 10 pour aboutir au point 12 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison GEHANT Louis et pour rayon 2.15 l'autre l'angle N.O. de la maison lacheux Henri et pour rayon 15.12.

Alignement 12-14 droite de 11.78 partant du point 12 pour aboutir au point 14 situé à l'angle S.O. de la maison GERARD Ernest

Alignement 14-16 droite de 11m18 partant du point 14 pour aboutir au point 16 situé sur la façade Sud de la maison GERARD Ernest.

Alignement 11-13 droite de 21m78 partant du point 11 pour aboutir au point 13 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 10.85 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 12.21.

Alignement 13-15 droite de 4m65 partant du point 13 pour aboutir au point 15 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 14.63 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 8.70

Alignement 15-17 droite de 15m05 partant du Point 15 pour aboutir au point 17 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 11.14 l'autre langle S.O. de la maison LAILLY Maurice et pour rayon 4.08

Alignement 17-19 droite de 15.03 partant du point 17 pour aboutir au point 19 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison LAILLY Maurice et pour rayon 2.84 l'autre langle S.E de la maison CLAUDEL Roger et pour rayon 9.80

Alignement 19-21 droite de 10.18 partant du point 19 pour aboutir au point 21 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison CLAUDEL Roger et pour rayon 8.21 l'autre langle N.O. de la maison GLAUDET Georges et pour rayon 7.58

Alignement 16-18 droite de ... aboutir au point 18 situé ...

Alignement 18-20 droite de ... aboutir au point 20 ... cercle ayant pour centre ... pour rayon 8.30 l'autre ...

Alignement 20-22 droite de ... pour aboutir au point ... arcs de cercle ayant pour ... A.C.M.E.R. et pour rayon 8.4... Maurice et pour rayon ...

Alignement 22-24 droite ... aboutir au point 24 d... de cercle ayant pour c... LAILLY Maurice et pour r... CLAUDEL Roger et pour ...

Alignement 21-23 droite ... pour aboutir au point 23 ... 2 arcs de cercle ayant pour ... maison GLAUDET Georges ... de la maison PETIZON Geor...

Alignement 23-25 droite ... pour aboutir au point 2... 2 arcs de cercle ayant ... maison PETIZON Georges et ... S.O. de la maison ZANDON...

e de 9m.81 partant du point 8 pour
iné par l'intersection de 2 arcs de
rcs l'un l'angle S.O. de la maison
ayon 3.17 l'autre l'angle N.O. de la
t pour rayon 5.75

de 11m.50 partant du point 10 pour
erminé par l'intersection de 2 arcs
entres l'un l'angle S.E. de la maison
yon 2.15 l'autre l'angle N.O. de la
t pour rayon 15.12.

e de 11.78 partant du point 12 pour
ue à l'angle S.O. de la maison GERARD

te de 11m.18 partant du point 14
t 16 situé sur la façade Sud de
rnest.

Jardin

de 15.03 partant du point 17
déterminé par l'intersection
pour centres l'un l'angle N.O.
et pour rayon 2.84 l'autre
AUDEL Roger et pour rayon 9.80

10.18 partant du point 19 pour
miné par l'intersection de 2
r centres l'un l'angle N.E. de
pour rayon 8.21 l'autre l'angle
es et pour rayon 7.58

Alignement 16 - 18 droite de 4m.80 partant du point 16 pour aboutir au point 18 situé à l'angle S.E de la maison GERARD Ernest

Alignement 18 - 20 droite de 18m.85 partant du point 18 pour aboutir au point 20 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison A.C.M.E.R et pour rayon 8.30 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 10.03.

Alignement 20 - 22 droite de 18m.50 partant du point 20 pour aboutir au point 22 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison A.C.M.E.R. et pour rayon 8.45 l'autre l'angle S.O. de la maison LAILLY Maurice et pour rayon 10.10.

Alignement 22 - 24 droite de 2m.80 partant du point 22 pour aboutir au point 24 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison LAILLY Maurice et pour rayon 16.24 l'autre l'angle S.E. de la maison CLAUDEL Roger et pour rayon 11.17

Alignement 21 - 23 droite de 12m.34 partant du point 21 pour aboutir au point 23 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison GLAUDET Georges et pour rayon 5.36 l'autre l'angle S.O. de la maison PETIZON Georges et pour rayon 7.00

Alignement 23 - 25 droite de 21m.72 partant du point 23 pour aboutir au point 25 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison PETIZON Georges et pour rayon 10.66 l'autre l'angle S.O. de la maison ZANDONIN Robert et pour rayon 20.80.

Alignement 26 - 28 droite de 5m.15 partant du point 26 situé à l'angle S.E. de la maison CLAUDEL Roger pour aboutir au point 28 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison CLAUDEL Roger et pour rayon 5.15 l'autre l'angle N.O. de la maison LAILLY Maurice et pour rayon 6.73.

Alignement 28 - 30 droite de 12m.21 partant du point 28 pour aboutir au point 30 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison CLAUDEL Roger et pour rayon 2.60 l'autre l'angle N.O. de la maison GLAUDET Georges et pour rayon 10.38

Alignement 30 - 32 droite de 2m.60 partant du point 30 pour aboutir au point 32 situé à l'angle N.E. de la maison CLAUDEL Roger.

Alignement 25 - 27 droite de 12.83 partant du point 25 pour aboutir au point 27 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison ZANDONIN Robert et pour rayon 10.60 l'autre l'angle N.O. et pour rayon 16.58

Alignement 27 - 29 droite de 5.08 partant du point 27 pour aboutir au point 29 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison ZANDONIN Robert et pour rayon 7.65 l'autre l'angle S.E et pour rayon 14.34

Alignement 29 - 31 droite de 7.01 partant du point 29 pour aboutir au point 31 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison ZANDONIN Robert et pour rayon 7.34 l'autre l'angle S.E. et pour rayon 8.88

Alignement 31 - 33 droite de 12m.13 partant du point 31 pour aboutir au point 33 situé à l'angle S.O. du hangar FESSELER Albert.

Alignement 33 - 35 droite de 6.34 partant du point 33 pour aboutir au point 35 situé à l'angle N.O. du hangar FESSELER Albert.

Alignement 34 - 36 droite de 5.00 partant du point 34 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison CLAUDEL Roger et pour rayon 5.65 l'autre l'angle N.O. de la maison GLAUDET Georges et pour rayon 10.29 pour Aboutir au point 36 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison PETIZON Georges et pour rayon 8.28 l'autre l'angle N.O. de la maison GLAUDET Georges et pour rayon 6.79.

Alignement 36 - 38 droite de 20m.13 partant du point 36 pour aboutir au point 38 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison PETIZON Georges et pour rayon 11.55 l'autre l'angle S.E. et pour rayon 2.76

Alignement 35 - 37 droite de 18m.00 partant du point 35 pour aboutir au point 37 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison ZANDONIN Robert et pour rayon 1.80 l'autre l'angle S.E de la maison HUOT Altus et pour rayon 4.61

Alignement 37 - 39 droite de 6.34 partant du point 37 pour aboutir au point 39 situé à l'angle S.O. du garage ZANDONIN Robert.

Alignement 38 - 40 droite de 13m.37 partant du point 38 pour aboutir au point 40 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison ZANDONIN Robert et pour rayon 11.74 l'autre l'angle S.O. et pour rayon 7.43

Alignement 40 - 42 droite de 2.98 partant du point 40 pour aboutir au point 42 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison ZANDONIN et pour rayon 10.54 l'autre l'angle S.O. et pour rayon 4.73

Alignement 42 - 44 droite de 4.42 partant du point 42 pour aboutir au point 44 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison ZANDONIN Robert et pour rayon 1.74 l'autre l'angle S.E et pour rayon 10.35.

Alignement 44 - 46 droite de 51m.91 partant du point 44 pour aboutir au point 46 situé à l'angle S.E. de la maison KURSNER Henri

Alignement 39 - 41 droite de 7.08 partant du
au point 41 déterminé par l'intersection de 2
centres l'un l'angle S.E. de la maison KURSNER H
l'autre l'angle N.E. et pour rayon 16.19.

Alignement 41 - 43 droite de 4.17 partant du
du point 43 déterminé par l'intersection de 2
pour centres l'un l'angle S.E. de la maison KUR
rayon 8.03 l'autre l'angle N.E. et pour rayon

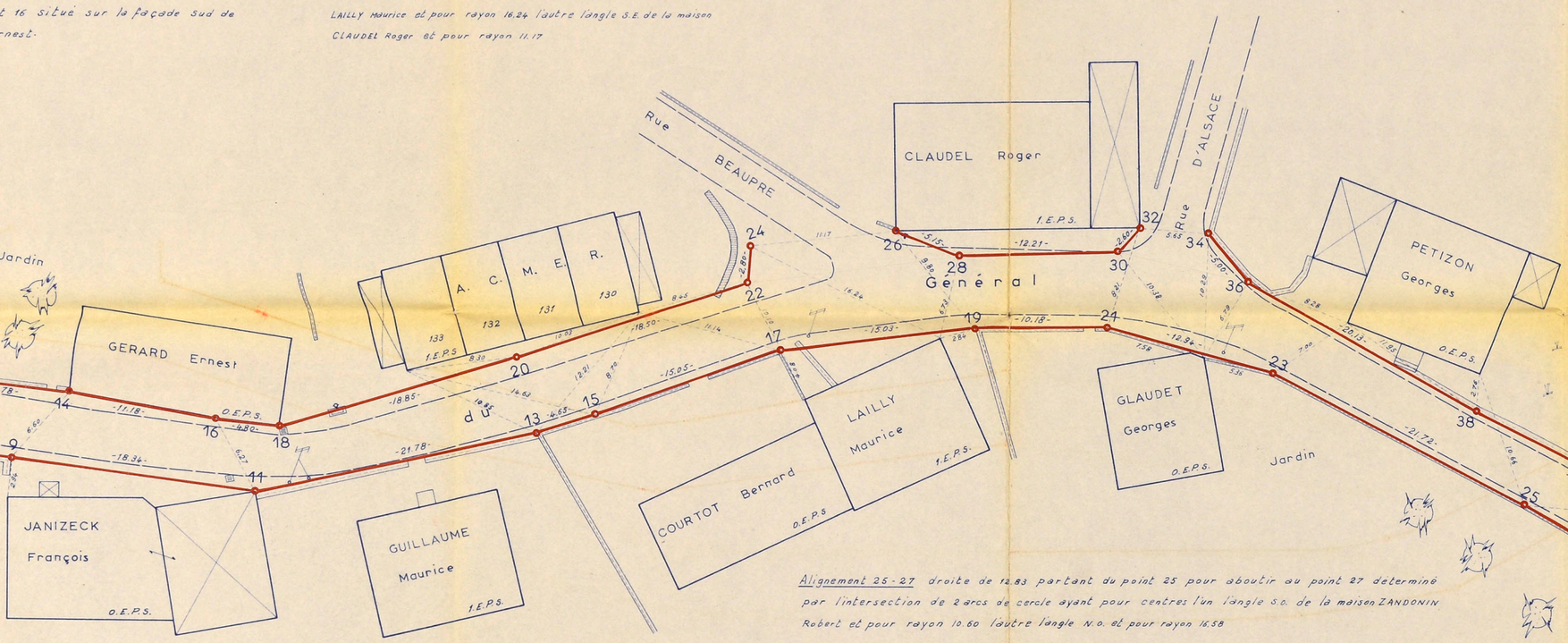

38 - 40 droite de 19m.37 partant du point 38
tir au point 40 déterminé par l'intersection de 2
ercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la
NDONIN Robert et pour rayon 11.74 l'autre l'angle
ur rayon 7.43

40 - 42 droite de 2.38 partant du point 40
utir au point 42 déterminé par l'intersection
de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de
ZANDONIN et pour rayon 10.54 l'autre l'angle S.O.
rayon 4.73

42 - 44 droite de 4.42 partant du point 42
utir au point 44 déterminé par l'intersection
de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de
ZANDONIN Robert et pour rayon 1.74 l'autre lan:
t pour rayon 10.35.

44 - 46 droite de 51m.91 partant du point 44
outir au point 46 situé à l'angle S.E. de la
KURSNER Henri

Alignement 46 - 48 droite de 13m.54 partant du point 46 pour aboutir au point 48 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison GROSJEAN Marcel et pour rayon 15.18 l'autre l'angle N.O. de la maison COLLIN Henri et pour rayon 5.29.

Alignement 48 - 50 droite de 14m.28 partant du point 48 pour aboutir au point 50 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison GROSJEAN Marcel et pour rayon 13.05 l'autre l'angle S.E. et pour rayon 5.35

Alignement 43 - 45 droite de 10m.32 partant du point 43 pour aboutir au point 45 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O de la maison COLLIN Henri et pour rayon 0,30 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 5.12.

Alignement 45 - 47 droite de 4.13 partant du point 45 pour aboutir au point 47 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison COLLIN Henri et pour rayon 3.93 l'autre l'angle N.E et pour rayon 4.85.

Alignement 47 - 49 droite de 2m.45 partant du point 47 pour aboutir au point 49 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.O. de la maison COLLIN Henri et pour rayon 5.99 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 3.85.

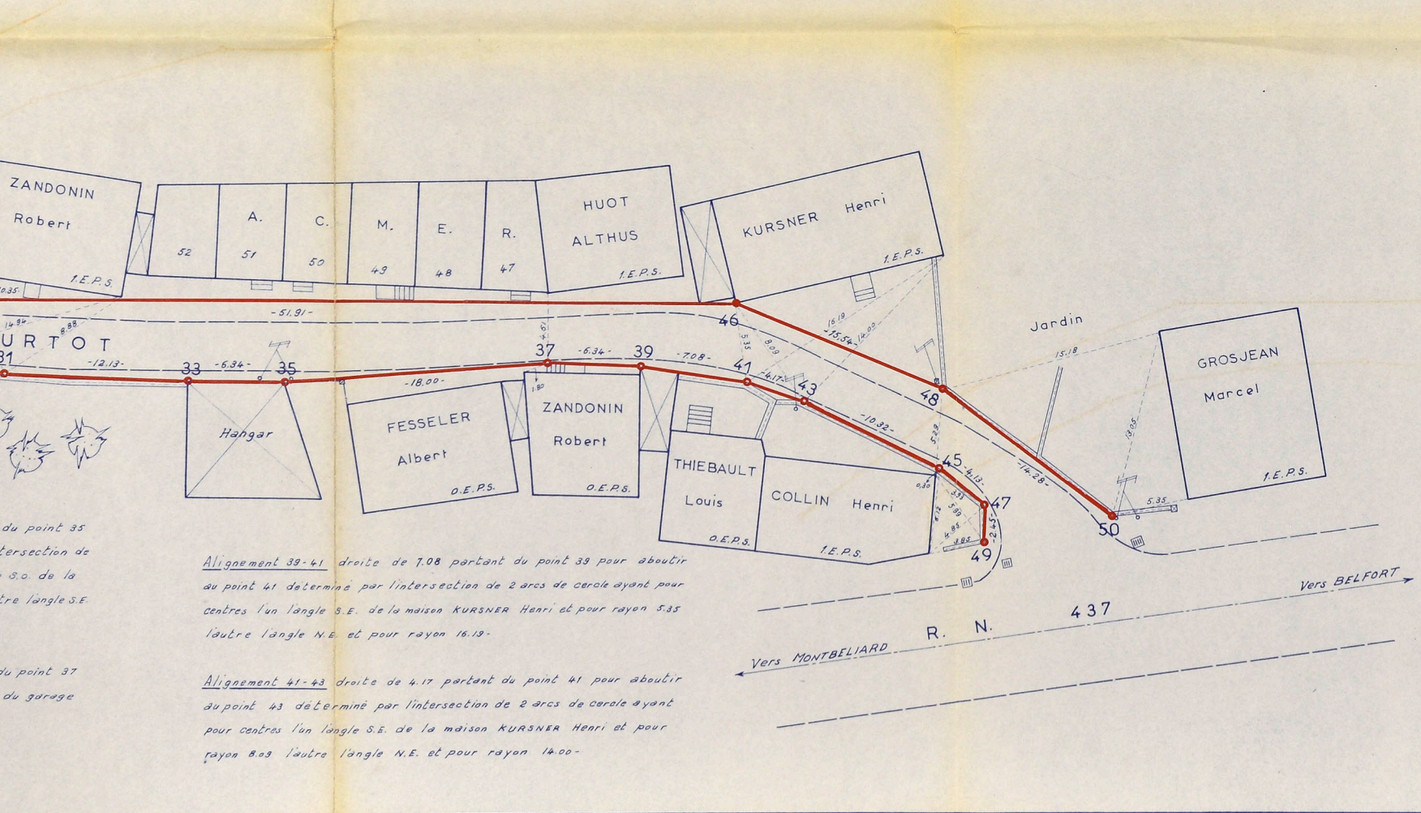

du point 35
tersection de
S.O. de la
tre l'angle S.E.

du point 37
du garage

Alignement 39 - 41 droite de 7.08 partant du point 39 pour aboutir au point 41 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison KURSNER Henri et pour rayon 5.35 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 16.19.

Alignement 41 - 43 droite de 4.17 partant du point 41 pour aboutir au point 43 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison KURSNER Henri et pour rayon 8.03 l'autre l'angle N.E. et pour rayon 14.00.

MINUTE DU SUBDIVISIONNAIRE

ALIGNEMENTS CHATENOIS-LES-FORGES

VILLE DE
CHATENOIS LES FORGES

PLAN D'ALIGNEMENT

Rue du Marechal Foch

Ex. Chemin Vicinal Ordinaire N°1

de Chatenois a Brevilliers

Echelle: 1/200

Dressé par l'Ingenieur T.P.E. soussigné

Belfort le 9 SEP. 1960

PONTS & CHAUSSEES
Ingénieur des T.P.E.
Subdivision de BELFORT

Vu et vérifié par l'Ingénieur en chef soussigné

Belfort le 9 SEP. 1960

Vu pour être annexé par la délibération du conseil Municipal du 9 Septembre 1960 approuvée le 24-10-1960

Chatenois les Forges le

Alignement 2.4 – Droite de 18.90. partant du point 2 situé à l'angle N.O. de la maison Jeannenot, pour aboutir à 4 déterminé par l'intersection de 2 arcs de Cercle ayant pour Centre l'un le point 2 et pour rayon 18,90, l'autre S E et pour rayon 17.26 –

Alignement 4.6. droite de 7,23 partant du point 4 pour aboutir au point 6 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour Centres l'un l'angle S.E de la maison Jeannenot et pour rayon 17.68, l'autre le point 4 et pour rayon 7,23 –

Alignement 1.3. Droite de 13,33 partant du point 1 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison Enggis et pour rayon 3.27, l'autre l'angle S.E et pour rayon 11.88 pour aboutir au point 3 déterminé par l'intersection de 2 arcs de Cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.O de la maison Jeannenot et pour rayon 15.62, l'autre l'angle S.E de la maison Enngis, et pour rayon

Alignement 8.10. Droite de 27.04 partant du point 8 (pour aboutir au point 10 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour Oeuvrard et pour rayon 22.73, l'autre l'angle S E et pour rayon 19.96 –

Alignement 10.12. Droite de 13.06 partant du point 10 déterminé par l'intersection de 2 arcs de Cercle ayant pour centre, l' Martin et pour rayon 19.45, l'autre l'angle S E de la maison Laurent

Verger Menigot Emile Alignement 5.7. – Droite de 27.25 pa au point 5 déterminé par l'intersection de 2 arcs l'un l'angle N E de la maison Oeuvrard et pour ra pour rayon 1.43 –

– Alignement 5.8. 42.00m Droite de 30.68 partant déterminé par l'intersection de 2 arcs de Cercle aya Laurent et pour rayon 16.69, l'autre l'angle S.E et pour

Rue Kleber

Rue Mines de Jeu

Rue du

Jardin Vve Jeannenot Jules

Jardin Oeuvrard Pierre

Jardin Gehant Antoine

Verger Oeuvrard Pierre

Jardin La

Vve JEANNENOT Jules P.S.

ENGGIS Fernand P.S.

ŒUVRARD Pierre P.S.

Align. 2.4 : 18.90

Align. 1.3 : 13.33

Align. 3.5 : 27.25

Align. 5.7 : 30.68

Align. 7.8 : 21.04

Align. 8.10 : 27.04

Align. 10.12 : 13.06

17.68

17.26

7.23

25.83

31.25

13.01

8.52

15.62

5.01

3.81

11.88

3.27

16.68

14.30

22.73

27.82

19.96

14.79

21.61

19.83

5.05

11.39.03

13.44.59

10.05

17.83

16.69

9.31

1.43

N

1

2

3

4

5

6

7

8

10

OE

IE

81.

plan d'alignement de la rue Kléber).

entre l'un l'angle S.O de la maison

pour aboutir au point 12

un l'angle N.E de la maison

et pour rayon 17.83 –

tant du point 3 pour aboutir

de Cercle ayant pour centres

on 16.68, l'autre l'angle S.E et

du point 5 pour aboutir au point 7

nt pour Centres l'un l'angle N.E de la maison

rayon 9.31 –

Alignement 12.14 Droite de 18.48 partant du point 12 pour aboutir au point 14 situé à l'intersection de 2 arcs de Cercle ayant pour centre, l'un l'angle S.O de la baraque Géhant et pour rayon 1.23, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 5.42 –

Alignement 14.16 – Droite de 38.60, partant du point 14 pour aboutir au point 16 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour Centres, l'un l'angle N.E de la maison Géhant et pour rayon 10,00 –, l'autre l'angle S.E et pour rayon 15.32 –

Alignement 7.9. – Droite de 16.85 partant du point 7 pour aboutir au point 9 déterminé par l'intersection de 2 arcs de Cercle ayant pour centre l'un l'angle N.E de la grange Martin et pour rayon 6.28, l'autre l'angle N.E de la maison d'habitation et pour rayon 6.64 –

Alignement 16.18 – Droite déterminé par l'intersection de 2 a
rayon 15,39, l'autre l'angle S.O. et

Personnel

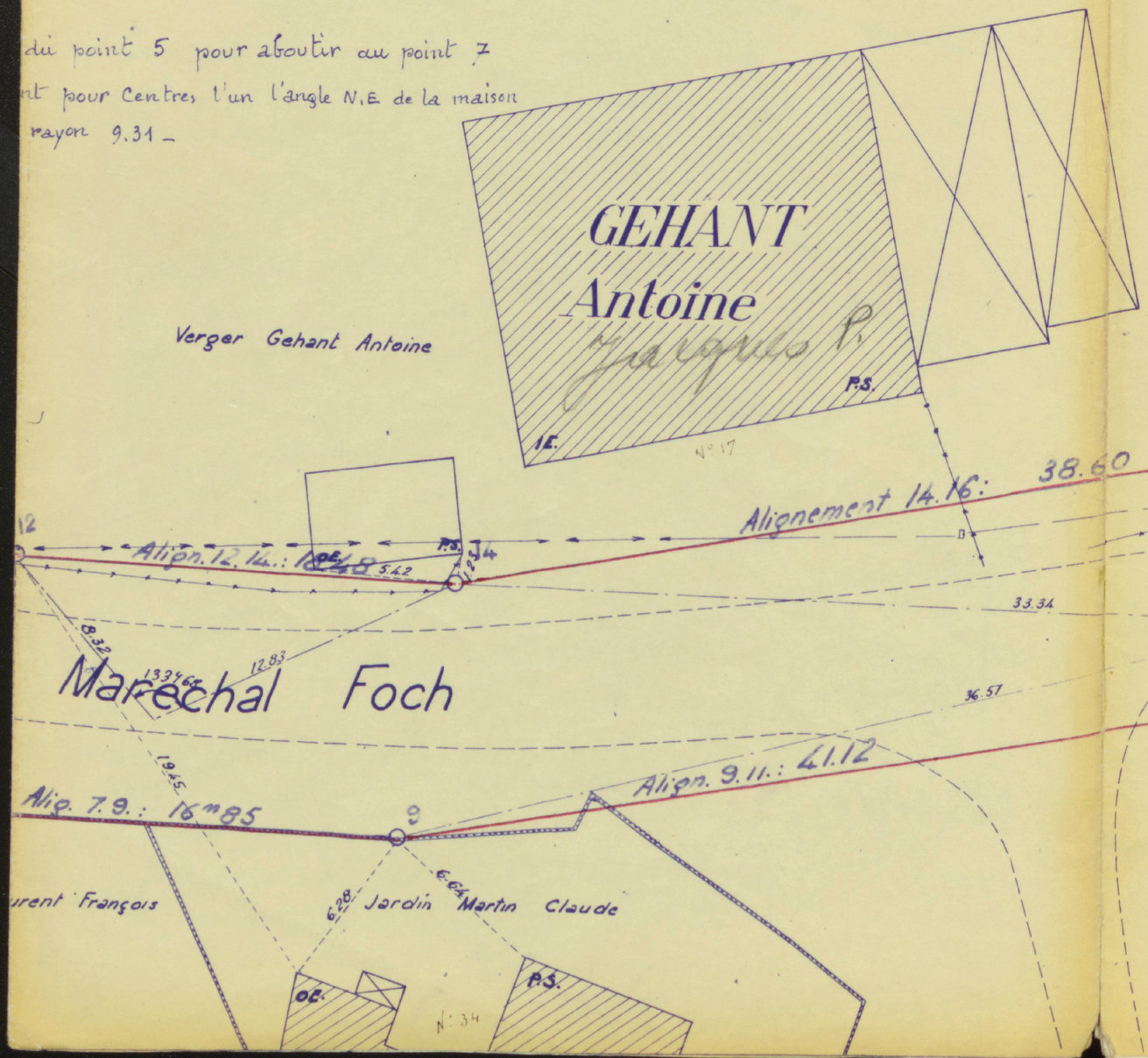

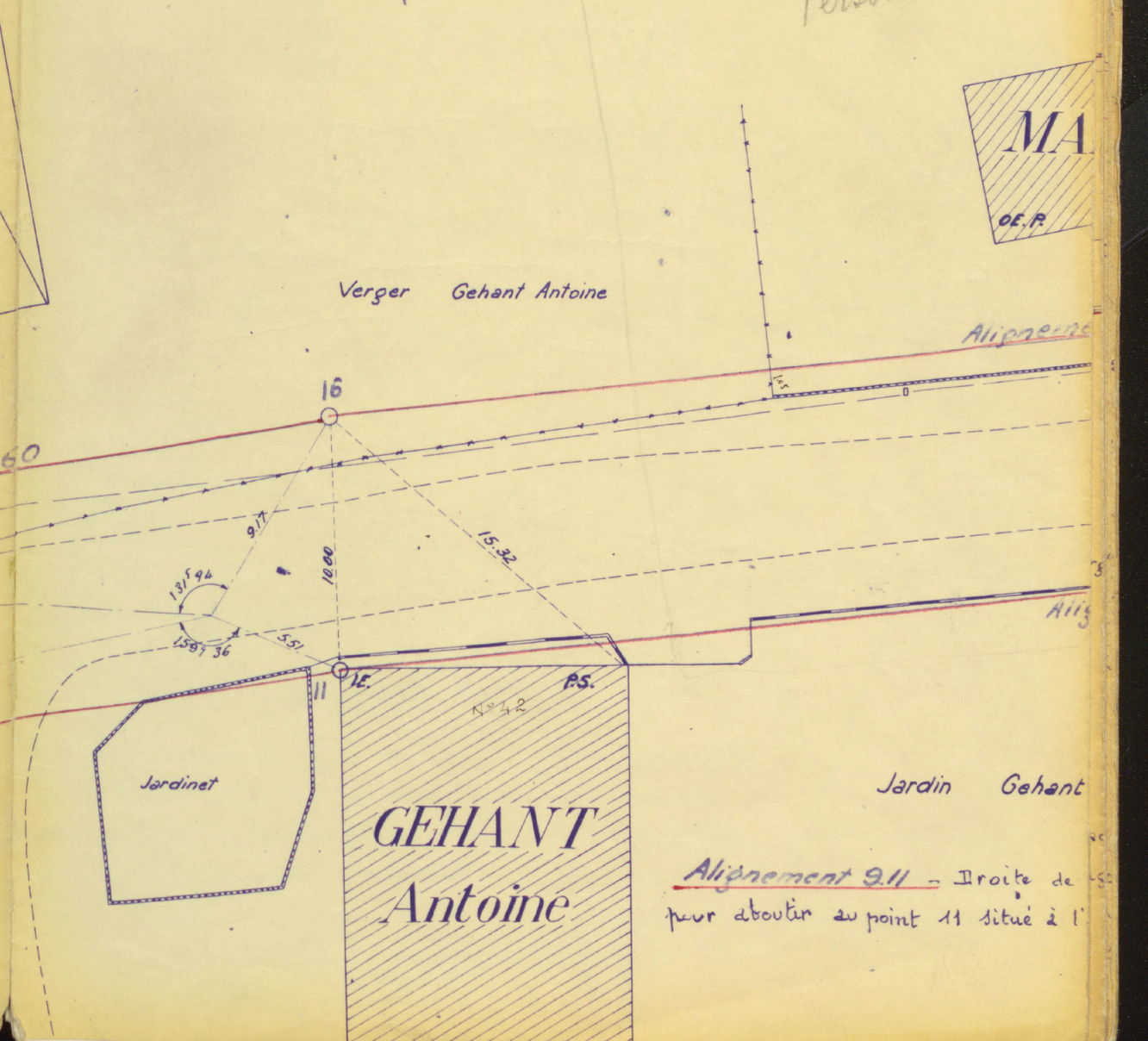

Alignement 9.11 – Droite de
pour aboutir au point 11 situé à l'

de 66m 75 partant du point 16 pour aboutir au point 18 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.E de la maison Nuffer et pour pour rayon 9,27 –

Alignement 18.20. – Droite de 40m 96 – partant du point 18 pour aboutir au point 20 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle, ayant pour centres, l'un l'angle N.E de la maison Villey et pour rayon 20.35, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 14.83 –

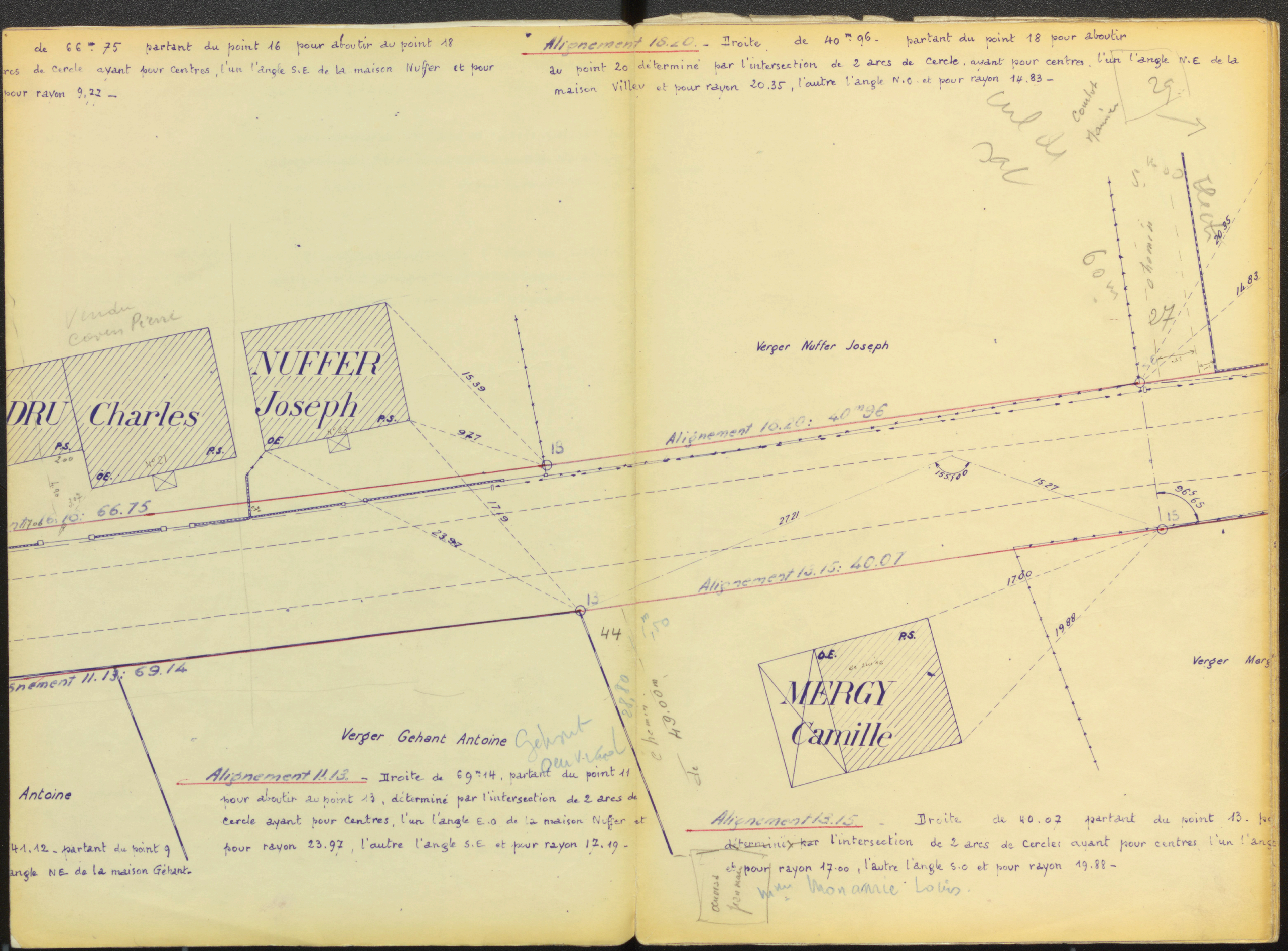

Alignement 11.13. – Droite de 69m14, partant du point 11 pour aboutir au point 13, déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle E.O de la maison Nuffer et pour rayon 23.97, l'autre l'angle S.E et pour rayon 17.19 –

41.12 – partant du point 9 angle NE de la maison Gehant.

Alignement 13.15 – Droite de 40.07 partant du point 13. pour déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercles ayant pour centres l'un l'angle et pour rayon 17.00, l'autre l'angle S.O et pour rayon 19.88 –

Mme Monamie Louis.

VILLEY
Paul
P.S. N° 29 1E.

N° 31
Verger Villey Paul

JAQUEMIN
Roger
P.S. 1E.
N° 33

N° 50
P.S. 1E.
GIGANDET
Gaston

N° 52
P.S. 1E.
MERGY
Jules

y Camille (fils)

ur aboutir au point 15
le S E. de la maison Mergy.

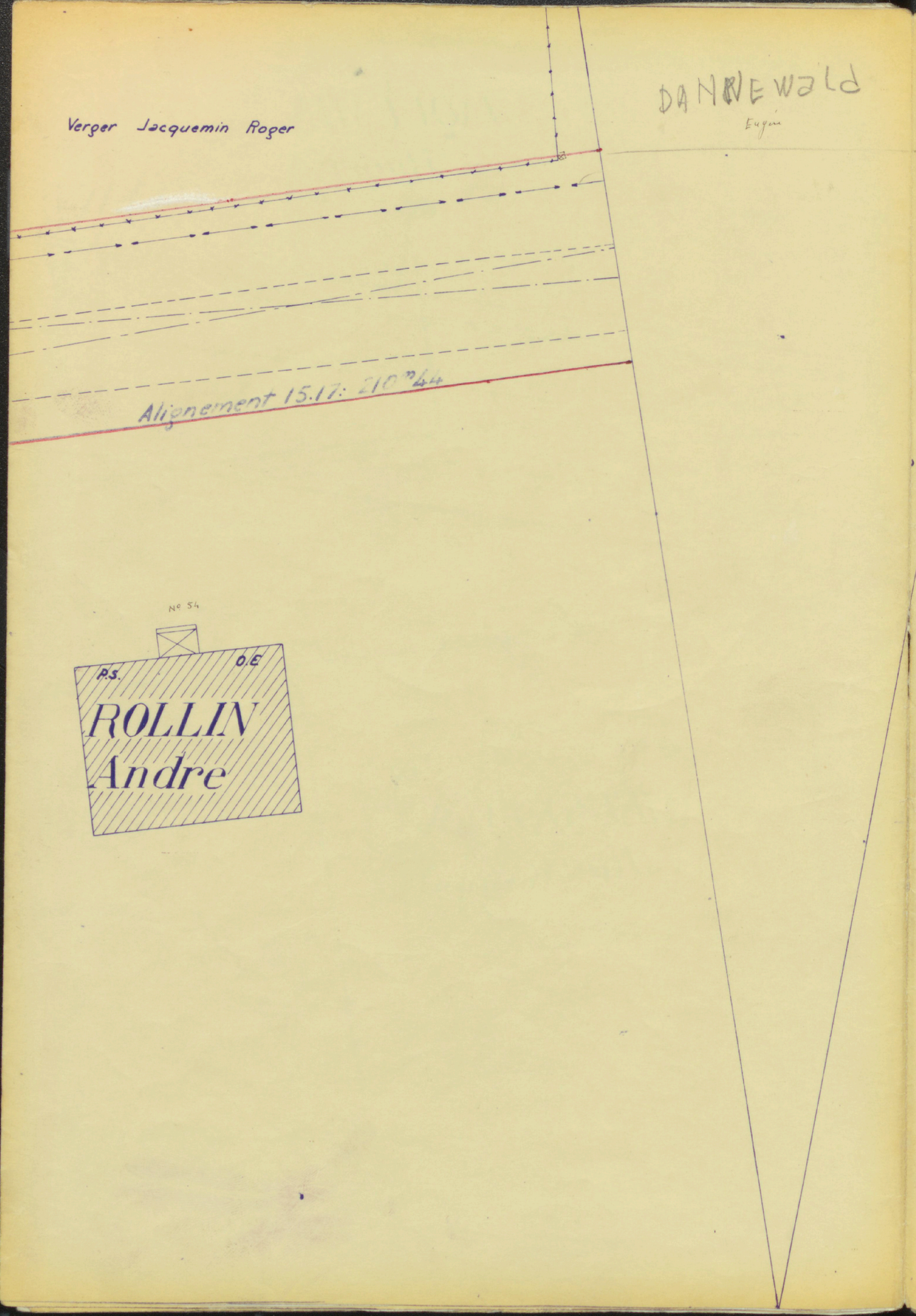
Verger Jacquemin Roger
DANNEWALD
Eugène
Alignement 15.17: 210m44
No 54
P.S.
O.E
ROLLIN
Andre

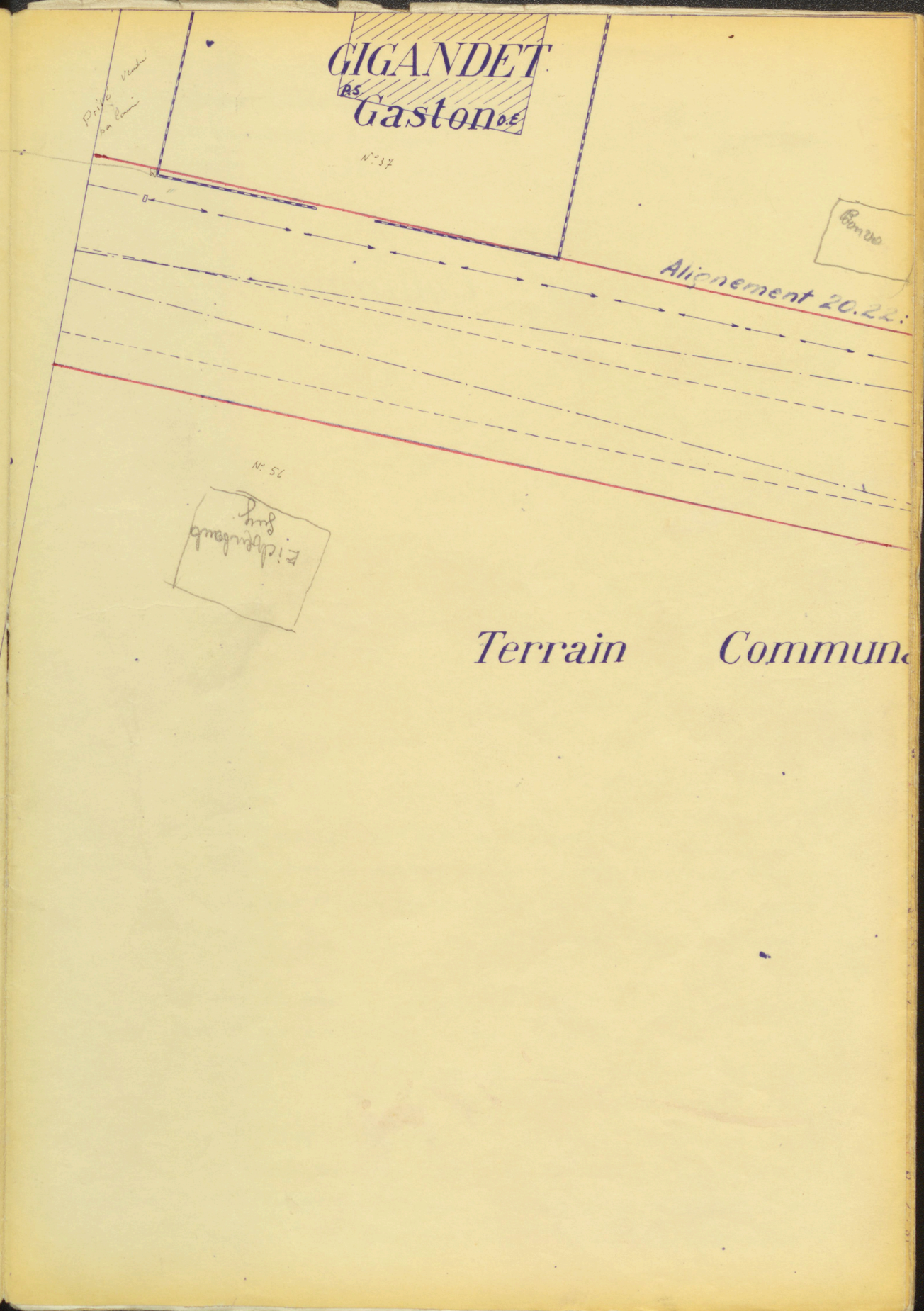
GIGANDET
P.S.
Gaston
O.E
No 37
Alignement 20.22:
No 56
Terrain Commun

Alignement 20.22. Droite de 226.14 partant du point 20 pour aboutir au point 22 - déterminé par l'intersection de 2 arcs de Cercle ayant pour centre, l'un l'angle N.E de la maison Droxler, et pour rayon 21,46, l'autre l'angle N.O et pour rayon 21.23 -

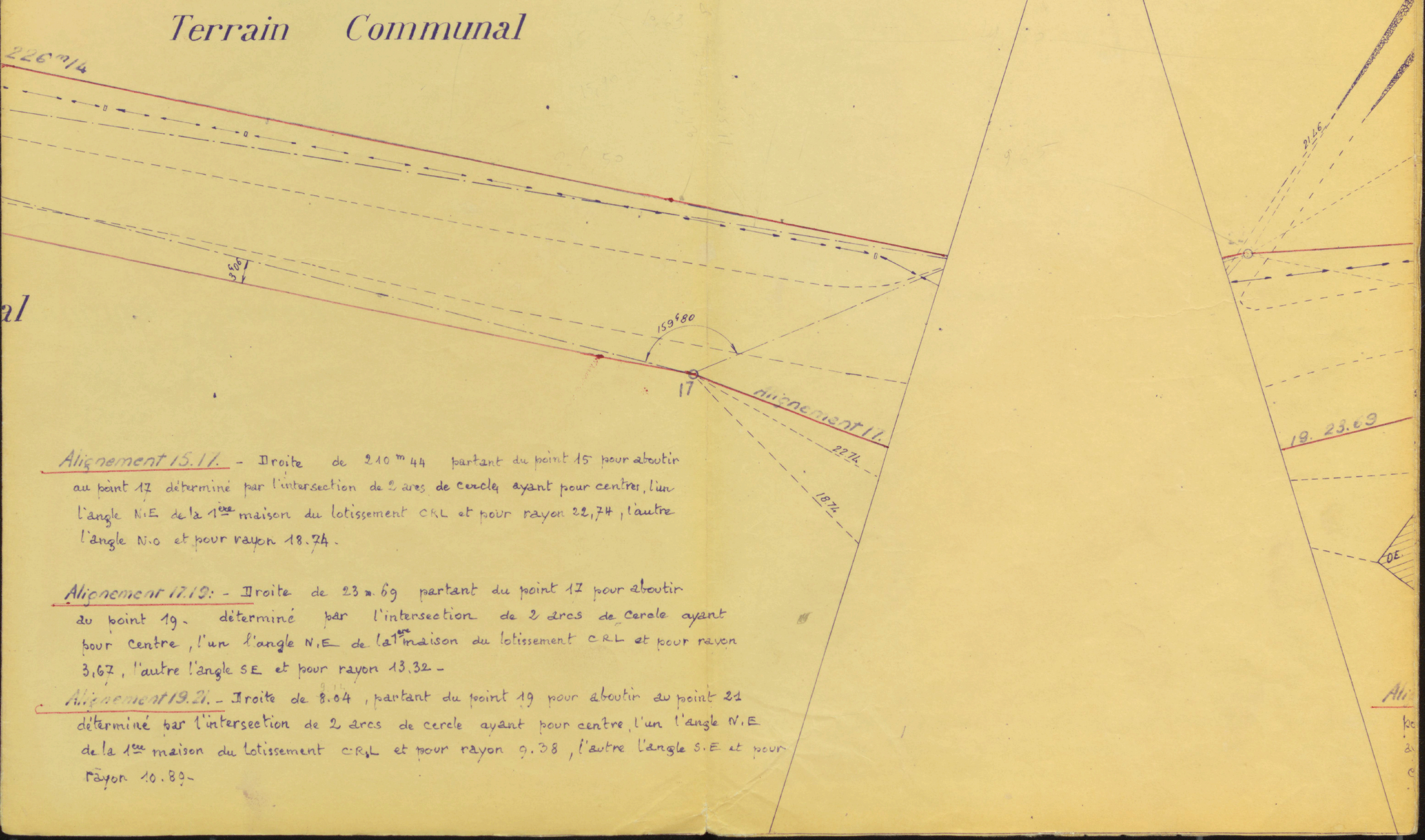

Alignement 15.17. - Droite de 210m44 partant du point 15 pour aboutir au point 17 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E de la 1ère maison du lotissement C.R.L et pour rayon 22,74, l'autre l'angle N.O et pour rayon 18.74.

Alignement 17.19: - Droite de 23m.69 partant du point 17 pour aboutir du point 19. déterminé par l'intersection de 2 arcs de Cercle ayant pour centre, l'un l'angle N.E de la 1ère maison du lotissement C.R.L et pour rayon 3,67, l'autre l'angle S.E et pour rayon 13.32 -

Alignement 19.21. - Droite de 8.04, partant du point 19 pour aboutir au point 21 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centre, l'un l'angle N.E de la 1ère maison du lotissement C.R.L et pour rayon 9.38, l'autre l'angle S.E et pour rayon 10.89 -

Alignement 22.24 - Droite de 72.83 partant du point 22 pour aboutir au point 24 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle NE de la 2e maison du lotissement C.R.L. et pour rayon 30.69, l'autre l'angle SE et pour rayon 30.50_

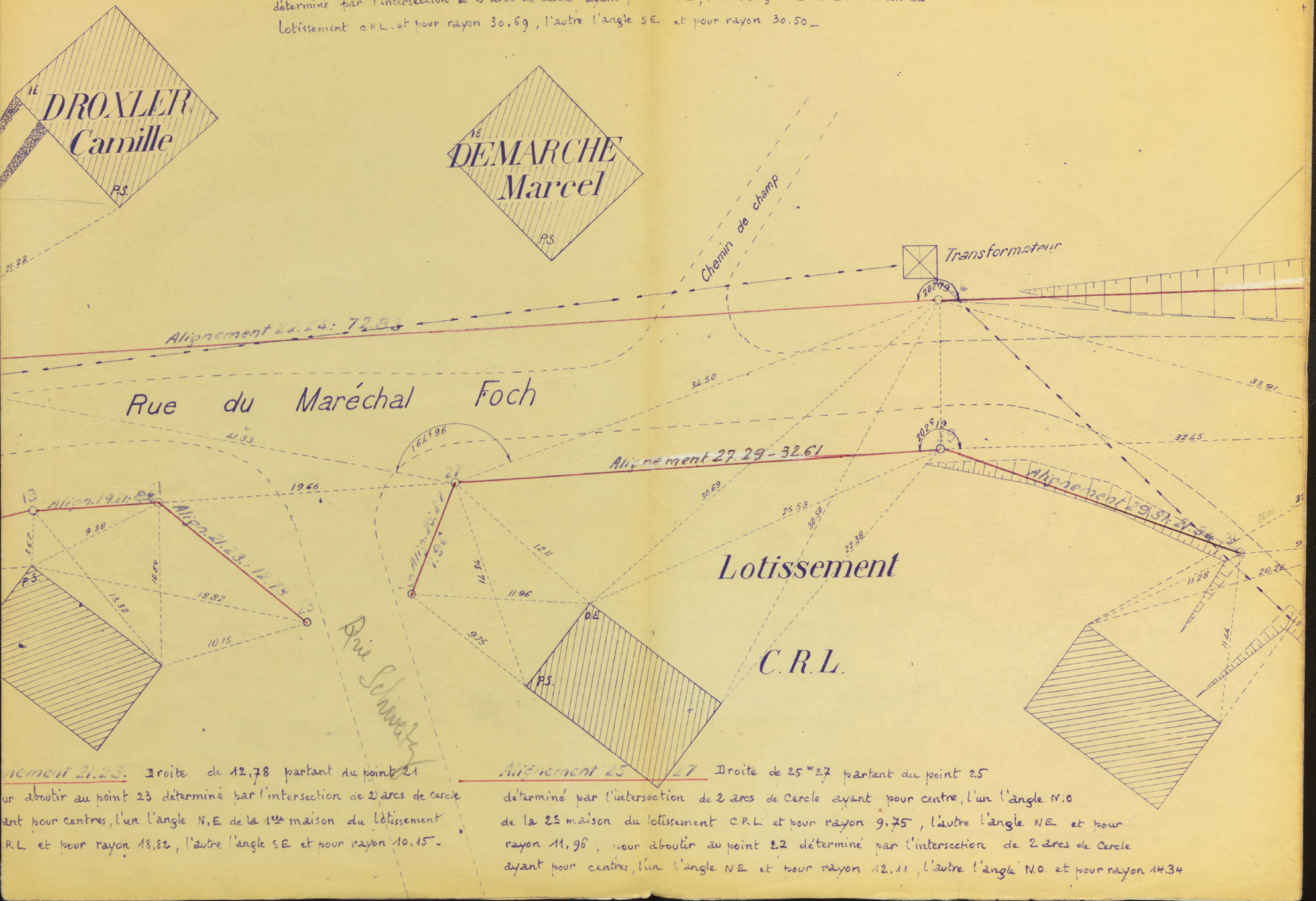

Alignement 21.23. Droite de 12,78 partant du point 21 pour aboutir au point 23 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E de la 1ère maison du lotissement C.R.L et pour rayon 18,82, l'autre l'angle S.E et pour rayon 10,15.

Alignement 25 - 27 Droite de 25 m 27 partant du point 25 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centre, l'un l'angle N.O de la 2e maison du lotissement C.R.L et pour rayon 9,75, l'autre l'angle N.E et pour rayon 11,96, pour aboutir au point 27 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E et pour rayon 12.11, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 14.34

Alignement 24.26: Droite de 104.01 partant du point 24
pour aboutir au point 26 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant
pour centres, l'un le point 35 et pour rayon 72,31, l'autre le point 37 et pour rayon 10.05

rue H. Durant

Terrain Communal

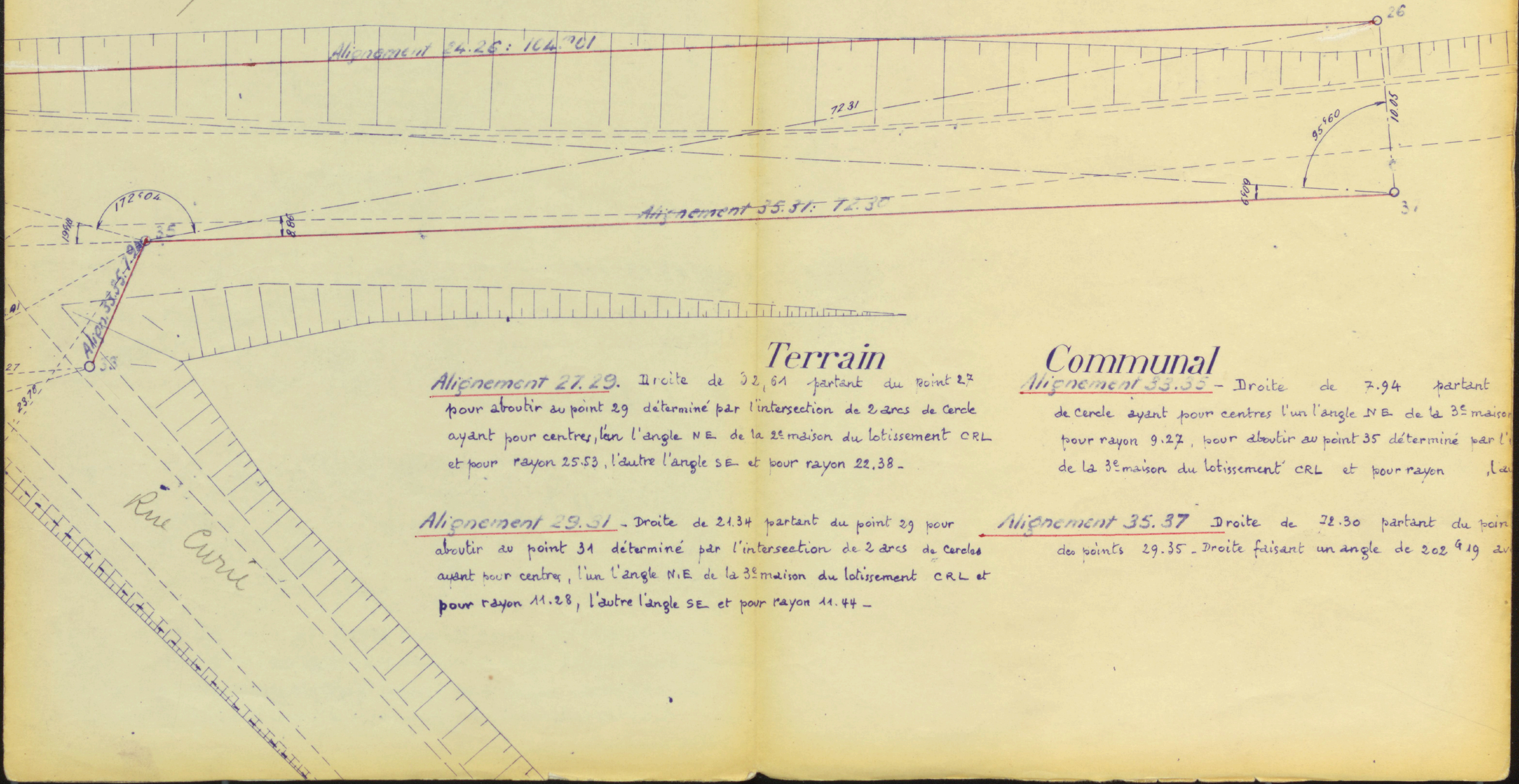

Terrain

Alignement 27.29. Droite de 32,61 partant du point 27 pour aboutir au point 29 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle NE de la 2e maison du lotissement CRL et pour rayon 25.53, l'autre l'angle SE et pour rayon 22,38 -

Alignement 29.31 - Droite de 21.34 partant du point 29 pour aboutir au point 31 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercles ayant pour centres, l'un l'angle NE de la 3e maison du lotissement CRL et pour rayon 11.28, l'autre l'angle SE et pour rayon 11.44 -

Communal

Alignement 33.35 - Droite de 7.94 partant
de cercle ayant pour centres l'un l'angle NE de la 3e maison
pour rayon 9.27, pour aboutir au point 35 déterminé par l'
de la 3e maison du lotissement CRL et pour rayon , l'a

Alignement 35.37 Droite de 72.30 partant du poin
des points 29.35 - Droite faisant un angle de 202g19 av

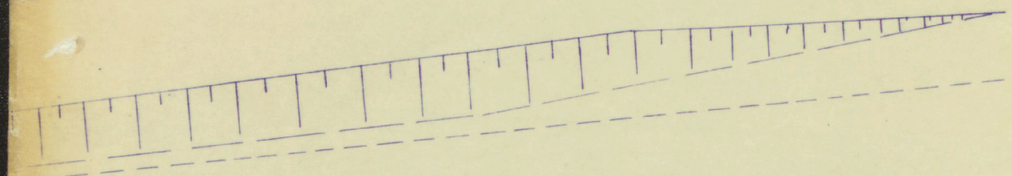

lu point 33 déterminé par l'intersection de 2 arcs
du lotissement CRL et pour rayon 20.26, l'autre le point 31 et
ntersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle NE
tre l'angle SE et pour rayon 23,78 -

- 35 pour aboutir au point 37, situé sur le prolongement
c la droite 27-29 -

4/

S/D BOIVISION

CHATENOIS LES FORGES

Lotissement du Vrai Bois

Rue 'Enée

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle: 1/200

Dressé par l'Ingénieur TPE soussigné

Belfort le 30 MARS 1966

PONTS & CHAUSSEES
Ingénieur des T. P. E.
Subdivision de BELFORT

Vu et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné

Belfort le.....

Vu pour être Annexé à la délibération
du Conseil Municipal du.....
Chatenois les Forges le.....
Le Maire

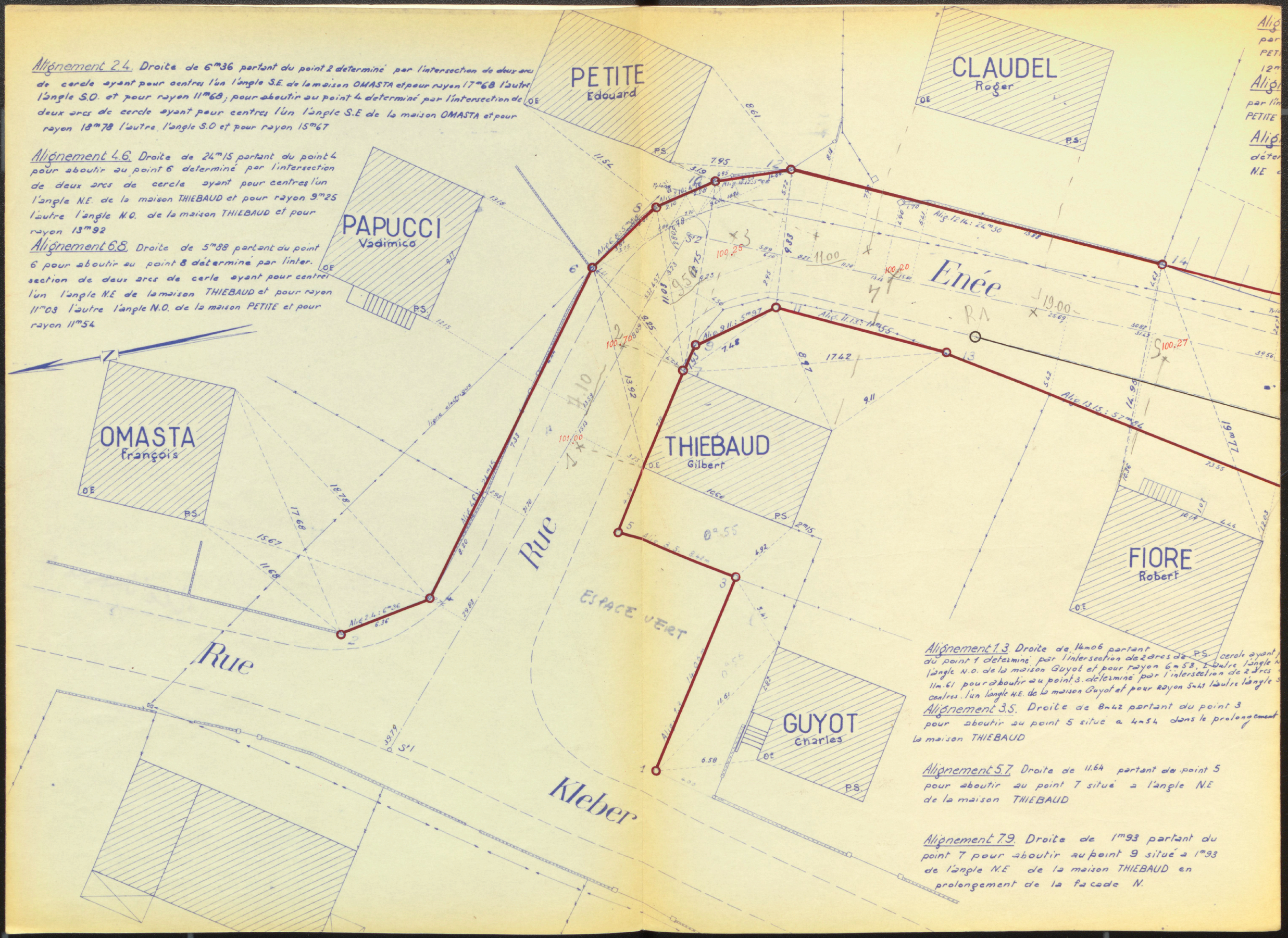

Alignement 2.4. Droite de 6m36 partant du point 2 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E. de la maison OMASTA et pour rayon 17m68 l'autre l'angle S.O. et pour rayon 11m68; pour aboutir au point 4 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E de la maison OMASTA et pour rayon 18m78 l'autre l'angle S.O et pour rayon 15m67

Alignement 4.6. Droite de 24m15 partant du point 4 pour aboutir au point 6 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison THIEBAUD et pour rayon 9m25 l'autre l'angle N.O. de la maison THIEBAUD et pour rayon 13m92

Alignement 6.8. Droite de 5m88 partant du point 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection de deux arcs de cerle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison THIEBAUD et pour rayon 11m03 l'autre l'angle N.O. de la maison PETITE et pour rayon 11m54

Alignement 1.3. Droite de 14m06 partant du point 1 determiné par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour l'angle N.O. de la maison Guyot et pour rayon 6m58, l'autre l'angle N.E. 11m.61 pour aboutir au point 3. déterminé par l'intersection de 2 arcs de centres. l'un l'angle N.E. de la maison Guyot et pour rayon 5m41 l'autre l'angle S.

Alignement 3.5. Droite de 8m42 partant du point 3 pour aboutir au point 5 situé a 4m54 dans le prolongement de la maison THIEBAUD

Alignement 5.7. Droite de 11.64 partant du point 5 pour aboutir au point 7 situé a l'angle N.E de la maison THIEBAUD

Alignement 7.9. Droite de 1m93 partant du point 7 pour aboutir au point 9 situé a 1m93 de l'angle N.E de la maison THIEBAUD en prolongement de la facade N.

nement 8.10. Droite de 4m10 partant du point 8 pour aboutir au point 10 determiné l'intersection de deux arcs ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison TE et pour rayon 3m19 l'autre l'angle N.E. de la maison THIEBAUD et pour rayon 75

nement 10.12. Droite de 5m06 partant du 10 pour aboutir au point 12 déterminé tersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison et pour rayon 7m95 l'autre l'angle S.E. et pour rayon 8.61

nement 12.14. Droite de 24m30 partant du point 12 pour aboutir au point 14 miné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle e la maison FIORE et pour rayon 14m95, l'autre l'angle S.E et pour rayon 19m77

Alignement 14.16. Droite de 50m61 partant du point 14 pour aboutir au point 16 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison GAUMARD et pour rayon 3m83, l'autre l'angle N.O. et pour rayon 9m67

Alignement 16.18. Droite de 8m21 partant du point 16 pour aboutir au point 18 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison GAUMARD et pour rayon 7m25 l'autre l'angle S.E et pour rayon 12m80

Alignement 18.20. Droite de 18m58 partant du point 18 pour aboutir au point 20 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O. de la maison MOTZ et pour rayon 14m26 l'autre l'angle N.E de la maison GUYOT et pour rayon 13m80

Alignement 20
au point 22
ayant pour centr
l'angle N.E de
Alignement 22
aboutir au p

Alignement 2
aboutir au po
de la façade

LAMBELIN Jacques

MOTZ Jean

GAUMARD Marcel

BOULANGER Albert

TISSERAND Robert

HORGOS Etienne

GUYOT Henri

Alignement 9.11. Droite de 5m97 partant du point 9 pour aboutir au point 11 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison THIEBAUD et pour rayon 7m48 l'autre l'angle S.E. et pour rayon 8m97

Alignement 11.13. Droite de 11m55 partant du point 11 pour aboutir au point 13 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison THIEBAUD et pour rayon 17m42 l'autre l'angle S.E. et pour rayon 9m11

Alignement 13.15. Droite de 57m84 partant du point 13 pour aboutir au point 15 déterminé par l'intersection de deux droite ayant pour centres l'un l'angle N.O de la maison TISSERAND et pour rayon 4m94 l'autre l'angle N.E et pour rayon 5m44

Alignement 15.17 Droite de 7m80 partant du point 15 pour aboutir au point 17 determiné par l'intersection de de arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle NE de la maison TISSERAND et pour rayon 4m10 l'autre l'angle N.O. et pour rayon 12m11

Alignement 17.19. Droite de 6m69 partant du point 17 pour aboutir au point 19 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison TISSERAND et pour rayon 5m66, l'autre l'angle S.E et pour rayon 6m63

Alignement 19.21. Droite de 11m19 partant du point 19 pour aboutir au point 21 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E de la maison HORGOS et pour rayon 5m03 l'autre l'angle N.O. et pour rayon 7m31

Alignement 21.23. Droite de 16m48 partant du point 21 pour aboutir au point 23 determiné par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E de la maison HORGOS et pour rayon 10m46, l'autre l'angle N.O de la maison GUYOT et pour rayon 9m69

22 Droite de 9m81 partant du point 20 pour aboutir déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle l'un l'angle S.O de la maison MOTZ et pour rayon 16m98 l'autre la maison GUYOT et pour rayon 9m17

24. Droite de 18m95 partant du point 22 pour point 24 situé à l'angle N.O de la maison ENEE

26. Droite de 10m93 partant do point 2 pour int 26 situé à 4.00 dans le prolongement . de la maison Enée

Alignement 26.28. Droite de 15m23 partant du point 26 pour aboutir au point 28 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E de la maison ENEE et pour rayon 5m69 l'autre l'angle N.O de la maison marchand et pour rayon 5m89

Alignement 28.30. Droite de 7.04 partant du point 28 pour aboutir au point 30 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O de la maison MARCHAND et pour rayon 5.50, l'autre l'angle S.E de la maison MARCHAND et pour rayon 13.10

Alignement 23.25. Droite de 10m36 partant du point 23 pour aboutir au point 25 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison GUYOT et pour rayon 0.77 l'autre le point 24 et pour rayon 18m13

Alignement 25.27. Droite de 16m64 partant du point 25 pour aboutir au point 27 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.O de la maison ENEE et pour rayon 8m01 l'autre le point 29 et pour rayon 5m85

Alignement 27. 29. Droite de 5m85 partant du point 27 pour aboutir au point 29 situé à l'angle N.E. de la maison DESCHAUD

Alignement 29.31 Droite de 7m08 partant du point 29 pour aboutir au point 31 situé à l'angle S.E. de la maison DESCHAUD

Alignement 31. 33. Droite de 4m35 partant du point 31 pour aboutir au point 33 situé dans le prolongement de la façade E de la maison DESCHAUD à 4m35 de l'angle S.E.

Alignement 33.35 Droite de 3m03 partant du point 33 pour aboutir au point 35 déterminé par l'intersection de deux arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle S.E de la maison DESCHAUX et pour rayon 7m01 l'autre l'angle S.O. et pour rayon 8m66

PONTS ET CHAUSSÉES

TERRITOIRE DE BELFORT

SUBDIVISION DE BELFORT

M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.

M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

3

Commune de

Chatenois les Forges

PLAN PARCELLAIRE

(RECTIFICATIF)

Ech. 1:200

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E
Soussigné
BELFORT le 15 JANV 1968

PONTS & CHAUSSÉES
Ingénieur des T.P.E.
Subdivision de BELFORT

Vérifié par l'Ingénieur d'Arrondissement
Soussigné
BELFORT le 25 JANV. 1968

Présenté par l'Ingénieur en Chef
Soussigné
BELFORT le 25 JANV 1968

N

43

RUE des MINES

RUE du MARECHAL FOCH

225

Mr Grissot

9 m²

222

Mr Inguist

RUE

95 m²

13 m²

Menigau

226

228

Mr Aptel

229

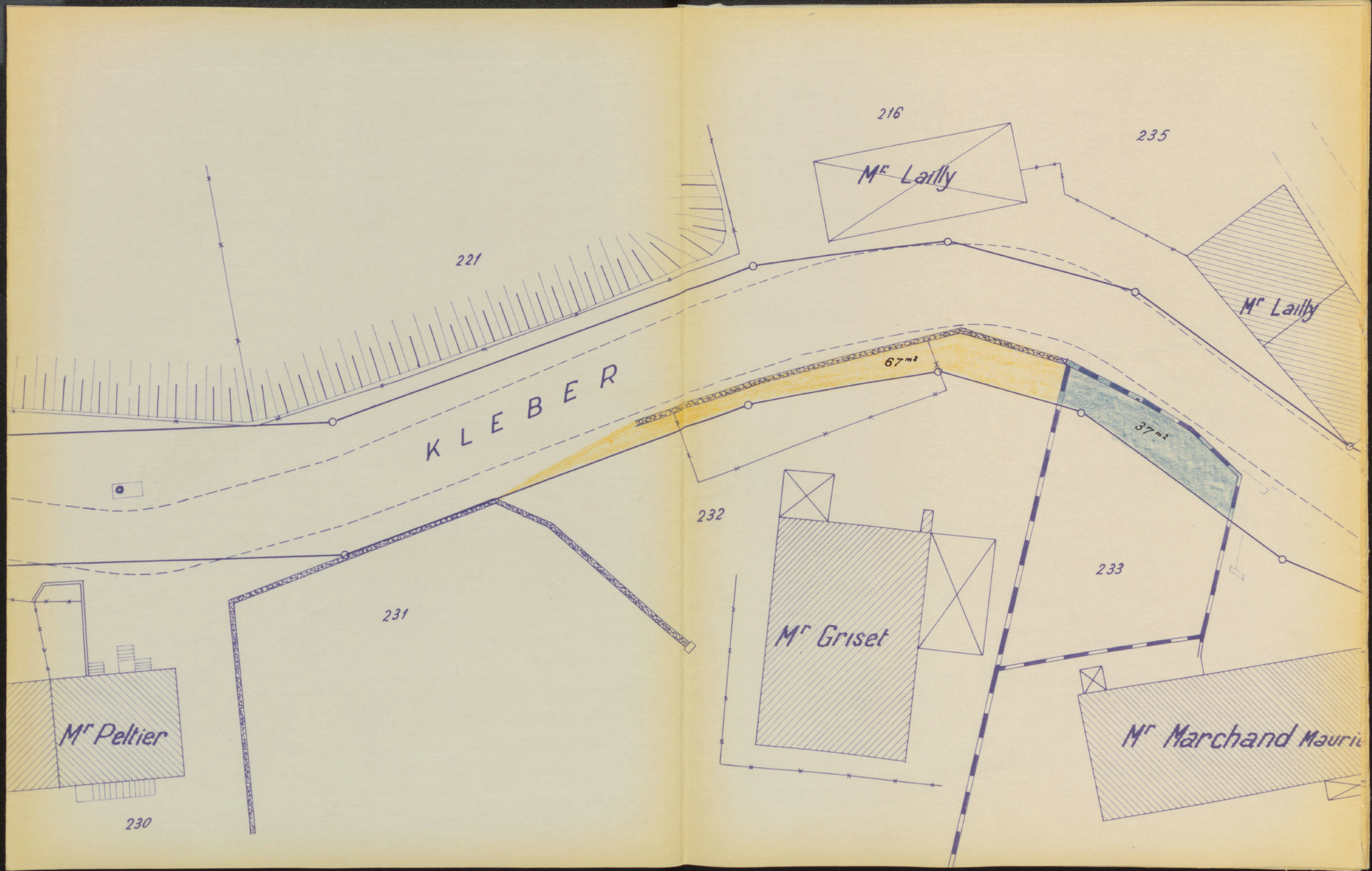
216
235
Mr Lailly
Mr Lailly
221
KLEBER
67m²
37m²
232
233
231
Mr Griset
Mr Peltier
Mr Marchand Mauri
230

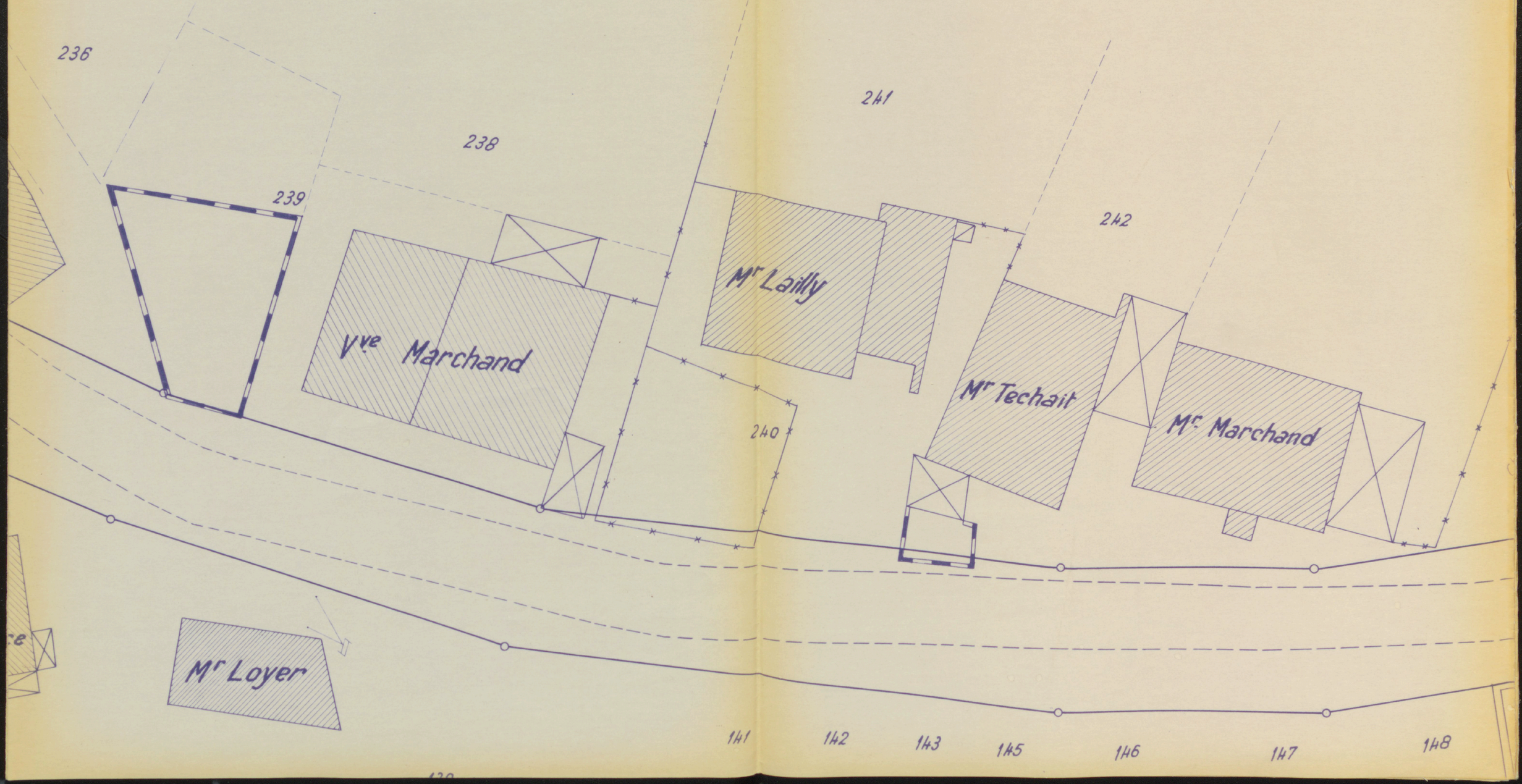
236
238
239
241
242
Mr Lailly
Vve Marchand
240
Mr Techait
Mr. Marchand
Mr Loyer
141
142
143
145
146
147
148

246

247

chemin d'accès

248

Mr Enée

253

Vve Laurent

254

Mr Plox

249

Mr Pretet Emile

252

256

Mr Omasta

Mr Guyot

Terrain

KLEBER

RUE

Mr Bouquet

Mr Marchand. H.

258

259

264

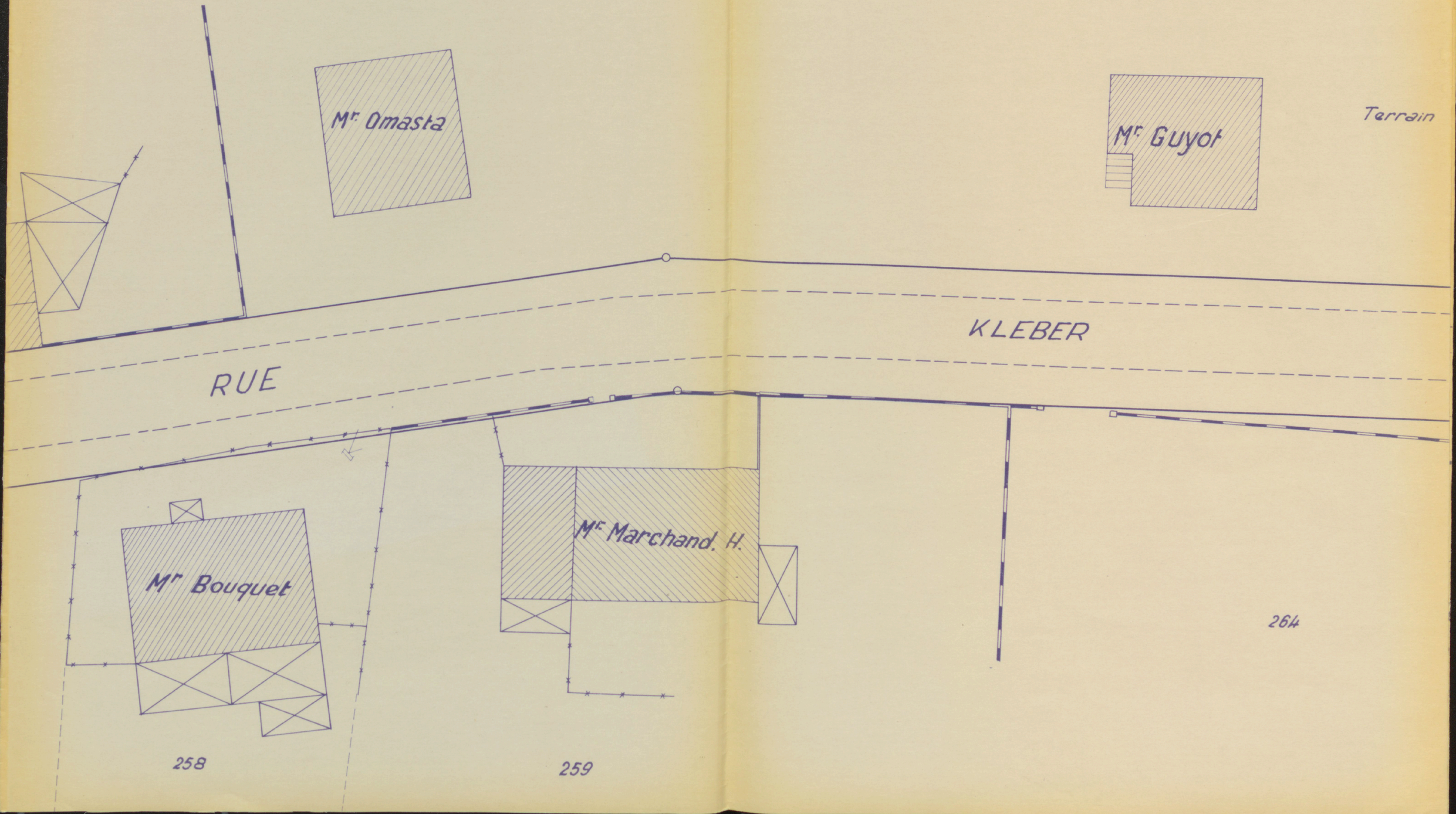
Mr. Omasta
Mr. Guyot
Terrain
KLEBER
RUE
Mr. Bouquet
Mr. Marchand. H.
258
259
264

r aboutir au point 13 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'angle N.E. de la maison THEVENOT Pierre et pour rayon 16m04

miné par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de l'ECOLE THEVENOT Pierre et pour rayon 21m22, pour aboutir au point 17 déterminé par un l'angle N.O. de l'ECOLE et pour rayon 14m48, l'autre l'angle N.E. de la maison THEVENOT

aboutir au point 19 déterminé par
le N.E. de la maison MIKALSKI
ayon 13m00

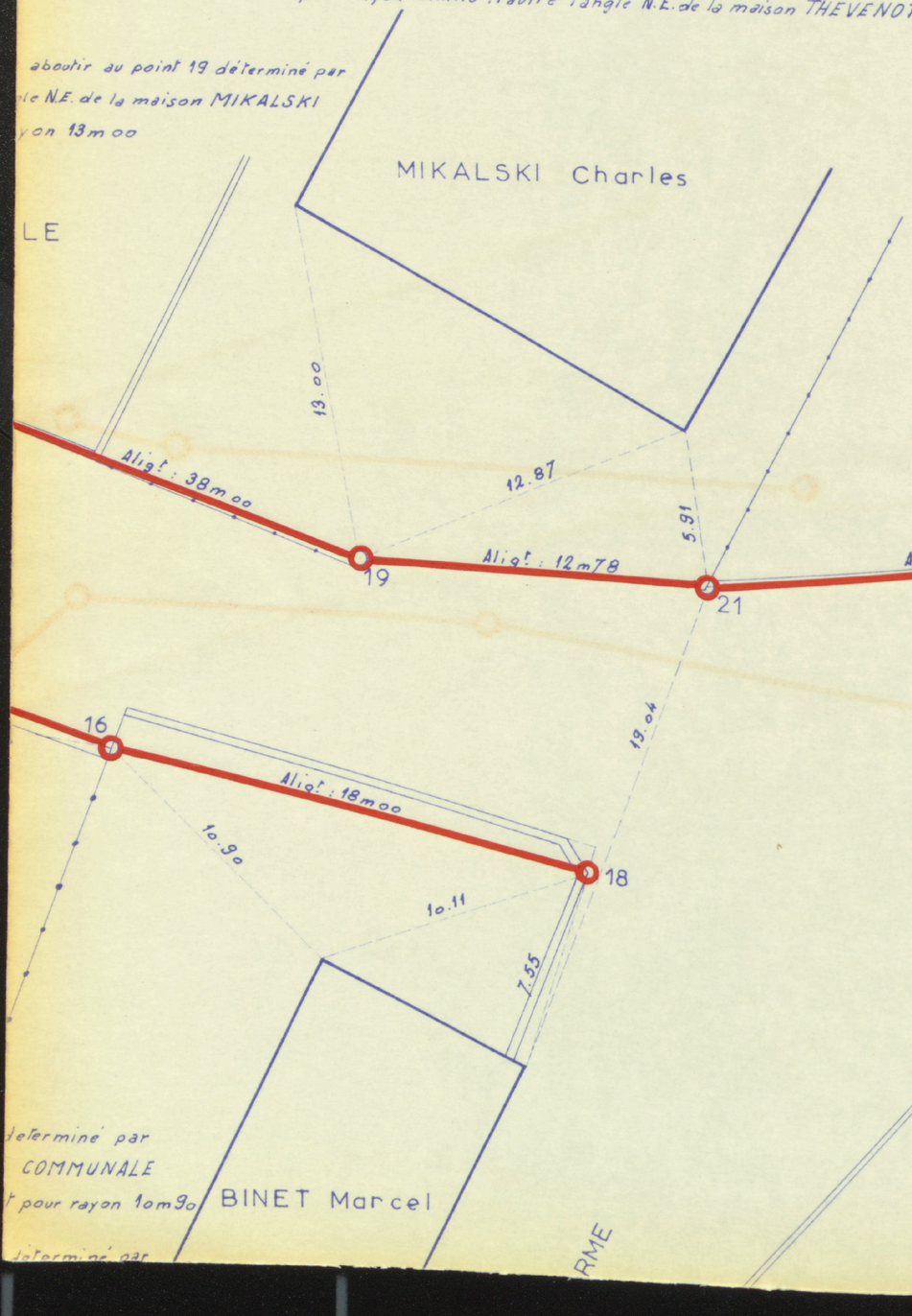

déterminé par
COMMUNALE
t pour rayon 1om9o

déterminé par

Alignement 19-21 : droite de 12m78 partant du point 19 pour aboutir au point 21 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison BINET Marcel et pour rayon 19m04, l'autre l'angle N.E. de la maison MIKALSKI Charles et pour rayon 5m91

Alignement 21-23 : droite de 19m30 partant du point 21 pour aboutir au point 23 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de la maison GETÊ Aimé et pour rayon 9m82, l'autre l'angle N.E. et pour rayon 4m12

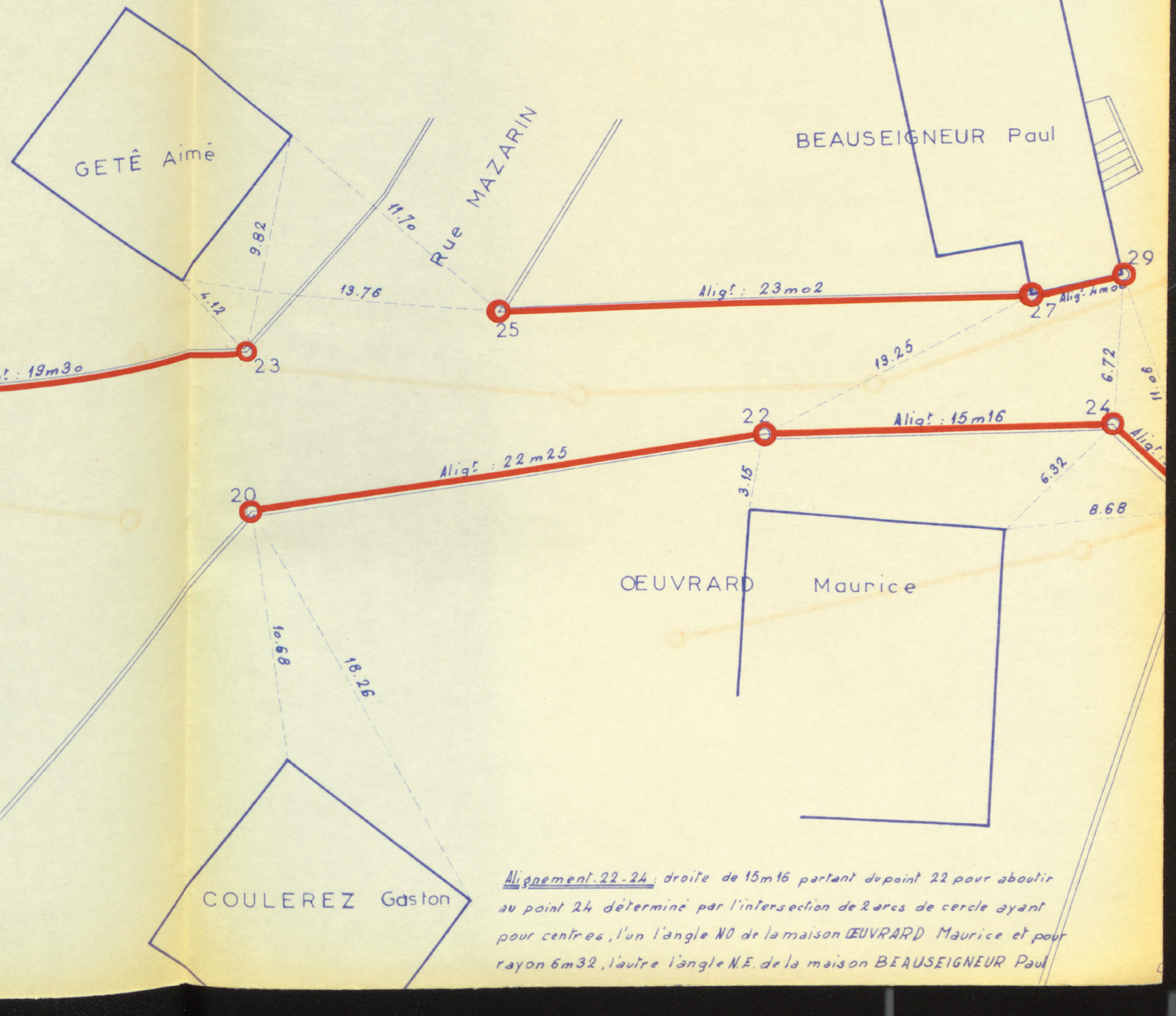

Alignement 25-27 : droite de 23
ayant pour centres, l'un l'angle N.O
et pour rayon 13m76 pour
BEAUSEIGNEUR Paul

Alignement
29 sit

Alignement 22-24 : droite de 15m16 partant du point 22 pour aboutir au point 24 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle NO de la maison ŒUVRARD Maurice et pour rayon 6m32, l'autre l'angle N.E. de la maison BEAUSEIGNEUR Paul

Alignement. 7.9 : droite 1om75 partant du point 7 pour aboutir au point 9 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle S.E. de la maison BURGI Emile et pour rayon 1om55 l'autre l'angle S.O. de l'EGLISE et pour rayon 8m38

Alignement. 9 - 11 : droite de 55mo5 partant du point 9 pour aboutir au point 11 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de l'ECOLE et pour rayon 11mo5 l'autre l'angle N.E. de la maison THEVENOT Pierre et pour rayon 8m60

THEVENOT Pierre

Alignt : 55mo5

RUE

13.90

Alignt : 18m68

12

11:57

Alignt : 48moo

Rue du PRESBYTERE

PRESBYTERE

ECOLE

Alignement. 2 - 4 : droite de 1om15 partant du point 2 situé à l'angle S.E de la maison MULLER aboutir au point 4 situé à l'angle S.O. du décrochement de la façade S.

Alignement. 4 - 6 : droite de 14m47 partant du point 4 pour aboutir au point 6 situé au point d'inflexion en de la maison MULLER

Alignement. 6 - 8 : droite de 11m74 partant du point 6 pour aboutir au point 8 déterminé par l'intersection arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle NE. de la maison SIGNE Joseph et pour rayon , l'autre l'angle S.E. de l'EGLISE et pour rayon 4m9o

Alignement. 8 - 1o : droite de 9m27 partant du point 8 pour aboutir au point 1o situé à l'angle S.O. de l'EGLISE

Alignement. 11 - 13 : droite de 8m46 partant du point 11 po l'un l'angle NO. de l'ECOLE et pour rayon 15m3o. l'autr

Alignement. 13 - 15 : droite de 3m59 partant du point 15 déte et pour rayon 15m89. l'autre l'angle N.E. de la maiso l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, Pierre et pour rayon 22m76

Alignement. 17 - 19 : droite de 38moo partant du point 17 pou l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'an Charles et pour rayon 12m87. l'autre l'angle S.E. et pour ra

13

Rue du PRIEURÉ

15

16.04

Alignt : 8m46

21.22

22.76

8.6o

11

Alignt : 3m59

17

Propriété PAROISSIA

PASTEURE

11.o5

15.3o

15.89

14.48

1o.35

14

13.17

Alignt : 27m95

5.8

COMMUNALE

Alignement. 14 - 16 : droite de 27m95 partant du point 14 pour aboutir au point 16 l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.O. de l'ECOLE et pour rayon 5m8o, l'autre l'angle S.O. de la maison BINET Marcel

Alignement. 16 - 18 : droite de 18moo partant du point 16 pour aboutir au point 18

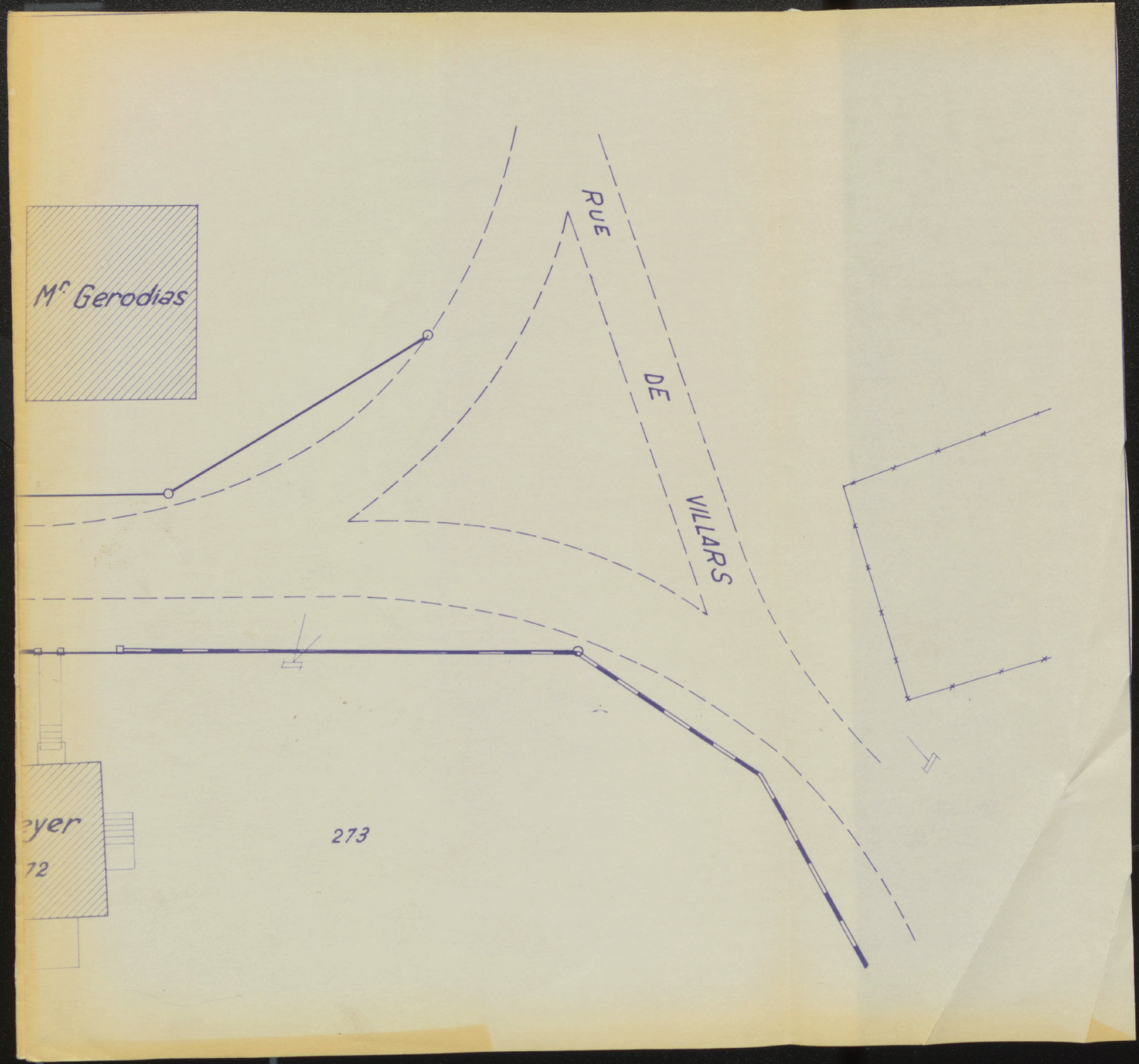
Mr Gerodias
RUE
DE
VILLARS
eyer
72
273

o2 partant du point 25 déterminé par l'intersection de 2 arcs de cercle
de la maison GETÉ Aimé et pour rayon 11m70, l'autre l'angle N.E.
outir au point 27 situé à l'angle S.E. de la maison

27-29: droite de 4m06 partant du point 27 pour aboutir au point
é à l'angle N.E. de la maison BEAUSEIGNEUR Paul.

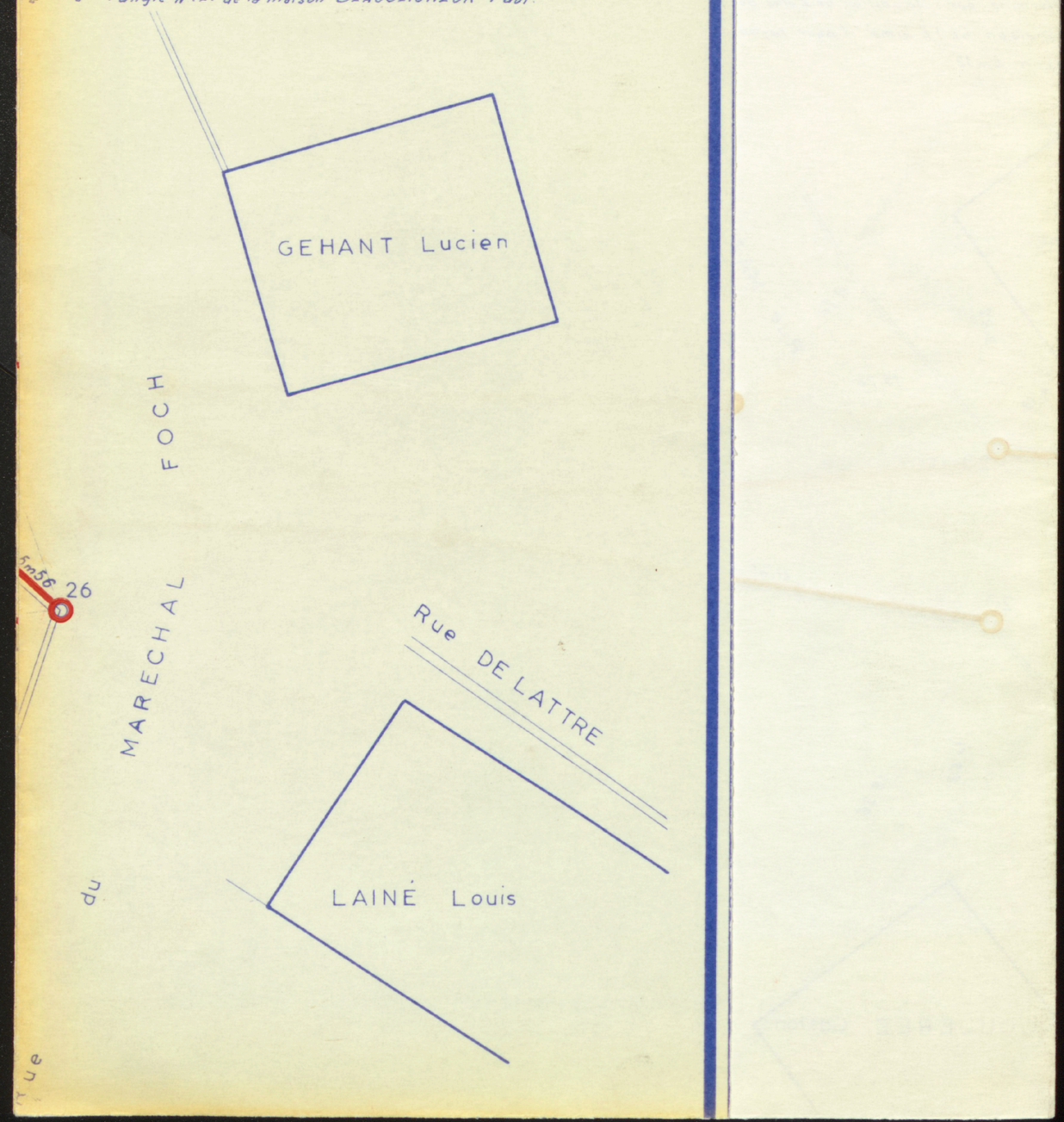

PONTS ET CHAUSSÉES

TERRITOIRE DE BELFORT

SUBDIVISION DE BELFORT

M. RIBAUD
INGÉNIEUR DES T. P. E.

M. MOSCHETTI
INGÉNIEUR EN CHEF

Commune de

CHATENOIS LES FORGES

RUE PASTEUR

PLAN D'ALIGNEMENT

ECHELLE: 1/200

Dressé par l'ingénieur des T.P.E
Soussigné:
BELFORT le: 13. Avril. 1967
Signé: RIBAUD

Présenté par l'ingénieur en Chef
Directeur départemental de l'Equipement
Soussigné
BELFORT le: 21. Avril. 1967
Signé: MOSCHETTI

Vérifié par l'ingénieur d'Arrondissement
Soussigné:
BELFORT le: 19. Avril 1967
Pr l'Ingenieur d'Arrondissement
l'Ingenieur TPE
Signé: KOLB

Vu pour etre annexé à la délibération
du Conseil Municipal du: 4 Avril 1968
CHATENOIS LES FORGES le: 4 Avril 1968
Le Maire:
Signé: SAUVAGEOT

Alignement 1.3 : droite de 3m19 partant du point 1 determiné par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison DUBRET Maurice et pour rayon 12m04, l'autre l'angle S.E. de la maison SIGNE Joseph et pour rayon 6m51, pour aboutir au point 3 determiné par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres l'un l'angle N.E. de la maison DUBRET Maurice et pour rayon 12m77, l'autre l'angle SE de la maison SIGNE Joseph et pour rayon 4m60

Alignement 3.5 : droite de 13m64 partant du point 3 pour aboutir au point 5 determiné par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. du décrochement de la façade E de la maison SIGNE Joseph et pour rayon 1m47, l'autre l'angle S.O. de la maison MULLER et pour rayon 10m79

Alignement 5.7 : droite de 12m57 partant du point 5 pour aboutir au point 7 determiné par l'intersection de 2 arcs de cercle ayant pour centres, l'un l'angle N.E. de la maison SIGNE Joseph et pour rayon 1m68, l'autre l'angle S.O. de l'EGLISE et pour rayon 15m81

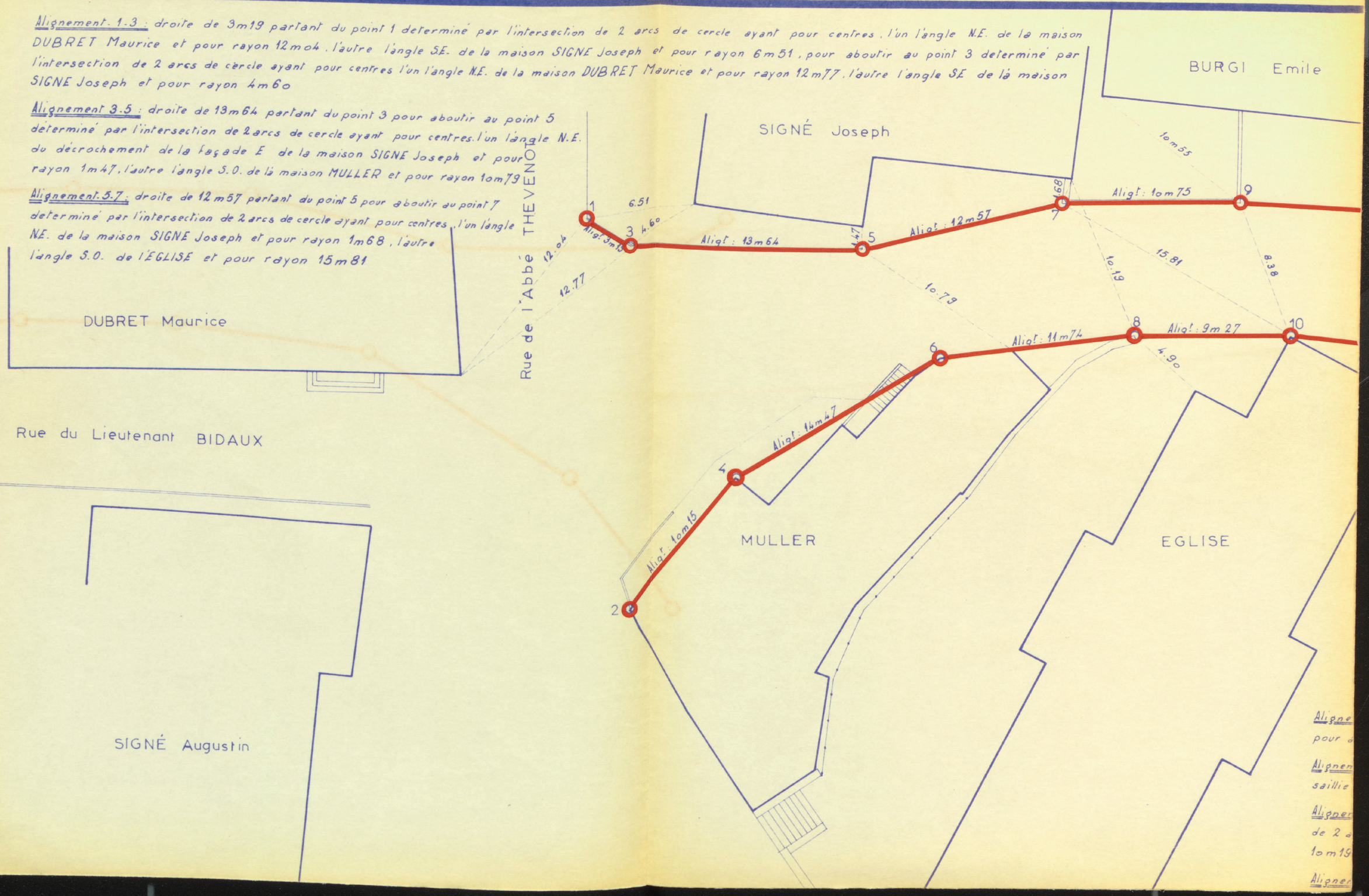

TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Directeur départemental	M SERRIER
Arrondissement Infra	M SARLOT (IDTPE)
Subdivision de Belfort	M RIBAUD (ITPE)

Commune de CHATENOIS - les - FORGES

Rue SAINT - CLOUD

Plan d'ALIGNEMENT

Echelle: 1/200

Dessiné par en date du

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E. Subdivisionnaire soussigné BELFORT le S. RIBAUD	Vérifié par l'Ingénieur des T.P.E. Divisionnaire chargé de l'Arrondissement Infra soussigné BAVILLIERS le R. SARLOT	Présenté par le Directeur Départemental de l'Equipement soussigné BELFORT le J. SERRIER

COLLE
Abel

Rue

JEANNE

D'ARC

BINDNER Pierre

Mme Vve TOURDOT Georges

VERRIER Raymond

Serre

Rue

SAINT

Vve BOURQUIN
Auguste

VAUTHIER
Marcel

Vve WOLF
Marcel

B.a.c.

Poteau d'incendie

Haie vive

27-03-88

BECOULET
Jean

NAUROY Marcel

VERMOT

5.80 m

Bd C.

CLOUD

FABRO

Axe projeté rue Claude

Regard